



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2019

RAPPORT D'ACTIVITE

RESULTATS SEMESTRIELS 2019, clos le 30 juin 2019

En millions d'euros	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018	Var. %
Chiffre d'affaires consolidé	12,58	15,60	-19,4%
Chiffre d'affaires net ⁽¹⁾	12,34	15,29	-19,3%
Marge brute	7,30	8,81	-17,1%
<i>Taux de marge brute (% du CA net)</i>	<i>59%</i>	<i>58%</i>	
Frais de personnel	(5,21)	(5,65)	-7,8%
Autres charges d'exploitation	(1,42)	(1,60)	-12,5%
Dotation aux amortissements	(0,32)	(0,19)	+68%
Provisions / Dépréciations	(0,09)	(0,14)	-35%
Résultat d'Exploitation	0,25	1,25	-80%
<i>Taux de marge d'exploitation (% du CA net)</i>	<i>2,0%</i>	<i>8,2%</i>	
Résultat financier	(0,03)	(0,02)	
Résultat consolidé avant impôts	0,22	1,22	
Charges d'impôts	(0,17)	(0,12)	
Résultat net consolidé	0,05	1,10	

(1)Chiffre d'affaires moins remises sur ventes publicitaires.

Recul de l'activité au premier semestre 2019

L'activité enregistre au premier semestre 2019 un recul de près de 20%, pour partie conjoncturel notamment lié à l'impact du RGPD et au ralentissement de l'activité Digital Media Trading (-27%) en Espagne du fait des élections et pour partie structurel (changement d'algorithme de Facebook). Le pôle Technologies Marketing résiste bien, malgré l'impact conjoncturel du RGPD sur l'activité logicielle Mdirector, grâce au succès de l'offre de conseil Antevenio GO. Les filiales d'Amérique Latine (Mexique et Colombie) enregistrent une forte croissance et représentent désormais 23% du chiffre d'affaires.

Résultats

Antevenio a en partie adapté ses charges opérationnelles pour limiter la baisse de ses résultats, mais conserve globalement les moyens de poursuivre le développement des futurs relais de croissance mis en place et éventuellement bénéficier d'une meilleure conjoncture sur ses marchés historiques.

Ainsi, le résultat d'exploitation s'établit à 0,25 M€, à comparer à 1,25 M€ un an plus tôt. L'impact de l'entrée en application de la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation est négligeable (moins de 15 K€).

Une situation financière saine

La structure financière du Groupe demeure particulièrement saine avec une trésorerie, nette des dettes financières, de 4,8 M€ et des fonds propres de 16,2 M euros à fin juin 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 19 juin 2019 a approuvé le versement d'un dividende de 0,30 euro par action au titre de l'exercice 2018, tout comme en 2017. Le paiement est prévu le 4 décembre 2019 pour un montant total de 1,2 M€.

Renforcement des synergies avec ISP

Dans une année de transition marquée par le recul des activités historiques en Publishing et Digital Media Trading, Antevenio poursuit le développement de ses relais de croissance sur les offres MDirector (email automation), Coobis (content marketing) et GO (performance marketing), en particulier à l'international. Le Groupe lance par ailleurs des activités nouvelles initiées par des opérations de croissance externe comme celle réalisée l'an passé sur l'e-sport ou l'acquisition de B2Marketplace (voir ci-après).

Madame Andrea Monge, COO de ISP Holdings et Vice-Présidente du conseil d'administration d'Antevenio depuis le mois de juillet, va accompagner Antevenio dans ces nouvelles orientations stratégiques, notamment via l'intensification des synergies avec ISP Digital, maison-mère d'Antevenio. Il s'agit notamment d'activer les nombreuses opportunités de développement avec les autres sociétés du Groupe ISP.

Acquisition de B2Marketplace

Antevenio poursuit sa stratégie d'acquisitions ciblées destinée à développer de nouveaux relais de croissance, ayant pour caractéristiques d'être à la fois innovants pour enrichir l'offre tout en étant proches des métiers du groupe pour être intégrés rapidement dans l'ensemble des filiales.

La société a ainsi conclu le 7 octobre l'acquisition de B2Marketplace, société dédiée au marketing des marques sur les places de marchés, au premier rang desquelles Amazon.

Créée à Madrid en 2017 B2Marketplace accompagne une vingtaine de marques dans leur positionnement et le développement de leur activité sur les places de marché. L'apport technologique d'Antevenio et l'expérience media et SEO constituent des accélérateurs pour cette activité fortement porteuse auprès de l'ensemble des marques B2C mondiales.

Perspectives

Dans une année 2019 de transition dont l'activité restera en recul par rapport au chiffre d'affaires record de l'an passé, le chiffre d'affaires d'Antevenio devrait s'améliorer dans la 2^e partie de l'année après 3 semestres consécutifs de baisse séquentielle. Ce redressement devrait se poursuivre sur les semestres à venir, à la faveur de la croissance des activités historiques à fort potentiel, du développement des activités récemment acquises et de l'activation des synergies avec ISP Digital.

ANTEVENIO S.A.

États financiers intermédiaires au 30 juin 2019

ANTEVENIO S.A.
Bilan
au 30 juin 2019
(Libellé en euros)

ACTIF	Note	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
ACTIF NON COURANT		16 290 683	16 060 268	16 593 621
Immobilisations incorporelles	6	10 968	6 279	6 438
Applications informatiques		10 968	6 279	6 438
Immobilisations corporelles	5	183 733	182 360	192 165
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		183 733	182 360	192 165
Investis dans des entreprises du groupe et associées à long terme		15 873 534	15 741 616	16 084 205
Instrument de capitaux propres	9	14 297 035	14 229 616	14 102 012
Crédits aux entreprises du groupe et associées à long terme	8.1 et 18	1 576 499	1 512 000	1 982 193
Investissements financiers à long terme	8.1	55 114	55 114	55 114
Crédits aux entreprises		29 991	29 991	29 991
Autres actifs financiers		25 123	25 123	25 123
Actifs pour impôts différé	13	167 334	74 898	255 699
ACTIF COURANT		2 123 870	1 654 539	1 821 294
Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser		1 666 219	988 570	1 419 929
Clients pour ventes et prestation de services	8.1	18 726	18 429	998
Clients, entreprises du groupe et associées	8.1 et 18	1 645 826	967 284	1 416 678
Personnel	8.1	1 667	2 856	2 254
Investissements dans les entreprises du groupe et associées à court terme	8.1 et 18	328 407	66 943	86 356
Valeurs représentatives de dette		78 407	66 943	86 356
Autres actifs financiers		250 000	-	-
Régularisations à court terme		19 917	-	9 000
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	8.1	109 327	599 026	306 009
Trésorerie		109 327	599 026	306 009
TOTAL ACTIF		18 414 553	17 714 807	18 414 915

ANTEVENIO S.A.				
Bilan				
au 30 juin 2019				
(Libellé en euros)				
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
CAPITAUX PROPRES		14 810 415	13 640 707	12 809 781
Fonds propres	11	14 810 415	13 640 707	12 809 781
Capital		231 412	231 412	231 412
Capital émis		231 412	231 412	231 412
Prime d'émission	11.2	8 189 787	8 189 787	8 189 787
Réserves	11.2	5 063 808	4 313 720	3 903 985
Légales et statutaires		46 282	46 282	46 282
Autres Réserves		5 017 526	4 267 438	3 857 703
(Actions et participations propres au capital)	11.2 d	(194 314)	(114 300)	(513 805)
Résultat de l'exercice	3	1 249 722	750 087	91 601
Autres instruments de capitaux propres	19	270 000	270 000	906 801
PASSIF NON COURANT		1 923 328	2 432 972	3 269 958
Dettes à long terme	8.2.2	1 923 328	1 932 972	2 004 958
Créances pour bail financier		4 129	6 343	21 664
Autres passifs financiers	8.2	1 919 199	1 926 629	1 983 294
Dettes envers des sociétés du groupe à long terme.	8.2 et 18	-	500 000	1 265 000
PASSIF COURANT		1 680 810	1 641 128	2 335 176
Dettes à court terme	8.2	34 394	226 904	1 276 608
Dettes envers des établissements de crédit		12 980	15 014	10 062
Créances pour bail financier		17 537	27 324	3 540
Autres passifs financiers		3 877	184 566	1 263 006
Dettes envers des entreprises du groupe et associées à court terme	8.2 et 18	929 257	532 410	369 616
Créanciers commerciaux et autres comptes à payer		717 159	881 814	688 952
Fournisseurs	8.2	243 208	134 182	287 810
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées	8.2 et 18	34 715	93 281	56 092
Créditeurs variés	8.2	97 044	107 208	108 535
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	8.2	58 602	148 797	69 702
Passifs pour impôt courant	13	28 404	28 404	28 404
Autres dettes auprès des administrations publiques	13	245 869	360 626	129 092
Avances de clients	8.2	9 317	9 317	9 317
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		18 414 553	17 714 807	18 414 915

ANTEVENIO S.A.				
Compte de Pertes et Profits				
correspondant à l'exercice annuel clos au 30 juin 2019				
(Libellé en euros)				
	Note	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
OPÉRATIONS CONTINUES				
Montant net du chiffre d'affaires	14.c	1 370 940	2 342 243	1 151 483
Prestations de services		1 370 940	2 342 243	1 151 483
Approvisionnements		1 096	80 614	4 341
Travaux réalisés par d'autres entreprises		1 096	80 614	4 341
Frais de personnel		(709 558)	(1 060 631)	(525 549)
Salaires, rémunérations et assimilés		(568 980)	(907 990)	(447 559)
Charges sociales	14.a	(140 578)	(152 642)	(77 990)
Autres frais d'exploitation		(630 973)	(1 164 047)	(493 198)
Services extérieurs		(630 973)	(1 164 047)	(493 198)
Amortissement des immobilisations	5 et 6	(31 471)	(63 453)	(29 371)
Autres résultats		-	-	16 887
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		34	134 725	124 593
Recettes financières	14.b	1 267 357	720 258	11 309
De participations aux instruments de patrimoine		1 250 000	700 000	-
D'entreprises du groupe et associées		1 250 000	700 000	-
De valeurs négociables et autres instruments financiers		17 357	20 258	11 309
D'entreprises du groupe et associées		17 357	18 265	9 316
De tiers		-	1 993	1 993
Dépenses financières	14.b	(13 378)	(55 031)	(14 604)
Dettes auprès de tiers		(9 781)	(37 663)	(4 854)
Dettes envers des sociétés du groupe et associées		(3 597)	(17 368)	(9 750)
Différences de change	12	(4 291)	759	2 328
Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers			-	-
RÉSULTAT FINANCIER		1 249 688	665 985	(967)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		1 249 722	800 710	123 626
Impôts sur les bénéfices	13	-	(47 650)	(31 978)
Autres taxes		-	(2 973)	(47)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 249 722	750 087	91 601

ANTEVENIO S.A.
État de variation des capitaux propres correspondants
correspondant à l'exercice annuel clos au 30 juin 2019

A) ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES RECONNUES

	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES	1 249 722	750 087	91 601
Recettes et frais imputés directement au capital propre :	-	-	-
B) TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE			
Virements au compte de pertes et profits	-	-	-
C) TOTAL VIREMENTS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS			
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS	1 249 722	750 087	91 601

B) ÉTAT TOTAL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital statutaire	Prime d'émission	Réserves	(Actions et participations propres au capital)	Autres instruments de capitaux propres	Résultat de l'exercice	Résultats négatifs d'exercices antérieurs	Total
SOLDE, 30 JUIN 2018	231 412	8 189 787	3 903 985	- 513 805	906 801	91 601	-	12 809 781
Total recettes et frais reconnus								
Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires.	-	-	170 337	399 505	- 636 801	-	-	- 66 959
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations avec des actions propres	-	-	170 337	399 505	- 636 801	-	-	66 959
Autres variations des capitaux propres.						658 486	-	658 486
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	658 486	-	658 486
Autres opérations	-	-	239 398	-	-	-	-	239 398
SOLDE, 31 DÉCEMBRE 2018	231 412	8 189 787	4 313 720	- 114 300	270 000	750 087	-	13 640 707
Total recettes et frais reconnus								
Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires.	-	-	-	- 80 014	-	-	-	80 014
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations avec des actions propres	-	-	-	80 014	-	-	-	80 014
Autres variations des capitaux propres.						1 249 722	-	1 249 722
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	1 249 722	-	1 249 722
Autres opérations	-	-	750 087	-	-	- 750 087	-	-
SOLDE, 30 JUIN 2019	231 412	8 189 787	5 063 807	- 194 314	270 000	1 249 722	-	14 810 415

ANTEVENIO S.A.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL
CLOS LE 30 JUIN 2019 (exprimé en euros)

FLUX DE TRÉSORERIE	Note	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
A) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(1 188 070)	529 474	(129 988)
Résultat de l'exercice avant impôt		1 249 722	800 710	123 626
Ajustements du résultat		(1 218 217)	(654 445)	13 451
a) Amortissement des immobilisations	5 et 6	31 471	63 453	29 371
b) Corrections d'évaluation pour détérioration		-	-	-
c) Écart de provisions		-	-	-
c) Résultats pour cessions et aliénations d'instruments financiers		-	-	-
d) Recettes financières	14.b	(1 267 357)	(720 258)	(11 309)
e) Dépenses financières	14.b	13 378	55 031	14 604
f) Différences de change	12	4 291	(759)	(2 328)
g) Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers		-	-	-
h) Autres résultats		-	(51 912)	(16 887)
Modifications du flux de capital		(1 108 797)	149 423	(263 771)
a) Débiteurs et autres comptes à encaisser		(677 650)	342 985	(86 460)
b) Autres actifs courants		(281 381)	184 998	(1 881)
c) Crédeurs et autres comptes à payer		(49 900)	(364 144)	(288 449)
d) Autres actifs et passifs non courants		(99 866)	(14 416)	113 019
Autres flux de trésorerie des activités d'exploitation		(110 778)	233 784	(3 295)
a) Paiement intérêts		(13 378)	(55 031)	(14 604)
b) Prélèvement des intérêts		17 357	20 258	11 309
c) Prélèvements (paiements) correspondant aux impôts sur les bénéfices		(114 757)	268 557	-
d) Recouvrement de dividendes		-	-	-
B) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(37 529)	(101 761)	451 259
Paiements pour investissements		(37 529)	(101 761)	(59 346)
a) Entreprises du groupe et associées		-	-	-
b) Immobilisations incorporelles	6	(6 337)	(5 998)	(2 400)
c) Immobilisations corporelles	5	(31 192)	(95 763)	(47 630)
d) Autres actifs financiers		-	-	-
e) Entreprises du groupe et associées		-	-	(9 316)
Prélèvements des désinvestissements		-	-	510 605
a) Immobilisations corporelles		-	-	-
b) Autres actifs financiers		-	-	-
c) Entreprises du groupe et associées		-	-	510 605
C) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		740 191	(176 242)	(364 386)
Encaissements et paiements pour instruments de patrimoine		-	-	-
a) Acquisition d'instruments de capitaux	21	(147 433)	-	-
b) Émission d'instruments de patrimoine	19	-	-	-
Encaissements et paiements pour instruments de passif financier		(362 376)	386 006	(9 088)
a) Émission		202 123	710 805	-
b) Remboursement et amortissement		(564 499)	(324 799)	(9 088)
Recouvrements des dividendes et rémunérations d'autres instruments de capitaux	14.b	1 250 000	700 000	(355 298)
Paiements suite à la distribution de dividendes	3 et 11	-	(1 262 249)	-
D) EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE		(4 291)	759	2 328
E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU ÉQUIVALENTS		(489 699)	252 230	(40 788)
Trésorerie ou équivalents au début de l'exercice.		599 026	346 796	346 796
Trésorerie ou équivalents à la fin de l'exercice.		109 327	599 026	306 009

ANTEVENIO S.A.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2019

ANTEVENIO S.A.

**NOTES EXPLICATIVES DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
CORRESPONDANTS À LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE AU 30 JUIN 2019**

NOTE 1. CONSTITUTION, ACTIVITÉS ET RÉGIME LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ

a) Constitution et régime légal

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée « la Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network, S.L. », en se transformant en société anonyme et en modifiant sa dénomination par celle de I –Network Publicidad, S.A. en date du 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société par la dénomination actuelle.

b) Activités et siège social

Son objet social est la réalisation des activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont propres d'agences de publicité générale, pouvant réaliser tout type d'actions, de contrats et d'opérations et, en général, adopter toutes les mesures qui conduisent directement ou indirectement ou qui sont jugées nécessaires ou appropriées à l'accomplissement dudit objet social. Les activités de son objet social pourront être menées, totalement ou partiellement, par la Société, tant de façon directe que de façon indirecte, ou par la prise de participation dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

La Société a son siège social à l'adresse suivante : calle Marqués de Riscal, 11, à Madrid, et fait partie du Groupe Antevenio S.A. et des filiales consolidées, dont l'objet porte sur la réalisation des activités liées à la publicité par Internet, étant la société consolidante du Groupe, et présentant des comptes annuels individuels auprès du registre du commerce et des sociétés la société de Madrid. Les Comptes Annuels d'Antevenio, S.A. et des filiales consolidées correspondant à l'exercice 2017 ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société dominante en date du 28 juin 2018 et déposés au Registre du Commerce de Madrid.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Euronext Growth depuis l'exercice 2007.

La Société réalise un volume significatif de soldes et transactions avec les entreprises du groupe auquel elle appartient.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

c) Régime juridique

La Société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux actuellement en vigueur.

NOTE 2. RÈGLES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

a) Image fidèle

Les États financiers intermédiaires correspondant au 30 juin 2018 ont été obtenus à partir des registres comptables de la Société et ont été élaborés conformément à la législation commerciale en vigueur et aux normes établies dans le Plan général de comptabilité approuvé par le Décret royal 1514/2007, du 16 novembre, en appliquant les modifications introduites dans ce dernier moyennant le Décret royal 1159/2010, du 17 novembre, et par le Décret royal 602/2016, du 2 décembre, dans le but de montrer l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des variations dans les capitaux propres et des flux de trésorerie correspondant à l'exercice.

b) Principes comptables appliqués

Les États financiers intermédiaires ci-joints ont été élaborés en appliquant les principes comptables établis dans le Code de commerce et dans le Plan général de comptabilité.

Aucun principe comptable et aucun critère d'évaluation obligatoire, ayant un effet important, n'a été omis lors de leur préparation.

c) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Conformément à la réglementation juridique en vigueur en matière comptable, les États financiers intermédiaires sont exprimés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Comparaison de l'information

Avec chacun des postes du Bilan intermédiaire, du Compte de Pertes et Profits intermédiaire, de l'État des changements sur le Patrimoine net intermédiaire et de l'État des flux de trésorerie intermédiaire, outre les chiffres correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2019, il est présenté les chiffres correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2018, qui faisaient partie des comptes annuels de l'exercice 2018 approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires datant du 19 juin 2019 et les chiffres correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2018, aux fins d'information.

Les postes des différentes périodes sont comparatifs et homogènes, excepté les chiffres de l'exercice annuel clos au 31 décembre 2018 qui ne peuvent pas être comparatifs du fait d'inclure une période de 12 mois.

e) Regroupement de postes

En vue de faciliter la compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau de variations des capitaux nets et du tableau des flux de trésorerie, lesdits états financiers sont présentés de façon regroupée, en présentant les analyses requises dans les notes correspondantes du mémoire.

Responsabilité des informations et des estimations réalisées

La préparation des États financiers intermédiaires ci-joints requiert de faire des jugements de valeur, des estimations et des assumptions qui ont de l'influence sur l'application des politiques comptables et sur les soldes d'actifs, passifs, revenus et dépenses. Les estimations et les prévisions sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs qui sont considérés raisonnables eu égard des circonstances. Les estimations et les prévisions sont révisées de façon permanente ; les effets des révisions des estimations comptables sont reconnus durant la période où elles sont réalisées, si celles-ci n'affectent que cette période, ou à la période de la révision et future, si la révision les affecte.

Dans l'élaboration des États financiers intermédiaires correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2019, des estimations ont été faites pour évaluer quelques actifs, passifs, revenus, dépenses et engagements qui apparaissent inscrits dans ces derniers. Ces estimations concernent essentiellement :

- Évaluation de pertes éventuelles par dépréciation de certains actifs (note 4c).
- Évaluation d'éventuelles pertes lors de la détermination de la valeur récupérable des investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, multi-groupe et associées où il a été utilisé des projections de flux de trésorerie futurs, avec des rentabilités, des taux de remise et autres variables et assumptions établies par la direction de la Société qui justifient l'évaluation dudit investissement (notes 4e et 9)
- La vie utile des actifs matériels et incorporels (notes 4a et 4b).
- Le montant de certaines provisions (note 4i)

Malgré le fait que ces estimations ont été réalisées sur la base de la meilleure estimation disponible au 30 juin 2019, il pourrait arriver que la disposition d'information supplémentaire ou faits et circonstances externes obligerait à modifier les hypothèses employées pour la réalisation de ces estimations comptables lors des exercices à venir, ce qui serait fait de manière prospective, en reconnaissant les effets du changement d'estimation sur le compte correspondant de pertes et profits futurs.

En marge du processus d'estimations systématiques et de leur révision périodique, nous menons à bien certains jugements de valeur parmi lesquels nous pouvons souligner ceux en rapport avec l'évaluation de l'éventuelle détérioration des actifs, des provisions et des passifs contingents.

NOTE 3. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

La proposition de distribution du résultat obtenu par la Société lors de l'exercice 2018 approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 19 juin 2019 est celle ci-dessous :

Base de partage

Pertes et profits (bénéfice)	750 087
Total	<u>750 087</u>

Application

À la compensation résultats négatifs d'exercices antérieurs	-
Réserves volontaires	<u>750 087</u>
Total	<u><u>750 087</u></u>

NOTE 4. NORMES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION

Les principales règles d'évaluation suivies par la Société dans l'établissement de ses États financiers intermédiaires au 30 juin 2019, conformément à ce qui est prescrit dans le Plan comptable général, ont été les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les biens faisant partie des immobilisations incorporelles sont évalués au prix coûtant, que ce prix soit celui d'acquisition ou du coût de production, déduction faite de l'amortissement cumulé (calculé en fonction de leur durée de vie) et des pertes, le cas échéant, liées à la perte de valeur que ces biens auraient subies.

Ces biens sont évalués selon leur coût de production ou prix d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, dans le cas où ils auraient une durée de vie limitée, et moins el montant cumulé des pertes liées à la perte de leur valeur.

Propriété industrielle

Il s'agit de charges de développement capitalisées pour lesquels il a été obtenu le brevet ou assimilé, y compris les coûts d'enregistrement et de formalisation de la propriété industrielle ainsi que les coûts d'acquisition des droits sous-jacents versés à des tiers.

Elles sont amorties linéairement au cours de sa vie utile, à raison de 20 % par an.

Applications informatiques

Les licences de logiciels acquises à des tiers ou les programmes informatiques conçus à l'interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés dans leur acquisition ou dans leur développement et en vue de les préparer pour leur usage.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourus au long de la période sont enregistrés sur le Compte de Pertes et Profits.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou au coût de production, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections évaluatives liées à la perte de valeur reconnue.

Les frais d'entretien et de maintenance encourus au long de la période sont chargés sur le Compte de Pertes et Profits. Les coûts de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration des immobilisations corporelles se traduisant par une augmentation de la capacité, de la productivité ou par un prolongement de la durée de vie sont capitalisés comme une majoration de la valeur des biens concernés, ce après que les valeurs comptables des éléments qu'ils remplacent aient été éliminées des comptes.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les immobilisations corporelles, moins la valeur résiduelle de celles-ci, le cas échéant, sont amorties de façon linéaire en distribuant les éléments qui les composent selon leur durée de vie estimée, qui constituent la période durant laquelle la Société espère les utiliser, selon le tableau suivant :

	30/06/2019		31/12/2018		30/06/2018	
	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée
Autres installations	20	5	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10	10	10
Équipements informatiques	25	4	25	4	25	4
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20-10	5-10	20-10	5-10

Le montant dans les registres comptables d'un élément des immobilisations corporelles est éliminé des comptes en raison de leur cession ou disposition d'une autre façon ou encore lorsque l'on ne s'attend pas à obtenir de bénéfices ou de rendements économiques futurs de leur usage, de leur cession ou de leur disposition d'une autre façon.

La perte ou le gain dérivé de l'élimination d'un élément dans les comptes des immobilisations corporelles est déterminé comme la différence entre le montant net, le cas échéant, des coûts de vente obtenus par cession ou par disposition d'une autre façon, si elle existe, et le montant de cet élément aux registres comptables, ce qui est imputé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel cela se produit.

Les investissements réalisés par la Société dans des locaux loués, qui ne peuvent pas être séparés de l'actif loué, sont amortis en fonction de leur durée de vie utile correspondant à la durée la plus courte entre la durée du contrat de location, y compris la période de rénovation s'il existe des preuves que celle-ci se produira, et la durée de vie économique de l'actif.

c) Détérioration de la valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux).

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, la Société évalue, par le biais dudit « test de détérioration » s'il existe des indices selon lesquels une immobilisation corporelle ou incorporelle, dont la durée de vie est indéfinie, ou le cas échéant une unité génératrice de trésorerie, peuvent s'être détériorées, et dans ce cas, le montant récupérable est évalué en réalisant les corrections de valeurs correspondantes.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Cette reprise d'une dépréciation est reconnue comme une recette au compte de profits et pertes.

d) Locations et autres opérations similaires

La Société classe une location comme une location financière lorsque les conditions économiques de l'accord de location a permis le transfert substantiel de tous les risques et de tous les bénéfices qui se rattachent à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat. Lorsque les conditions du contrat de location ne permettent pas de le considérer comme un crédit-bail, celui-ci sera considéré comme un contrat de bail d'exploitation.

a.1) Crédit-bail

Dans les opérations de crédit-bail dans lesquelles la Société intervient en tant que locataire, la Société comptabilise un actif sur le bilan selon la nature du bien objet du contrat et un passif pour le même montant, qui est la quantité la moins élevée entre la juste valeur du bien loué et la valeur actuelle au début du bail des sommes minimales convenues, y compris l'option d'achat. Les paiements pour risques, le coût des services et les taxes répercutées par le bailleur ne sont pas inclus. La charge financière est imputée sur le compte des résultats consolidés de l'exercice dans lequel elle est générée, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements pour risques sont comptabilisés comme charges de l'exercice dans lequel ils surviennent.

Les actifs comptabilisés pour ce type d'opération sont amortis en suivant les mêmes critères que ceux qui sont impliqués à l'ensemble des actifs corporels (ou incorporels), selon leur nature.

a.2) Location simple

Les dépenses dérivées des accords de location simple sont comptabilisées sur le compte de résultat au cours de l'exercice où elles sont facturées.

e) Instruments financiers

La Société ne reconnaît qu'un instrument financier dans son bilan lorsqu'elle devient une partie obligée du contrat ou l'acte juridique concerné, conformément aux clauses de celui-ci.

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument du patrimoine conformément au fond économique du marché contractuel et avec les définitions d'actif financier, passif financier ou d'instrument du patrimoine.

La société classe les instruments financiers dans les différentes catégories tenant compte des caractéristiques et des intentions de la Société au moment de leur reconnaissance initiale.

Les instruments financiers, aux fins d'évaluation, seront classés dans l'une des catégories suivantes :

1. Prêts et créances et débits et dettes
2. Investissements dans le patrimoine d'entreprises du Groupe, multigroupes et d'entreprises liées.

Les principaux instruments financiers de la société se correspondent avec les espèces et autres actifs liquides équivalents, prêts et postes à encaisser et débits et lots à payer et des investissements dans le patrimoine d'entreprises du groupe.

e.1) Espèces et autres actifs liquides équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits au bilan comprennent les espèces en caisse et les comptes bancaires, les dépôts à vue et les autres investissements très liquides avec une échéance de moins de trois mois. Ces postes sont enregistrés à leur coût historique, qui ne diffère pas de beaucoup de leur valeur de réalisation.

e.2) Prêts et postes à encaisser et débits et postes à payer

e.2.1) Prêts et postes à encaisser

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Crédits par opérations commerciale : actifs financiers générés pour la vente de biens et la prestation de services pour opérations de trafic, et

Créances pour opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ni des dérivés, ne sont pas d'origine commerciale, dont les encaissements sont des sommes déterminées ou déterminables et qui ne sont pas négociés dans un marché actif. Elles n'incluent pas les actifs financiers pour lesquelles la Société pourrait ne pas récupérer substantiellement tout l'investissement initial, pour des raisons autres que la perte de la valeur du crédit. Ces derniers sont classés comme étant disponibles à la vente.

e.2.2) Débits et postes à payer

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Débits pour opérations commerciales : passifs financiers venant de l'achat de biens et de services dans les opérations courantes ;
- b) Débits pour opérations non commerciales : passifs financiers que, n'étant pas des instruments dérivés, ne sont pas d'origine commerciale.

Au départ, les actifs et passifs financiers compris dans cette catégorie sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Malgré ce qui a été indiqué au paragraphe précédent, les montants portés au crédit et au débit issus des opérations commerciales ayant une échéance non supérieure à un an et qui ne comportent pas de taux d'intérêt contractuel ainsi que, le cas échéant, les acomptes et les crédits accordés au personnel, les dividendes à encaisser et les débours exigés sur des instruments du patrimoine, dont le montant doit être reçu à court terme, et les débours exigés par des tiers sur des participations dont le montant doit être payé à court terme sont évalués selon leur valeur nominale lorsque l'effet de la non-actualisation des flux de liquidité ne s'avère pas important.

Les évaluations postérieures, tant d'actifs que de passifs, sont faites selon leur coût amorti. Les intérêts produits sont comptabilisés dans le compte de résultat, en appliquant la méthode de l'intérêt effectif. Cela dit, les crédits et les débits, dont l'échéance ne dépasse pas un an, qui sont évalués au départ selon leur valeur nominale continueront d'être évalués à ce montant à moins que, dans le cas des crédits, il y ait eu perte de valeur.

À la clôture de l'exercice, des corrections d'évaluation seront faites s'il devait y avoir une constatation objective que la valeur d'une créance ait diminuée, c'est-à-dire que l'on constate une réduction ou un retard dans les flux de trésorerie estimés futurs en rapport avec cet actif.

e.3) Investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, associées et multi-groupe

Y compris les investissements dans le patrimoine des entreprises sur lesquelles il y a un contrôle (entreprises du groupe) d'ensemble moyennant un accord statutaire ou contractuel avec un ou plusieurs actionnaires (entreprise multi-groupe) ou il est exercé une influence significative (entreprises associées).

Au départ, ces investissements sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Par la suite, ils sont évalués à leur prix coûtant, moins, le cas échéant, le montant cumulé des corrections d'évaluation en raison des pertes de leur valeur.

À la clôture de l'exercice et lorsqu'il y a une constatation objective que la valeur comptable d'un investissement ne sera pas récupérable, les corrections d'évaluation nécessaires seront apportées.

Le montant de la correction évaluative est déterminé comme la différence entre la valeur comptable et le montant récupérable, entendant ce dernier comme le plus grand montant entre sa valeur raisonnable moins les coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs dérivés de l'investissement, calculé moyennant l'estimation de sa participation dans les flux de trésorerie que l'on attend qu'ils soient générés par l'entreprise participée, en provenance tant de ses activités ordinaires que de son aliénation ou cessation par rapport aux comptes.

Sauf s'il existait une meilleure preuve du montant récupérable des investissements, lors de l'estimation de la détérioration il sera pris en considération le patrimoine net de l'entité participée, corrigé par les plus-values tacites existantes à la date de l'évaluation.

Le cas échéant, lors de la détermination du patrimoine net des sociétés participées aux fins de ce qui a été indiqué à l'alinéa précédent, il a été tenu en compte dans les cas où la Société participée participerait à son tour dans une autre, celui qui découle des comptes annuels consolidés élaborés en appliquant les critères inclus dans le Code de commerce et ses normes de développement.

Les corrections d'évaluation en raison de la perte de la valeur et, le cas échéant, leur compensation sont enregistrées comme des charges ou des produits, respectivement, dans le compte de résultat. La compensation de la perte de valeur aura comme limite la valeur comptable de l'investissement qui serait reconnue à la date de la compensation si la perte de valeur n'avait pas été enregistrée.

e.4) Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers inclus initialement dans la catégorie de maintenus pour négocier ou à valeur raisonnable avec des changements sur le Compte des pertes et profits, ne peuvent pas être reclassés dans d'autres catégories, ni de celles-ci dans celles-là, sauf quand il est pertinent de classer l'actif comme un investissement sur le patrimoine des entreprises du groupe, multigroupe ou associées.

e.5) Cessation des actifs financiers

Un actif financier, ou une partie de celui-ci, est rayé des comptes lorsqu'ils expirent ou quand les droits contractuels sont cédés sur les flux de trésorerie de l'actif financier et que les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété sont transférés de façon substantielle.

Lorsqu'un actif financier est rayé des comptes, la différence entre la contre-prestation reçue nette des coûts de transaction attribuables, en considérant n'importe quel nouvel actif obtenu, moins n'importe quel passif assumé et la valeur comptable de l'actif financier, plus tout montant cumulé qui aurait été reconnu directement dans les capitaux propres détermine le gain ou la perte issus du fait d'avoir rayé des comptes ledit actif et fait partie du résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

e.6) Cessation de passifs financiers

Un passif financier est rayé des comptes lorsque l'obligation correspondante s'éteint.

La différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie de celui-ci qui est rayé des comptes et la contre-prestation payée, inclus dans les coûts de transaction attribuables ainsi que tout actif cédé autre que des liquidités, ou passif assumé, est reflétée dans le compte de résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

e.7) Intérêts et dividendes reçus d'actifs financiers

Les intérêts et dividendes d'actifs financiers produits après l'acquisition sont reflétés dans le compte de résultat.

Les intérêts doivent être reflétés en utilisant la méthode d'intérêt effectif et les dividendes lorsque le droit de l'associé à les recevoir est déclaré. À cette fin, dans l'évaluation initiale des actifs financiers, on a enregistré de façon indépendante, selon leur échéance, le montant des intérêts explicites produits et non échus à ce moment ainsi que le montant des dividendes accordées par l'organe compétent au moment de l'acquisition.

e.8) Cautions remises

Les cautions remises par baux opérationnels et prestation de services, la différence entre leur valeur raisonnable et le montant déboursé est enregistré comme un paiement anticipé pour le bail ou la prestation du service. En cas de cautions remises à court terme, elles seront évaluées pour le montant déboursé.

Les cautions remises par baux opérationnels sont évaluées à leur valeur raisonnable.

e.9) Détérioration de la valeur d'actifs financiers

Un actif financier ou groupe d'actifs financiers est détérioré et il s'est produit une perte par détérioration, s'il existe une preuve objective de la détérioration résultant d'un ou plusieurs événements qui ont survenu après la reconnaissance initiale de l'actif et cet événement ou événements qui ont provoqué la perte ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de manière fiable.

La Société suit le critère d'enregistrer les corrections évaluatives pertinentes par détérioration d'emprunts et postes à encaisser et instruments de dette, quand il s'est produit une réduction ou retard par rapport aux flux de trésorerie estimés futurs.

De même, dans le cas des instruments du patrimoine, il existe une détérioration de la valeur quand il se produit le manque de récupérabilité de la valeur comptable de l'actif.

f) Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère

Les transactions en devises sont comptabilisées pour leur contre-valeur en euros, aux taux de change comptant en vigueur à la date de leur réalisation.

À la clôture de chaque période, les actifs et les passifs non monétaires évalués à leur valeur raisonnable, sont évalués en appliquant la taux de change de la date de détermination de la valeur raisonnable, c'est-à-dire, à la clôture de l'exercice. Lorsque les pertes et les profits découlant des changements dans l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus directement sur le patrimoine net, toute différence de change est reconnue également de manière directe sur le Patrimoine net. Au contraire, lorsque les pertes ou profits découlant des changements sur l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus sur le Compte de Pertes et Profits de l'exercice, toute différence de change est reconnue sur le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs monétaires dénommés en monnaie étrangère ont été convertis en euros en appliquant le taux existant à la clôture de l'exercice, tandis que les non monétaires évalués à coût historique ont été convertis en appliquant le taux de change de la date où les transactions ont eu lieu.

Les différences positives et négatives qui sont mises en évidence dans les transactions en monnaie étrangère et dans la conversion en euros des actifs et passifs monétaires dénommés en monnaie étrangère sont reconnues dans les résultats.

g) Impôts sur les bénéfices

À partir de l'exercice 2013 et jusqu'à l'exercice 2016, les sociétés du Groupe sises en Espagne payaient des impôts sous le régime spécial de Consolidation fiscale, dans le groupe dont la Société est à la tête.

Le 30 décembre 2016 la réunion du Conseil d'Administration a été tenue indiquant que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. ("ISP") est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 11), et que en vertu des dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014, du 27 de novembre, de l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, il est décidé l'incorporation de la Société depuis la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que société indépendante du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité ISP.

La charge ou le produit de l'impôt sur les bénéfices est calculé en additionnant la charge ou le produit de l'impôt courant à la partie correspondant à la charge ou au produit de l'impôt différé.

L'impôt courant est la somme résultant de l'application du taux de l'impôt sur la base imposable de l'exercice. Les abattements et les autres avantages fiscaux sur l'impôt à payer, sauf les retenues et les avances, ainsi que les pertes fiscales compensables des exercices précédents appliquées effectivement dans l'exercice, entraîneront une baisse de l'impôt courant.

Quant à la charge et au produit de l'impôt différé, ils correspondent à la comptabilisation et à l'annulation des actifs d'impôt différé pour des différences temporelles déductibles, par le droit à compenser les pertes fiscales des exercices futurs et par les abattements et les autres avantages fiscaux non utilisés en attente d'être appliqués, et des passifs d'impôt différé pour des différences temporelles imposables.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise.

Sont comptabilisées comme passifs d'impôt différé toutes les différences temporelles imposables, sauf celles qui proviennent de la comptabilisation initiale des fonds de commerce ou d'autres actifs et passifs dans une opération n'affectant aucunement le résultat fiscal ou comptable et n'étant pas un regroupement d'entreprises.

Conformément au principe de prudence, seuls les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure dans laquelle l'obtention de gains futurs permettant leur application est estimée probable. Sans préjudice de ce qui précède, ne sont pas comptabilisés les actifs d'impôt différé correspondant aux différences temporelles déductibles dérivées de la comptabilisation initiale des actifs et des passifs dans une opération n'affectant aucunement le résultat fiscal ou comptable et n'étant pas un regroupement d'entreprises.

La charge et le produit d'impôt courant ou différé sont enregistrés sur le compte de résultat. Cependant les actifs et les passifs d'impôt courant et différé liés à une transaction ou à un fait comptabilisé directement sur un poste des capitaux propres, sont comptabilisés dans les charges ou les crédits de ce poste.

À chaque clôture comptable, les impôts différés enregistrés pour vérifier s'ils sont en cours de validité sont révisés en effectuant les corrections pertinentes. De même les actifs d'impôt différé comptabilisé et ceux qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement sont évalués, en radiant les actifs comptabilisés si leur récupération résulte improbable, ou en comptabilisant tout actif de cette nature non comptabilisé antérieurement, dans la mesure où leur récupération avec des bénéfices fiscaux futurs devient probable.

h) Recettes et dépenses

Les recettes et dépenses sont imputées en fonction du critère de comptabilisation, c'est-à-dire, du moment où se produit l'échange réel des biens et services auxquelles elles correspondent, indépendamment du moment où se produit le mouvement monétaire ou financier qui en est dérivé.

Les recettes provenant de la vente de biens et de la prestation de services sont évaluées en fonction de la valeur raisonnable de la contrepartie, reçue ou à recevoir, qui en est dérivée et qui, sauf preuve contraire, est le prix convenu pour lesdits biens ou services, moins le montant de tout décompte, remise sur le prix ou autres postes similaires que la Société peut accorder ainsi que les intérêts intégrés à la valeur nominale des crédits.

Les recettes pour prestations de services sont reconnues lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de manière fiable, en prenant en compte, pour cela, le pourcentage de réalisation du service à la date de la clôture de l'exercice. Par conséquent, seules sont comptabilisées les recettes provenant de la prestation de services pour lesquelles toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) Le montant des recettes peut être évalué de manière fiable.
- b) Il est probable que la Société reçoive les bénéfices ou avantages économiques dérivés de la transaction.

- c) Le niveau de réalisation de la transaction, à la date de clôture de l'exercice, peut être évalué de manière fiable et
- d) Les coûts déjà encourus lors de la prestation, ainsi que ceux qui sont à encourir jusqu'à la fin de la prestation, peuvent être évalués de manière fiable.

i) Provisions et risques

Les obligations existantes à la clôture de la période, surgies à conséquence d'événements passés dont il pourrait se dériver des préjudices patrimoniaux pour la Société et dont le montant ou moment d'annulation sont indéterminés, sont enregistrés dans le bilan de situation comme des provisions et sont évaluées à leur valeur actuelle par rapport à la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer l'obligation à un tiers.

La pratique suivie par la Société en ce qui concerne les provisions et les contingences est la suivante :

i.1) Provisions

Soldes créditeurs couvrant des obligations actuelles découlant d'événements passés, dont le règlement entraînera probablement une sortie de ressources, mais qui sont indéterminés quant à leur montant et à la date de règlement.

i.2) Passifs contingents

Obligations possibles faisant suite à des événements passés, dont la matérialisation future est conditionnée par le fait que surviennent ou pas un ou plusieurs événements futurs échappant à la volonté de la Société.

Les ajustements provenant de l'actualisation de la provision sont enregistrés comme un frais financier dès qu'ils sont courus. Aucun type de réduction n'est effectué dans le cas des provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, à condition que les répercussions financières ne soient pas significatives.

On ne déduit pas le montant de la dette de la compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de l'obligation : la compensation est inscrite comme un actif, s'il n'y a pas de doutes quant au recouvrement de ce remboursement.

j) Éléments patrimoniaux de nature environnementale

La Société, en raison de la nature de ses activités, ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement. De même, il n'existe aucune provision pour risques et charges ni de contingences liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

k) Regroupement d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont enregistrés pour leur valeur raisonnable, à condition que cette valeur raisonnable ait été analysée de manière assez fiable, hormis les exceptions suivantes :

-Actifs non courants classés comme maintenus pour la vente : ils sont inscrits pour leur valeur raisonnable moins les coûts de vente.

- Actifs et passifs pour impôt différé : ils sont évalués pour la quantité que l'on prévoit de recouvrer ou payer, selon les taux d'intérêt qui soient applicables dans les exercices dans lesquels il soit prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, à partir de la norme en vigueur ou celle approuvée en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs pour impôt différé ne sont pas déduits.
- -Actifs et passifs associés à des régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, pour la valeur actuelle des rétributions engagées moins la valeur raisonnable des actifs des engagements avec lesquels les obligations seront liquidées.
- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut pas être effectuée en se référant à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un revenu sur le compte de pertes et profits : l'écart négatif calculé a été déduit.
- Actifs reçus en tant qu'indemnité face à des imprévus et incertitudes : ils sont enregistrés et évalués de manière consistante avec l'élément à l'origine de l'imprévu ou l'incertitude.
- Droits réacquis reconnus en tant qu'immobilisation incorporelle : ils sont évalués et amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à leur finalisation.
- Obligations classées en tant qu'imprévus : elles sont inscrites comme un passif pour la valeur raisonnable d'assumer lesdites obligations, à condition que ce passif soit une obligation présente issue de faits passés et que sa valeur raisonnable puisse être mesurée de manière assez fiable, même si la survenue d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour liquider l'obligation n'est pas probable.

L'excès, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés est inscrit comme un fonds de commerce.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés a été supérieur au coût du regroupement d'entreprises, cet excès aura été comptabilisé sur le compte de pertes et profits comme un revenu. Avant d'inscrire ledit revenu, il a été à nouveau évalué si tant les actifs identifiables acquis et les passifs assumés que le coût du regroupement d'entreprises ont été identifiés et évalués.

Les passifs et les instruments du patrimoine émis en tant que coût du regroupement et les actifs identifiables acquis et les passifs assumés ont ensuite été comptabilisés conformément aux normes d'enregistrement et d'évaluation correspondantes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

l) Transactions entre parties liées

Règle générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction entre entreprises liées sont comptabilisés au moment initial selon leur valeur raisonnable. Le cas échéant, si le prix fixé pour une opération différerait de sa valeur raisonnable, la différence sera enregistrée selon la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

m) Paiements basés sur les instruments du patrimoine

Les biens ou les services reçus au cours de ces opérations sont comptabilisés comme des actifs ou des charges, selon leur nature au moment de leur acquisition et l'augmentation correspondante des capitaux propres, selon que la transaction est effectuée avec des instruments de capitaux propres, ou avec le passif correspondant, ou qu'elle est effectuée avec une somme basée sur la valeur de ceux-ci.

Les transactions avec des employés effectués avec des instruments de capitaux propres, pour les services réalisés tout comme pour l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, seront évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres cédés, référencée à la date de la décision de la cession.

La Société maintient des plans de compensation envers la Direction qui consistent en la remise d'options sur des actions d'Antevenio, ainsi que leur liquidation en actions.

Ce plan est évalué à sa juste valeur au moment où il est attribué initialement grâce à une méthode de calcul financier généralement acceptée, qui entre autres, tient compte du prix de l'exercice de l'option, de la volatilité, du délai de l'exercice, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risques.

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultat, comme charge de personnel, est effectuée sur la base de son fait générateur durant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, excepté dans le cas des options accordées durant l'exercice 2016 qui ont été enregistrées, en suivant un critère de prudence, intégralement en tant que charge de personnel à la date initiale, avec contrepartie sur les capitaux propres et sans réaliser aucun type de réévaluation de sa valeur initiale. Étant donné que la contrepartie de cette dépense est une augmentation des fonds propres (« Autres instruments de capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les Capitaux Propres d'Antevenio SA. Cependant, à la date de la clôture de l'exercice, la société révisé ses évaluations originales sur le nombre d'options supposées être réalisables et, le cas échéant, l'impact de cette révision sur le compte de résultat avec la rectification correspondante dans les capitaux propres.

n) Tableau des flux de trésorerie

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

Trésorerie ou équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend tant les espèces en caisse que les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de la Société, ils sont convertibles en argent liquide, ils ont des échéances initiales non supérieures à trois mois et ils sont sujets à un risque peu élevé de variations de leur valeur.

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire, les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque de variation de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaire de la Société, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérées comme des liquidités ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des variations de taille et de composition des capitaux propres nets et des passifs d'ordre financier.

NOTE 5. IMMOBILISATION CORPORELLE

Le détail et le mouvement des immobilisations corporelles est le suivant :

	30/06/2018	Inscriptions	Retraits	31/12/2018	Inscriptions	Retraits	30/06/2019
Coût :							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	494 135	27 351	(131 002)	390 485	31 192	-	421 677
	494 135	27 351	(131 002)	390 485	31 192	-	421 677
Amortissement cumulé :							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(301 971)	(30 324)	124 170	(208 125)	(29 819)	-	(237 944)
	(301 971)	(30 324)	124 170	(208 125)	(29 819)	-	(237 944)
Provision pour détérioration :							
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles nettes	192 165	(2 973)	(6 832)	182 360	1 373	-	183 733

Éléments totalement amortis et en usage

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	204 278	72 956	100 205
Total	204 278	72 956	100 205

Autres informations

Au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018, la Société ne possède pas d'éléments des immobilisations matériels acquis à des entreprises du groupe et non plus d'éléments des immobilisations corporelles situées hors du territoire espagnol.

Au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018, il n'existait pas d'engagements fermes d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018, les biens de la Société se trouvent assurés au moyen d'une police d'assurance. Les administrateurs de la Société considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et le mouvement des immobilisations incorporelles est le suivant :

	30/06/2018	Inscriptions	Retraits	31/12/2018	Inscriptions	30/06/2019
Coût :						
Applications informatiques	94 495	3 599	(1 048)	97 046	6 338	103 384
	94 495	3 599	(1 048)	97 046	6 338	103 384
Amortissement cumulé :						
Applications informatiques	(78 742)	(3 759)	1 048	(81 453)	(1 648)	(83 102)
	(78 742)	(3 759)	1 048	(81 453)	(1 648)	(83 102)
Provision pour détérioration :						
Applications informatiques	(9 315)	-		(9 315)	-	(9 315)
Immobilisations incorporelles Net	6 438	(160)	-	6 279	4 690	10 968

Éléments totalement amortis et en usage

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Applications informatiques	55 517	88 147	88 147
Total	55 517	88 147	88 147

Autres informations

Au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018, la Société ne possède pas d'éléments d'immobilisations incorporelles acquises à des entreprises du Groupe ni d'éléments d'immobilisations situés hors du territoire espagnol.

Au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018, il n'existait pas d'engagements fermes d'achat pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

NOTE 7. BAUX ET AUTRES OPÉRATIONS DE NATURE SIMILAIRE

7.1) Locations simples (la Société comme locataire)

La charge des résultats au 30 juin 2019, 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018 au titre de bail opérationnel s'est élevé à 141 535 euros, 359 430 euros et 161 591 euros respectivement.

La Société loue plusieurs appartements à Madrid (rue Marqués de Riscal n°11) où elle développe son activité.

Il n'existe aucun paiement futur minimum du contrat de location annulable de plus de 5 ans.

7.2) Locations financières

La société a souscrit la location financière d'équipements d'information pour mener à bien son activité. Le principal contrat de crédit-bail passé par la Société a été souscrit avec une société financière, avec un montant en attente de paiement de 17 537 et 25 204 euros respectivement en date du 30 juin 2019 et 2018 enregistrés à l'épigraphe de Créanciers par crédit-bail au passif courant. L'épigraphe Créanciers par bail financier non courant détaille un montant de 4 129 euros, arrivant à échéance le 28 juillet 2020 (6 343 euros au 31 décembre 2018) voir note 8.2.2.

NOTE 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société classe les instruments financiers en fonction de l'intention qu'elle a par rapport à ceux-ci dans les catégories et portefeuilles suivants :

8.1) Actifs financiers

Le détail des actifs financiers à long terme au 30 juin 2019, au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018, sauf les investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, multi-groupe et associés, qui est montré à la Note 9, est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres			Total		
	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	2 037 307	1 567 114	1 631 613	2 037 307	1 567 114	1 631 613
Total	2 037 307	1 567 114	1 631 613	2 037 307	1 567 114	1 631 613

Le détail des actifs financiers à court terme au 30 juin 2019, au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018, est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres			Total		
	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Trésorerie et autres actifs liquides (note 8.1.a)	306 009	599 026	109 327	306 009	599 026	109 327
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	1 506 285	1 055 513	1 994 626	1 506 285	1 055 513	1 994 626
Total	1 812 294	1 654 539	2 103 953	1 812 294	1 654 539	2 103 953

a) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Le détail desdits actifs, est le suivant :

	Solde au 30/06/2018	Solde au 31/12/18	Solde au 30/06/2019
Comptes courants et caisse	306 009	599 026	109 327
Total	306 009	599 026	109 327

8.1.1) Prêts et postes à encaisser

La composition de cette épigraphe est la suivante :

	Solde au 30/06/2018		Solde au 12/31/2018		Solde au 30/06/2019	
	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme
Crédits pour opérations commerciales						
Clients entreprises du groupe (note. 18)	-	1 416 678	-	967 284	-	1 645 826
Clients tiers	-	998	-	18 429	-	18 726
Avances au personnel	-	2 254	-	2 856	-	1 667
Total crédits pour opérations commerciales	-	1 419 929	-	988 569	-	1 666 219
Crédits pour opérations non commerciales						
Crédits et intérêts aux entreprises du groupe (note. 18)	1 982 193	-	1 541 991	66 943	1 606 490	78 407
Autres actifs financiers sociétés du groupe	-	-	-	-	-	250 000
Crédits à des tiers	29 991	-	-	-	-	-
Garanties et dépôts	25 123	-	25 123	-	25 123	-
Total crédits pour opérations non commerciales	2 037 307	86 356	1 567 114	66 943	1 631 613	328 407
Total	2 037 307	1 506 285	1 567 114	1 055 512	1 631 613	1 994 626

Les soldes débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser comprennent des détériorations causées par les risques d'insolvabilité, d'après le détail ci-joint :

Dépréciations	Solde au 30/06/2018	Correction de valeur par dépréciation	Réversion de la dépréciation / Application de la provision	Solde au 12/31/2018	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Solde au 30/06/2019
Crédits pour opérations commerciales	(46 759)	-	17 371	(29 388)	-	1 522	(27 866)
Total	(46 759)	-	17 371	(29 388)	-	1 522	(27 866)

8.1.2) Autres informations relatives aux actifs financiers

a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassifié pendant l'exercice.

b) Classement par échéances

Les actifs financiers à long terme à la clôture de la chaque période ont une échéance supérieure à cinq ans.

À court terme, les crédits avec les entreprises du groupe avec rénovation annuelle sont inclus s'il n'existe aucune réclamation contraire de la part de la Société.

c) Actifs transmis sous garantie

Il n'existe pas d'actifs ni de passifs transmis sous garantie

8.2) Passifs financiers

Les passifs financiers à long terme au 30 juin 2019 correspondent aux parts issues de contrats de crédit-bail qui arrivent à échéance à long terme (voir note 7), avec le passif financier généré par la combinaison de négoce détaillée dans la note 21, qui seraient classés en Débits et postes à payer.

Le détail des passifs financiers à court terme, est le suivant :

	Dettes envers des établissements de crédit			Autres			Total		
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Débits et postes à payer (note 8.2.1)	12 980	15 014	10 062	3 877	184 566	2 164 079	16 857	199 581	2 174 141
Total	12 980	15 014	10 062	3 877	184 566	2 164 079	16 857	199 581	2 174 141

8.2.1) Débits et postes à payer

Son détail est indiqué ci-après :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Pour opérations commerciales :			
Fournisseurs	287 810	134 182	243 208
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées (note 18)	56 092	93 281	34 715
Créditeurs variés	108 535	107 208	97 044
Total soldes correspondant à des opérations commerciales	452 438	334 671	374 967
Pour opérations non commerciales :			
Dettes envers des établissements de crédit	10 062	15 014	12 980
Créances pour bail financier	3 540	27 324	17 537
Autres passifs financiers	758	184 566	3 877
Prêts et autres dettes	14 359	226 904	34 394
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	69 702	148 797	58 601
Avances de clients	9 317	9 317	9 317
Total soldes correspondant à des opérations non commerciales	79 019	158 114	67 918
Dettes envers des entreprises du groupe et associées à court terme (note 18)	369 616	532 410	929 257
Dividende à payer	1 262 249	-	-
Total dettes envers le groupe	1 631 865	532 410	929 257
Total Débits et postes à payer	2 177 680	1 252 099	1 406 536

8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers

a) Classement par échéances

Le détail de l'échéance par ans des différents passifs financiers à long terme, ayant une échéance déterminée ou déterminable, au 30 juin 2019, est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	À partir de 2024	Total
Dettes à long terme						
Créances pour bail financier	4 129	-	-	-	-	4 129
Autres passifs financiers	859 900	1 059 299	-	-	-	1 919 199
Total	864 029	1 059 299	-	-	-	1 923 328

Le détail de l'échéance par ans des différents passifs financiers à long terme, ayant une échéance déterminée ou déterminable, au 31 décembre 2018, est le suivant :

	2020	2021	2020	2023	2024	Total
Dettes à long terme						
Créances pour bail financier	6 343	-	-	-	-	6 343
Autres passifs financiers	859 900	1 066 729	-	-	-	1 926 629
Autres dettes à l/t, entreprises du groupe	500 000	-	-	-	-	500 000

Le détail de l'échéance par ans des différents passifs financiers à long terme, ayant une échéance déterminée ou déterminable, au 30 juin 2018, est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	À partir de 2023	Total
Dettes à long terme						
Créances pour bail financier	6 093	6 327	6 567	2 679	-	21 664
Autres passifs financiers	321 473	792 007	869 814	-	-	1 983 294
Total	327 566	798 334	876 381	2 679	-	2 004 958

NOTE 9. ENTREPRISES DU GROUPE, MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

Les parts conservées au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018 dans des Sociétés du Groupe, Multi-groupe et Associés, sont détaillées ci-après :

	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
Entreprises du groupe					
React2Media, L.L.C. (1)	51	51	4 199 158	-	4 199 158
Antevenio S.R.L. (*)	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L. (**)	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (**)	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexique SA de CV (**)	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U. (**)	100	100	27 436	-	27 436
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicite S.A.S.U (*)	100	100	3 191 312	-	3 191 312
Antevenio Rich & Reach, S.L. (**)	100	100	3 000	-	3 000
Foreseen Media Sl.	100	100	67 420	-	67 420
			14 297 035	-	14 297 035

(1) Voir note 21 de regroupements d'entreprises

Aucune des Sociétés dans lesquelles une participation est réalisée ne cotise en bourse.

Les Administrateurs considèrent que la valeur nette suivant laquelle les parts sont enregistrées dans des sociétés dépendantes au 30 juin 2019 est récupérable, tenant compte de l'estimation de leurs parts dans les flux de trésorerie que l'on espère qu'ils soient générés par les entreprises participées, en provenance des activités ordinaires. Les hypothèses sur lesquelles la direction s'est appuyée pour ses projections de flux de trésorerie, en vue de soutenir la valeur récupérable des investissements étaient :

- Il a été projeté des flux de trésorerie sur 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la Direction de la Société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été réalisé en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique.
- Le taux de remise appliqué a été approximativement de 12%
- Un taux à perpétuité de 1,4%

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles.

À la clôture de la période de six mois close le 30 juin 2019, il n'a pas été mis en évidence de situation faisant changer les hypothèses et conclusions atteintes par la Société à la clôture de l'exercice 2018.

L'objet et le siège social des sociétés dans lesquelles une participation est réalisée sont décrits ci-après :

Mamvo Performance, S.L. (Unipersonnel) Son objet social est fondé sur la Publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contact utiles. Son domicile social se trouve à la rue Marqués del Riscal, 11, Madrid.

Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (Unipersonnelle). Son objet social est fondé sur le conseil adressé à des entreprises en rapport avec la communication commerciale. Son domicile social se trouve C/Marqués de Riscal, 11, Madrid.

Antevenio S.R.L. Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing sur internet. Son domicile social se trouve Viale Francesco Restelli 3/7 - 20124. Milan (Italie)

Antevenio ESP, S.L. (Unipersonnel), dénommée précédemment, **Diálogo Media, S.L. (Unipersonal)**, et **Antevenio Mobile, S.L.U.** Son objet social est fondé sur la prestation de services à travers des réseaux de données pour les mobiles et autres dispositifs électroniques de contenus multimédia. Son domicile social se trouve C/Marqués de Riscal, 11, Madrid.

Antevenio France, S.R.L. (Unipersonal) Son objet social est fondé sur la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, l'étude, la diffusion et la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son domicile social se trouve à 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, Francia.

Antevenio Mexique, S.A. de CV. Son objet social consiste en la prestation d'autres services de publicité. Son siège social se trouve au Mexique. Son domicile social se trouve à Col. Condesa Del. Cuauhtémoc, C.P. 06100, México D.F.

Antevenio Publicité S.A.S.U., dénommée précédemment Clash Media SARL. Son objet social consiste en la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, en l'étude, en la diffusion et en la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son domicile social se trouve à 62B rue des Peupliers, 92100 Boulogne-Billancourt, Francia.

Antevenio Rich and Reach, S.L. (Unipersonnelle). Son objet social est la prestation de services sur Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne, la prestation de services de publicité et de marketing numérique, l'exploitation et la commercialisation d'espaces publicitaires, l'exploitation de réseaux sociaux et les entourages Web. Son domicile social se trouve à la rue Marqués de Riscal, N°11, Madrid.

React2Media, L.L.C. Son objet social est la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en proposant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de communication, les annonceurs directs et les éditeurs de manière égale. La société est domiciliée à 35 W 36th St, New York, NY 10018, États- Unis.

États financiers intermédiaires d'Antevenio, S.A. au 30 juin 2019

Foreseen Media S.L. Son objet social concerne l'achat, la vente, l'exploitation, la commercialisation et la licence de tous types de droits relatifs aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, les droits de patrimoine et le parrainage de joueurs, équipes et compétitions. La société est domiciliée à C/ Marqués de Riscal, 11.

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées au 30 juin 2019 est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réserves	Résultats exercices antérieurs	Subventions	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Antevenio, S.R.L.	10 000	1 741 499	-	-	-	(146 180)	1 605 319
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 579 497	-	68 499	-	271 958	2 953 921
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	33 791	(956 887)	-	-	(36 528)	(859 824)
Antevenio Mexique	4 537	1 232 297	-	-	(146 510)	257 809	1 348 133
Antevenio ESP S.L.U (auparavant Diálogo Media S.L)	3 010	1 194 264	-	-	-	(53 496)	1 143 778
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	(772 759)	-	-	(1 347)	(772 106)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	576 986	(132 087)	-	-	(61 128)	485 684
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	151 702	(97 251)	-	-	(155 180)	(97 729)
React2Media, L.L.C. (voir Note 21)	5 099	-	-	-	(233)	(94 821)	(89 955)
Foreseen Media S.L.	3 750	-	(118 810)	-	-	(29 918)	(144 978)

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées au 31 décembre 2018 est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réservations	Résultats exercices antérieurs	Subventions	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Capital propre net
Antevenio, S.R.L.	10 000	1 731 261	-	-	-	10 238	1 751 499
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 189 430	(242 919)	157 701	-	882 986	3 021 165
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	24 169	(1 086 846)	-	-	139 581	(823 296)
Antevenio Mexique	4 537	-	800 962	-	(121 666)	431 336	1 115 178
Antevenio ESP S.L.U (auparavant Diálogo Media S.L)	3 010	1 607 737	-	-	-	586 528	2 197 274
Codigo Barras Network S.L.U.	4 639	730 054	(922 354)	-	-	326 754	139 093
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	(767 610)	-	-	(5 150)	(770 759)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	578 373	-	-	-	(132 087)	548 200
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	151 702	-	-	-	133 173	287 875
React2Media, L.L.C. (voir Note 21)	5 099	-	-	-	2 982	72 435	80 517

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées au 30 juin 2018 est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réservations	Résultats exercices antérieurs	Subventions	Écarts de conversion	Résultat de l'exercice	Capital propre net
Antevenio, S.R.L.	10 000	2 486 833	-	-	-	131 700	2 628 532
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 189 430	(242 919)	33 661	-	519 102	2 533 241
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	24 169	(1 086 846)	-	-	92 157	(870 720)
Antevenio Mexique	4 537	-	800 962	-	(118 960)	2 511	689 050
Antevenio ESP S.L.U (auparavant Diálogo Media S.L)	3 010	1 607 737	-	-	-	389 794	2 000 541
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	(767 610)	-	-	(1 990)	(767 599)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	763 324	(184 950)	-	-	(280 596)	399 690
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	265 520	(344 242)	-	-	(37 093)	(112 815)
React2Media, L.L.C. (voir Note 21)	5 099	176 229	-	-	2 253	100 384	283 965

NOTE 10. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de la Société sont exposées à plusieurs types de risques financiers, parmi lesquels il ressort les risques de crédit et les risques de marché.

10.1.1) Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de la Société sont les soldes de caisse, la trésorerie et les crédits aux entreprises du groupe, les débiteurs commerciaux et les autres comptes à encaisser, et les investissements, qui représentent l'exposition maximale de la Société au risque de crédit en lien avec les actifs financiers.

Le risque de crédit de la Société est principalement attribué à ses dettes commerciales et à la récupérabilité des crédits avec les entreprises du groupe. Les montants se reflètent dans le bilan de situation net de provisions pour insolvabilité, estimés par la direction de la Société en fonction de l'expérience des exercices antérieurs et de leur évaluation de l'environnement économique actuel.

10.1.2) Exposition au risque de liquidité

La Société maintient une politique de liquidité qui consiste à conserver les soldes des comptes disponibles en vue de garantir les paiements dérivés de la réalisation de l'activité elle-même.

10.1.3) Risque de taux de change

La Société n'est pas exposée à un risque important de type de changement, c'est pourquoi aucune opération avec des instruments financiers de couverture n'est réalisée.

NOTE 11. CAPITAUX PROPRES

11.1) Capital Social

Au 30 juin 2019, au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018, le capital social est représenté par 4 207 495 actions nominales de 0,055 euros chacune d'entre elles, totalement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68% du capital social d'Antevenio, S.A. représenté par 785 905 actions d'une valeur nominale de 0,055 euros chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et du président directeur général de la société Joshua David Novick, propriétaire à cette date de 11,89% du capital social de la Société, représenté par 500 271 actions d'une valeur nominale de 0,055 euros chacune, au prix de 6 euros par action.

Après ce changement dans l'actionnariat, la société ISP a lancé une Offre Publique Volontaire d'Achat sur le reste des actionnaires de la Société, qui s'est soldée par l'acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentant 32,34% du capital social d'Antevenio SA. La société Aliada Investment B.V. a transféré par la suite ses actions à ISP, et par conséquent ISP allait détenir 83,09% du capital social d'Antevenio SA.

Les actionnaires avec participation directe ou indirecte dans le capital social au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 sont les suivants :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital SLU	3 571 008	84,87%
Autres <5%	392 840	9,34%
Nextstage	243 647	5,79%
Total	4 207 495	100,00%

11.2) Réserves

Le détail des Réserves au 30 juin 2019, au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018 est celui ci-dessous :

Réserves	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Réserve légale	46 282	46 282	46 282
Réserves volontaires	3 857 703	4 267 438	5 017 525
Prime d'émission des actions	8 189 787	8 189 787	8 189 787
Total	12 093 772	12 503 507	13 253 594

a) Réserve légale

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Toute société commerciale ayant la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10% de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Le 30 juin 2018, la Réserve Légale est intégralement dotée.

b) Prime d'émission

Cette réserve a été générée suite à l'augmentation de capital de l'exercice 2007. Elle est soumise aux mêmes plafonds et peut couvrir les mêmes besoins que les réserves volontaires y compris sa conversion en capital social.

c) Actions propres

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a convenu en date du 25 juin 2014 autoriser l'acquisition d'un maximum de 10% du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation a été accordée pour une période de 18 mois à compter de l'adoption de l'accord.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a convenu en date du 28 juin 2017 autoriser l'acquisition d'un maximum de 10% du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 2 euros par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation a été accordée pour une période de 18 mois à compter de l'adoption de l'accord. Au 31 décembre 2017 aucune nouvelle acquisition d'actions propres n'a été réalisée.

Le 29 janvier 2015, la Société a acquis 190 000 actions propres à un prix unitaire par action de 2,59 euros.

La Société mère possède 26 463 actions représentant 0,62 % du capital social (au 31 décembre 2018 la Société mère possédait 15 000 actions propres qui représentaient 0,36 % du capital social et, au 30 juin 2018, possédait 198 348 actions qui représentaient 4,71 % du capital social). Ces actions représentent un montant total qui s'élève à 194 314 (114 300 au 31 décembre 2018 et 513 805 au 30 juin 2018).

Le mouvement produit du 30 juin 2018 au 30 juin 2019 a été le suivant :

Valeur	Solde au 30/06/2018		Solde au 31/12/2018		Solde au 30/06/2019	
	Nb. d'actions	Coût	Nb. d'actions	Coût	Nb. d'actions	Coût
Antevenio S.A.	198 348	513 805	15 000	114 300	26 463	194 314
	198 348	513 805	15 000	114 300	26 463	194 314

NOTE 12. DEVISE ÉTRANGÈRE

Le montant des différences de change reconnues sur le résultat au 30 juin 2018, au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019 est le suivant :

Différences de change	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Différences positives de change :			
Réalisées au cours de l'exercice	4 720	4 907	2
Différences négatives de change :			
Réalisées au cours de l'exercice	(2 392)	(4 148)	(4 293)
Total	2 328	759	(4 291)

Les éléments de l'actif et du passif dénommés en monnaie étrangère correspondent à des soldes de débiteurs, de créanciers et de trésorerie, et font tous partie de l'actif et passif circulant.

Les transactions en monnaie étrangère lors des périodes de six mois clos au 30 juin 2019 et 2018, et lors de l'exercice 2018 ne sont pas significatives pour ce qui est des États financiers.

NOTE 13. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques est le suivant :

	30/06/2018		31/12/2018		30/06/2019	
	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
Courant :						
Taxe sur la Valeur Ajoutée	-	(47 075)	-	(43 956)	-	(220 214)
Actifs pour impôt différé (*)	255 699	-	-	-	167 333	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	-	-	74 898	-	-	-
Trésor public, débiteur remboursement d'impôts	-	-	-	-	-	-
Trésor public, créances par c/f	-	(5 973)	-	(5 973)	-	(5 973)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(64 405)	-	(296 760)	-	-
Passif pour impôt courant	-	(28 404)	-	(28 404)	-	(28 404)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(11 639)	-	(13 938)	-	(19 683)
	255 699	(157 496)	74 898	(389 031)	167 333	(274 274)

(*) Classé au Bilan à long terme.

Situation fiscale

Pour les impôts auxquelles la Société est assujettie, les derniers quatre exercices sont ouverts à l'inspection de la part des autorités fiscales.

D'après les dispositions légales en vigueur, les liquidations des impôts ne peuvent pas être considérées définitives jusqu'à ce qu'elles n'aient pas été inspectées par les autorités fiscales ou jusqu'à ce qu'il se soit écoulé le délai de prescription de quatre ans. En conséquence, en cas d'éventuels contrôles fiscaux, il n'est pas à exclure que des montants passifs supplémentaires, autres que ceux comptabilisés par la Société, puissent apparaître. Nonobstant, les Administrateurs considèrent que lesdits passifs, dans le cas où ils auraient lieu, ne serait pas significatifs par rapport aux fonds propres et aux résultats annuels obtenus.

Impôt sur les bénéfices

Le rapprochement du montant net des recettes et dépenses de l'exercice avec la base imposable de l'impôt sur les bénéfices est le suivant :

Résultat de l'exercice (après impôts)	31/12/2018			30/06/2019		
	Compte de Pertes et Profits		Effet net	Compte de Pertes et Profits		Effet net
	Augmentations	Baisse		Augmentations	Baisse	
	750 087	(750 087)		1 249 722		
Impôt sur les sociétés	47 650		47 650	-	-	-
Différences permanentes	26 885	(720 425)	(693 541)	7 240	(1 262 475)	(1 255 235)
Différences temporaires		(797 700)	(797 700)	-	-	-
Application des assiettes fiscales négatives			-	-	-	-
Base imposable (résultat fiscal)			(693 503)			(5 513)
Montant total			(173 376)			(1 378)
Déductions par R&D+i			-			-
Quota liquide			(173 376)			(1 378)
Rétentions et acomptes			(172 892)			-
Comptes avec des sociétés du groupe fiscal			520 316			-
Quota à verser / (remettre) (1)			174 048			(1 378)

(1) En 2017, la Société paie des impôts sous le Régime de consolidation fiscale en ce qui concerne l'impôt des sociétés avec le groupe ISP.

Étant donné que lors de l'exercice 2017 la Société paie des impôts pour le régime de consolidation fiscale avec le Groupe ISP, le montant total à verser a été inséré comme une créance avec le Groupe à court terme.

Le détail des actifs pour impôt différé enregistrés est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Les écarts temporels :	226 700	67 500	67 500
Crédits fiscaux	28 999	7 398	99 834
Total actifs pour impôt différé	255 699	74 898	167 334

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans le bilan car les Administrateurs ont considéré que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs de la Société, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérés.

NOTE 14. RECETTES ET DÉPENSES

a) Charges sociales

La composition de cette rubrique du Compte de Pertes et Profits est celle ci-dessous :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Sécurité sociale à la charge de la société	(61 357)	(121 349)	(103 106)
Autres coûts sociaux	(16 634)	(31 293)	(37 472)
Charges sociales	(77 990)	(152 642)	(140 578)

b) Résultats financiers

La composition de cette rubrique du Compte de Pertes et Profits est celle ci-dessous :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Revenus :			
Revenus de participations en instruments de capitaux	-	700 000	1 250 000
Revenus correspondant aux crédits avec des entreprises du groupe	9 316	18 265	17 357
Autres produits financiers	1 993	1 993	-
Total revenus	11 309	720 258	1 267 357
Dépenses :			
Frais découlant de dettes envers des sociétés du groupe	(9 750)	(17 368)	(3 597)
Autres charges financières	(4 854)	(37 663)	(9 781)
Total dépenses	(14 604)	(55 031)	(13 378)

c) Montant net du chiffre d'affaires

La répartition du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires de la Société, par catégories d'activités, est présentée ci-après :

Description de l'activité	30/06/2018		31/12/2018		30/06/2019	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Marketing et publicité en ligne	20 000	2%	0	0%		
Prestation de services (Fees)	1 131 483	98%	2 342 243	100%	1 370 940	100
Total	1 151 483	100%	2 342 243	100%	1 370 940	100

Segmentation géographique	30/06/2018		31/12/2018		30/06/2019	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%
National	891 510	77%	1 817 648	78%	1 091 583	80
Europe	95 531	8%	196 098	8%	21 695	2
International non européen	164 442	14%	328 497	14%	257 662	19
Total	1 151 483	100%	2 342 243	100%	1 370 940	100

NOTE 15. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

La Société ne possède pas d'actifs et n'a pas subi de dépenses destinées à la réduction de l'impact sur l'environnement et la protection et l'amélioration de l'environnement. De même, il n'existe aucune provision pour risques et charges ni de contingences liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

NOTE 16. CAUTIONS ET GARANTIES

Au 30 juin 2019, au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018, la Société a prêté des avals auprès d'entités bancaires et d'organismes publics selon le détail suivant :

Cautions	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Location des bureaux principaux	231 307	265 684	232 807
Total	231 307	265 684	232 807

REMARQUE 17. FAITS ULTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES.

Ultérieurement à la clôture de la période de 6 mois au 30 juin 2019, les faits significatifs suivants sont survenus :

En date du 2 juillet, deux bénéficiaires ont sollicité leurs droits vertu du plan de rétribution pour conseillers et cadres approuvé 16 novembre 2016, sollicitant la remise de 50 000 actions de la société (Note 14).

NOTE 18. OPÉRATIONS AVEC DES ENTREPRISES DU GROUPE ET PARTIES LIÉES

18.1) Soldes entre entreprises du groupe

Le détail des soldes maintenus entre les entreprises du groupe au 30 juin 2019 est indiqué ci-après :

SOLDES ENTRE ENTREPRISES DU GROUPE	Mamvo Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U	Antevenio France S.R.L.U	Antevenio México	Antevenio Argentine SR.L	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	React2 Media, L.L.C.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Foreseen Media SL	Total
A) ACTIF NON COURANT	100 000		500 000 350 000	-	262 000	-	-	-	-	-	300 000	-	1 512 000
1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme	100 000		500 000 350 000	-	262 000	-	-	-	-	-	300 000	-	1 512 000
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000		500 000 350 000	-	262 000	-	-	-	-	-	300 000	-	1 512 000
B) ACTIF CIRCULANT	415 102		110 287 16 767	331 479	221 037	221 860	320 142	12 867	25 283	274 733	119 826		2 069 382
1. Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	150 341		106 387 600	331 479	169 723	221 860	320 142	12 867	25 283	47 917	82 870	-	1 469 468
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme	150 341		106 387 600	331 479	169 723	221 860	320 142	12 867	25 283	47 917	82 870	-	1 469 468
2. Investissements dans des entreprises du groupe à court terme	264 761		3 900 16 167	-	51 314	-	-	-	-	226 816	36 956	-	599 914
a) Compte courant													
a) Comptes débiteurs	264 761		3 900 16 167	-	51 314	-	-	-		226 816	36 956	-	599 914
C) PASSIF NON COURANT	-		- -	-	-	-	-	-	-	-	-	(64 499)	(64 499)
1. Dettes envers des sociétés du groupe et associées à long terme.	-		- -	-	-	-	-	-	-	-	-	(64 499)	(64 499)
Total Non courant	100 000		500 000 350 000	-	262 000	-	-	-	-	-	300 000	(64 499)	1 447 501
D) PASSIF COURANT	(62 558)		(250 062) (241 855)	-	-	-	-	-	(33 849)	-	(376 229)	(2 131)	(966 684)
1. Dettes envers des entreprises du groupe et associées à court terme	(62 558)		(250 062) (241 855)	-	-	-	-	-	-	-	(376 229)	(2 131)	(932 835)
2. Créanciers commerciaux et autres comptes à payer	-		- -	-	-	-	-	-	(33 849)	-	-	-	(33 849)
Total courant	352 544		(139 775) (225 088)	331 479	221 037	221 860	320 142	12 867	(8 566)	274 733	(256 403)	(2 131)	1 102 699

Le détail des soldes maintenus entre les entreprises du groupe au 31 décembre 2018 est indiqué ci-après :

	Mamvo Performance SLU	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U.	Antevenio France S.R.L.U	Antevenio México	Antevenio Argentina S.R.L.U.	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	React2Med ia, L.L.C.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total
A) ACTIF NON COURANT	100 000	500 000	350 000	-	262 000	-	-	-	-	-	300 000	1 512 000
1. Investissements dans des Entreprises du groupe	100 000	500 000	350 000	-	262 000	-	-	-	-	-	300 000	1 512 000
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	500 000	350 000		262 000						300 000	1 512 000
B) ACTIF CIRCULANT	153 246	12 615	26 259	112 614	221 037	148 150	320 142	84 869	15 699	237 754	92 283	1 424 666
1. Dettes commerciales et autres comptes	19 323	12 615	-	48 233	169 723	148 150	320 142	84 869	15 699	12 652	4 012	835 416
a) Clients des ventes et prestations de services à court terme	19 323	12 615		48 233	169 723	148 150	320 142	84 869	15 699	12 652	4 012	835 416
2. Investissements dans des Entreprises du groupe	133 923	-	26 259	64 381	51 314	-	-	-	-	225 102	88 271	589 250
a) Compte courant	119 941		12 823	64 381	51 314					220 193	53 655	522 307
b) Comptes débiteurs	13 981		13 437							4 909	34 616	66 943
C) PASSIF NON COURANT	-	-	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-	-	(500 000)
1. Dettes envers des sociétés du groupe et associées	-	-	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-	-	(500 000)
Total Non courant	100 000	500 000	350 000	(500 000)	262 000	-	-	-	-	-	300 000	1 012 000
D) PASSIF COURANT	(14 617)	(52 665)	(169 103)	(117 378)	-	-	-	(54 808)	(33 849)	-	(71 485)	(513 904)
1. Dettes envers des sociétés du groupe et associées	(14 617)	(52 665)	(169 103)	(113 182)							(71 485)	(421 052)
2. Créances commerciales et autres comptes à payer	-	-	-	(4 196)	-	-	-	(54 808)	(33 849)	-	-	(92 853)
Total courant	138 629	(40 050)	(142 843)	(4 764)	221 037	148 150	320 142	30 061	(18 150)	237 754	20 798	910 762

Le détail des soldes maintenus entre les entreprises du groupe au 30 juin 2018 est indiqué ci-après :

SOLDÉS ENTRE ENTREPRISES DU GROUPE	Mamvo Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U	Antevenio France S.R.L.U	Antevenio México	Antevenio Argentine S.R.L	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	React2Media , L.L.C.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total
A) ACTIF NON COURANT	100 000	500 000	600 000	-	262 000	-	-	-	-	220 193	300 000	1 982 193
1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme	100 000	500 000	600 000	-	262 000	-	-	-	-	220 193	300 000	1 982 193
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	500 000	600 000	-	262 000	-	-	-	-	220 193	300 000	1 982 193
B) ACTIF CIRCULANT	294 719	120 089	99 959	456 870	221 037	72 517	320 142	-	104 771	15 880	65 860	1 771 844
1. Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	147 316	79 328	-	344 792	169 723	72 517	320 142	-	104 771	12 652	33 570	1 416 678
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme	147 316	79 328	-	344 792	169 723	72 517	320 142	-	104 771	12 652	33 570	1 416 678
2. Investissements dans des entreprises du groupe à court terme	147 403	40 761	99 959	112 078	51 314	-	-	-	-	3 228	32 290	487 034
a) Comptes débiteurs	147 403	40 761	99 959	112 078	51 314	-	-	-	-	3 228	32 290	487 034
C) PASSIF NON COURANT	-	-	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-	(765 000)	(1 265 000)
1. Dettes envers des sociétés du groupe et associées à long terme.	-	-	-	(500 000)	-	-	-	-	-	-	(765 000)	(1 265 000)
Total Non courant	100 000	500 000	600 000	(500 000)	262 000	-	-	-	-	220 193	(465 000)	717 193
D) PASSIF COURANT	-	-	-	(7 704)	-	-	-	(54 808)	-	-	(32 492)	(826 387)
1. Dettes envers des entreprises du groupe et associées à court terme	-	-	-	(7 704)	-	-	-	-	-	-	(32 492)	(770 294)
2. Créanciers commerciaux et autres comptes à payer	-	-	-	-	-	-	-	(54 808)	-	-	-	(56 092)
Total courant	294 719	120 089	99 959	449 166	221 037	72 517	320 142	(54 808)	104 771	15 880	33 367	945 457

18.2) Transactions entre entreprises du groupe

Le montant des transactions réalisées au long des six premiers mois de l'exercice 2019 compris dans le Compte de pertes et profits intermédiaires est détaillé ci-après, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés	Intérêts chargés	Distribution de dividende
Mamvo Performance, S.L.U.	-	246 573	780	-	250 000
Marketing Manager	-	171 883	3 900	-	
Código barras Networks	- 2 000	619	2 730	-	
Antevenio ESP, S.L.U.	-	496 961	-	- 3 597	1 000 000
Antevenio Argentina	-	-	-	-	
Antevenio S.R.L. (Italie)	-	12 111	-	-	
Antevenio México	-	221 860	-	-	
Antevenio Publicité	-	9 584	-	-	
React2Media	-	35 265	1 714	-	
Antevenio Rich & Reach	-	130 268	2 340	-	
	- 2 000	1 325 124	11 464	- 3 597	1 250 000

Le montant des transactions réalisées entre les entreprises du groupe pendant l'exercice 2018 incluses dans le Compte de Pertes et Profits joint est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés	Intérêts chargés	Distribution de dividende
Mamvo Performance, S.L.U.	-	432 276	1 546	-	-
Marketing Manager	-	294 674	-	-	-
Código barras Networks	(5 700)	5 260	8 791	-	-
Antevenio ESP, S.L.U.	(33 066)	804 281	-	(7 730)	-
Antevenio Argentina	-	-	-	-	-
Antevenio S.R.L. (Italie)	-	144 944	-	-	700 000
Antevenio Mexique	-	328 497	-	-	-
Antevenio Publicité	(33 849)	51 154	-	-	-
React2Media	-	-	3 290	-	-
Antevenio Rich & Reach	-	244 021	4 638	(9 638)	-
	(72 615)	2 305 107	18 265	(17 368)	700 000

Le montant des transactions réalisées au long des six premiers mois de l'exercice 2018 compris dans le Compte de pertes et profits intermédiaires est détaillé ci-après, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés	Intérêts chargés
Mamvo Performance, S.L.U.	-	213 394	-	771
Marketing Manager	-	143 869	-	-
Código barras Networks	3 000	1 947	-	4 265
Antevenio ESP, S.L.U.	24 520	396 298	3 854	-
Antevenio Argentina	-	-	-	-
Antevenio S.R.L. (Italie)	-	60 076	-	-
Antevenio México	-	164 442	-	-
Antevenio Publicité	-	35 455	-	-
React2Media	-	-	-	1 609
Antevenio Rich & Reach	-	116 002	5 896	2 312
	27 520	1 131 483	9 750	8 957

Au 30 juin 2019, le détail des soldes avec des parties liées est le suivant :

Société liée (30 juin 2019)	Solde débiteur	Solde créancier
ISP Digital SLU	121 000	--
ISP (par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal)	-	272 190
Accès	-	867
Digilant Spain	-	-
Digilant Inc	34	-
Total entreprises du groupe	121 034	273 057

Le détail des soldes avec des parties liées au 31 décembre 2018 est le suivant :

Société liée (31 décembre 2018)	Solde débiteur	Solde créancier
ISP Digital SLU	121 000	633 665
ISP (par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal)	-	-
Accès	-	428
Digilant Spain	10 834	-
Digilant Inc	34	-
Total entreprises du groupe	131 868	634 093

Au 30 juin 2018, le détail des soldes avec des parties liées est le suivant :

Société liée (30 juin 2018)	Solde débiteur	Solde créancier
ISP Digital SLU	121 000	-
ISP (par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal)	-	(730 098)
Accès	-	(1 284)
Digilant Spain	10 834	-
Digilant Inc	34	-
Total entreprises du groupe	131 868	(731 382)

18.4) Transactions avec des parties liées

Le détail des transactions avec des parties liées réalisées durant les six premiers mois de 2019 et durant l'exercice 2018 est le suivant :

Au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2019, les opérations avec des parties liées sont les suivantes :

1S 2019	ACCESO GROUP	ISP DIGITAL
Ventes	-	-
Achats	-	-
Services prêtés	-	-
Services reçus	2 149	-
Total	2 149	-

Au cours de l'exercice 2018, les opérations avec des parties liées ont été celles ci-dessous :

1S 2018	ACCESO GROUP	ISP DIGITAL
Ventes	-	-
Achats	-	-
Services prêtés	-	20 000
Services reçus	6 369	-
Total	6 369	20 000

2018	ACCESO GROUP	ISP DIGITAL
Ventes	-	-
Achats	-	-
Services prêtés	-	20 000
Services reçus	11 323	-
Total	11 323	20 000

18.5) Actionnaires significatifs

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2019, et l'exercice 2018, il n'y a pas eu de transactions importantes avec des actionnaires significatifs.

18.6) Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'Administration.

Les montants reçus par le Conseil d'Administration ou par le personnel de la haute direction, sont détaillés ci-après :

	Haute direction		
	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Soldes et salaires	218 200	406 813	184 766
Total	218 200	406 813	184 766

À part ces impôts, il faudrait inclure les rémunérations acquies liées au paiement basés sur des actions détaillées dans la note 19. Au 30 juin 2019, au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018, il n'existe pas d'engagements de compléments aux pensions, avals, ou garanties concédés en faveur de l'Organe d'Administration.

Autres informations concernant le conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi des sociétés de Capital se rapporte, conformément aux dispositions de l'article 229, n'ont encouru aucune situation de conflit.

NOTE 19. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.

Plan 2015 :

Au 25 juin 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la société dominante a approuvé un plan de rétribution consistant en système rétributif d'options sur les actions, faisant référence à la valeur des actions de la société au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la société dominante.

Les conditions suivantes ont été convenues :

- (i) le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne pourra pas être supérieur à 190 000 actions ;
- (ii) le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;

- (iii) La valeur des actions sera de 2,59 euros par action ;
- (iv) la durée de ce plan sera au maximum de deux ans et six mois.

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2015.

En date du 5 mars 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 63 333 options au prix de 2.59 euros dans les termes établis au programme de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en espèces. Cette mise en exécution a entraîné une diminution patrimoniale d'un montant de 335 000 euros.

En date du 31 octobre 2018, les deux autres bénéficiaires du Plan ont exécuté 63 333 options et 63 334 options au prix de 2,59 euros dans les termes établis au programme de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Suite aux trois exécutions décrites ci-dessus, ce Plan a été entièrement éteint.

Le mouvement produit dans les options existantes est le suivant :

	30/06/2018		31/12/2018		30/06/2019	
	Nombre	Moyenne pondérée des prix	Nombre	Moyenne pondérée des prix	Nombre	Moyenne pondérée des prix
Options concédées (+)	126 667	-	-	-	-	-
Option existant à la clôture de l'exercice	126 667	-	-	-	-	-

Plan 2016 :

En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

- le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;
- le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
- la valeur des actions sera à titre gratuit : et
- la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.
- permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

En date du 2 juillet 2019, deux bénéficiaires ont sollicité leurs droits vertu du plan de rétribution pour conseillers et cadres approuvé 16 novembre 2016, sollicitant la remise de 50 000 actions de la société (Note 20).

Le mouvement produit relatif aux options susmentionnées est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018		30/06/2019	
	Nombre	Moyenne pondérée des prix		Moyenne pondérée des prix	Nombre
Options concédées (+)	125 000	-	50 000	-	50 000
Option existant à la clôture de l'exercice		-	50 000	-	50 000

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2015, en tant que charge de personnel (278 160 euros), a été réalisée sur la base de sa comptabilité pendant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, et sur les capitaux propres comme contrepartie, sans réaliser aucun type de réévaluation de leur valeur initiale. La réalisation lors de l'exercice 2016 d'une Offre Publique d'Achat sur les actions de la Société (voir note 11) est envisagée dans le cadre de l'accord du Plan 2015 comme l'une des conditions pour l'exercice et le paiement anticipé de ces options sur les actions. C'est pourquoi l'imputation totale des montants restants a été réalisée en 2016. L'effet sur les capitaux de la société s'est élevé au 31 décembre 2016 à 347 700 euros repris dans la rubrique « Autres instruments des capitaux propres ».

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2016, en tant que charge de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice au cours duquel l'accord a eu lieu, indépendamment de la condition de permanence, pour un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de ces dépenses est une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les Capitaux Propres de la Société.

NOTE 20. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Direction	6,0	6,0	4,6
Administration	4,0	4,0	8,6
Commercial		0,0	0,6
Production		0,0	0,6
Techniciens		0,0	0,0
Marketing		0,5	2,6
	10,0	10,5	17,0

Le nombre de membres du Conseil d'Administration et de personnes employées à la clôture des périodes, distribués par catégories professionnelles, est le suivant :

Catégorie professionnelle	30/06/2018		31/12/2018		30/06/2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs			2		2	-
Haute direction	2	-	2	2	3	3
Administration	2	5	1	3	1	5
Marketing			1		2	-
	4	5	6	5	8	8

Conformément à la Loi 15/2010, du 5 juillet, qui modifie la Loi 3/2004, du 29 décembre, par laquelle des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales sont établies, un détail avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs est indiqué ci-après :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
	Jours	Jours	Jours
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	35,58	34,57	34,32
Ratio d'opérations payées	30,76	34,69	24,44
Ratio d'opérations en attente de paiement	51,91	32,50	63,53
	Montant (euros)	Montant (euros)	Montant (euros)
Total paiements effectués	524 045	1 253 534	521 589
Total paiements non effectués	154 711	67 214	176 428

NOTE 21. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 22 juin 2017, la Société dominante a acquis 51% des actions de la société américaine React2Media, L.L.C., pour un prix de 2 250 000 dollars (2 022 275 euros), en versant la totalité de ce montant à la contrepartie le 23 juin 2017. Cette société s'intègre à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le siège de la société React2Media, L.L.C. est situé à 35 W 36th St, New York, NY 10018, EE, États-Unis. La société a pour activité principale la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en offrant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de médias, annonceurs directs et éditeurs à parts égales. La raison principale à cette acquisition est l'incursion du Groupe Antevenio dans le marché américain en profitant de la situation et des connaissances de la société acquises sur ledit marché. L'intention du Groupe Antevenio est de doter la société acquise du reste de ses lignes d'affaires pour générer ainsi des synergies positives.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2019, 2020 et 2021, bien que la valeur totale de l'acquisition ne pourra pas dépasser 8,5 millions de dollars (le paiement de 2,25 millions de dollars pour l'acquisition de 51 % a déjà été effectué). Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2017 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,98 million d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Sur la base des dispositions de la norme internationale d'information financière n° 3 de regroupement d'entreprises, lors du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe a décidé de réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 31 décembre 2018 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 2,108 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

En date du 21 mai 2019, la première tranche des droits d'option d'achat et des droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49%, restant du capital social de ladite société établie dans le contrat initial du 22 juin 2017. Le Groupe acquiert 8,97 % des actions de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 212 551 dollars (192 778 euros). Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 30 juin 2019 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,91 million d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce est le suivant :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Liquide payé	2 102 903
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 933 648
Contreprestation contingente	35 004
Total contreprestation remise	4 071 555
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	38 462
Immobilisations intangibles	2 312
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	1 198 620
Espèces	109 457
Dettes envers des établissements de crédit	(256 188)
Autres dettes	(13 429)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(912 813)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis identifiables	166 421
Fonds de commerce (Note 5)	3 905 134
Contreprestation remise en espèces	(2 102 903)
Espèces et autres actifs équivalents acquis	109 457
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	(1 993 446)

Le fonds de commerce généré a été assigné à l'Unité génératrice de trésorerie correspondante à l'activité de la société acquise et est attribué à la force de travail et aux synergies dérivées de la pénétration sur le marché nord-américain du Groupe Antevenio, en utilisant la société acquise pour élargir les différentes lignes d'affaire du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis est circulante.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Cientes	1 198 620	0,00	1 198 620

**ANTEVENIO S.A. ET
SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**

États financiers intermédiaires
consolidés au 30 juin 2019

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

États financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2019

États financiers intermédiaires consolidés au 30 juin 2019 :

État de la Situation financière consolidée au 30 juin 2019

Compte de résultats consolidé au 30 juin 2019

État du résultat global consolidé au 30 juin 2019

État des changements sur le patrimoine net consolidé au 30 juin 2019

État des flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2019

Notes explicatives aux états financiers intermédiaires consolidés correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2019

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2019 :

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ
AU 30 JUIN 2019
 (Libellé en euros)

ACTIF	Note	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Immobilisations corporelles	6	1 410 503	266 226	287 342
Fonds de commerce de consolidation intr. globale	5	10 219 054	10 219 054	10 219 054
Immobilisations incorporelles	7	647 996	442 351	366 571
Actifs financiers non courants	9	245 985	121 371	122 215
Impôts différés actifs	16	1 918 649	1 812 973	1 532 789
ACTIFS NON COURANTS		14 442 187	12 861 974	12 527 971
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	9	7 245 358	8 254 292	8 457 586
Clients entreprises du groupe	9 et 24	615 827	604 941	573 848
Autres actifs courants	9	258 910	254 408	78 640
Autres actifs courants société du groupe		5 131	-	-
Administrations publiques à encaisser	16	207 690	174 765	314 718
Dépenses anticipées		79 769	99 357	83 211
Trésorerie et équivalents	9 et 11	5 063 463	5 611 926	5 774 405
ACTIFS COURANTS		13 476 148	14 999 689	15 282 408
Total actif		27 918 335	27 861 663	27 810 379

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ
AU 30 JUIN 2019
 (Libellé en euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Capital Social		231 412	231 412	231 412
Prime d'émission		8 189 787	8 189 787	8 189 787
Actions propres		(194 314)	(114 300)	(513 805)
Réserve légale		46 282	46 282	46 282
Réserves dans les sociétés par intégration globale		7 859 708	5 415 595	5 191 516
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	3	51 143	2 421 962	1 097 767
Autres instruments de capitaux propres	14	270 000	270 000	906 801
Écarts de conversion	13	(298 927)	(204 919)	(221 242)
Capital attribué à la société mère	12	16 155 091	16 255 820	14 928 518
Capital propre net	12	16 155 091	16 255 820	14 928 518
Dettes envers des établissements de crédit long terme	10	4 129	6 343	21 664
Autres dettes à long terme	10	696 796	705 402	546 601
Autres passifs non courants	10 et 25	1 919 199	1 926 629	1 983 294
Provisions	18	856 643	204 459	169 591
Passif pour impôt différé	16	16 759	18 701	11 220
Passifs non courants		3 493 526	2 861 534	2 732 370
Dettes envers des établissements de crédit court terme	10	273 381	256 800	147 010
Autres dettes à long terme	10	90 654	-	138 082
Dettes envers des entreprises du groupe à court terme	10 et 24	272 190	633 665	730 098
Autres passifs financiers	10 et 12	-	-	1 262 249
Créances commerciales et autres comptes à payer	10	4 939 478	4 802 622	5 531 286
Fournisseurs, entreprises du groupe	10 et 24	270 364	174 446	199 963
Autres passifs financiers		-	181 478	-
Personnel à payer	10	304 917	341 236	689 633
Administrations publiques à payer	16	1 424 186	2 172 020	1 236 218
Revenus anticipés		10 000	8 235	34 883
Autres passifs courants	10	684 548	173 807	180 070
Passifs courants		8 269 718	8 744 309	10 149 491
Total capitaux propres et passifs		27 918 335	27 861 663	27 810 379

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
COMPTE DE PERTES ET PROFITS CONSOLIDÉ

AU 30 JUIN 2019

(Libellé en euros)

PROFITS ET PERTES	Note	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Montant net du chiffre d'affaires	17 a	12 348 001	29 526 962	15 291 343
Autres revenus		-	-	31
Travaux réalisés par l'entreprise dans son actif		161 583	137 950	-
Imputation de subventions		40 869	37 755	2 900
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		12 550 453	29 702 667	15 294 274
Approvisionnements	17 a et 23	(5 253 569)	(12 414 401)	(6 485 404)
Frais de personnel	17 c	(5 213 517)	(10 313 775)	(5 651 392)
Salaires, rémunérations et assimilés		(4 243 754)	(8 494 081)	(4 702 154)
Charges sociales		(969 764)	(1 819 694)	(949 238)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(324 354)	(517 965)	(189 919)
Dotation aux immobilisations corporelles	6	(238 193)	(101 840)	(49 920)
Dotation aux immobilisations incorporelles	7	(86 161)	(416 125)	(139 998)
Autres frais d'exploitation		(1 507 887)	(3 389 236)	(1 732 813)
Services extérieurs	17 d	(1 415 627)	(3 104 642)	(1 591 608)
Pertes de valeur d'actifs courants	9	(92 260)	(284 594)	(141 205)
Autres résultats		-	-	15 733
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION		(12 299 327)	(26 635 377)	(14 043 794)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		251 126	3 067 290	1 250 480
Revenus financiers tiers	17 e	6 104	2 840	2 503
Écarts de change positifs	11	71 970	133 349	48 472
TOTAL REVENUS FINANCIERS		78 074	136 189	50 976
Dépenses financières tiers	17 f	(42 274)	(86 320)	(23 954)
Écarts de change négatifs	11	(66 370)	(180 981)	(52 823)
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES		(108 644)	(267 301)	(76 777)
RÉSULTAT FINANCIER		(30 570)	(131 112)	(25 801)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		220 556	2 936 178	1 224 679
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		220 556	2 936 178	1 224 679
Impôt sur les Sociétés	16	(138 820)	(443 613)	(103 127)
Contributions et autres		(30 593)	(70 603)	(23 785)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		51 143	2 421 962	1 097 767
Résultat attribué à des partenaires à intérêts minoritaires		-	-	-
RÉSULTAT ATTRIBUÉ AUX PORTEURS D'INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE		51 143	2 421 962	1 097 767
Bénéfice par action :				
De base		0,01	0,58	0,30
Dilué		0,01	0,58	0,30

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

AU 30 JUIN 2019

(Libellé en euros)

	Notes du mémoire	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES		51 143	2 421 962	1 097 767
Recettes et frais imputés directement au capital propre :				
Écarts de conversion		174 313	64 477	48 153
TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE		174 313	64 477	48 153
Virements au compte de pertes et profits :				
TOTAL VIREMENTS AU COMPTE DE PERTES ET PROFITS		-	-	-
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS		225 456	2 486 439	1 145 920
Attribuables à la société mère		225 456	2 486 439	1 145 920
Attribuables aux intérêts minoritaires		-	-	-

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ
AU 30 JUIN 2019
 (Libellé en euros)

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserves et résultat de l'exercice	(Actions de la société mère)	Autres instruments de capitaux propres	Écarts de conversion	Total
Solde au 12/31/2017	231 412	8 189 787	6 786 606	(513 805)	1 022 700	(269 395)	15 447 305
Solde au 01/01/2018	231 412	8 189 787	6 731 035	(513 805)	1 022 700	(269 395)	15 391 734
Recettes et frais reconnus	-	-	1 097 767	-	-	48 153	1 145 920
Autres opérations	-	-	(286 559)	-	-	-	(286 559)
Opérations avec des actions de la Société dominante	-	-	-	-	(115 899)	-	(115 899)
Dividende	-	-	(1 262 249)	-	-	-	(1 262 249)
Solde au 06/30/2018	231 412	8 189 787	6 279 994	(513 805)	906 801	(221 242)	14 872 947
Recettes et frais reconnus	-	-	1 324 195	-	-	16 323	1 340 518
Autres opérations	-	-	279 651	-	-	-	279 651
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-
Opérations avec des actions de la Société dominante	-	-	-	399 505	(636 801)	-	(237 296)
Dividende	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 12/31/2018	231 412	8 189 787	7 883 840	(114 300)	270 000	(204 919)	16 255 820
Recettes et frais reconnus	-	-	51 143	-	-	(94 008)	(42 865)
Autres opérations	-	-	22 150	-	-	-	22 150
Opérations avec des actions de la Société dominante	-	-	-	(80 014)	-	-	(80 014)
Dividende	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 06/30/2019	231 412	8 189 787	7 957 133	(194 314)	270 000	(298 927)	16 155 091

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 30 JUIN 2019
 (Exprimé en euros)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	Note du mémoire	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (A)		(109 844)	2 339 851	1 040 966
Bénéfices avant impôts		220 555	2 936 178	1 224 679
Ajustement des postes n'impliquant pas de mouvements de trésorerie :				
+ Amortissements	6 et 7	324 354	517 965	189 919
+/- Corrections de valeur pour dépréciation		92 260	284 594	141 205
+/- Subventions transférées aux résultats		(40 869)	(37 755)	(2 900)
- Revenus financiers.	17	(6 104)	(2 840)	(2 503)
+ Charges financières	17	34 417	86 320	23 952
+/- Écarts de change	11	(5 600)	47 632	4 351
+/- Autres produits et charges		(202 452)	(6 908)	(47 161)
+/- Autres contributions		(30 593)	(70 603)	(23 785)
Ajustements des variations dans le capital circulant :				
Variation débiteurs		921 183	(234 412)	(277 315)
Variation du solde des créanciers		229 700	(770 249)	(16 067)
Variation d'autres actifs courants		(42 557)	31 012	423 258
Variation d'autres passifs non courants		(20 192)	23 370	833
Variation d'autres passifs courants		(1 325 343)	417 514	(231 318)
Autres actifs non courants		(230 290)	(554 926)	(275 585)
- Paiement de l'impôt sur les bénéfices		-	(243 560)	(69 147)
Paiement d'intérêts (-)		(34 417)	(86 320)	(23 952)
Encaissement d'intérêts (+)		6 104	2 840	2 503
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)		(523 490)	(105 531)	(77 405)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	7	(289 634)	(169 735)	(6 693)
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(41 078)	64 204	(70 712)
Regroupement d'entreprises	25	(192 778)	-	-
Autres actifs non courants		-	-	-
Radiations d'immobilisations		-	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)		(16 399)	(1 905 888)	(456 327)
Variation d'autres passifs non courants		-	-	-
Variation dettes envers d'autres entreprises		96 416	14 159	(101 029)
Variation d'autres passifs courants		-	-	-
Subventions reçues		-	-	-
Distribution de dividendes	2	-	(1 262 249)	-
Rémunération d'autres instruments de capitaux propres (-)	14	(80 017)	(657 799)	(355 298)
EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE (D)		(94 008)	64 477	48 153
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (E=A+B+C+D)		(710 942)	392 908	555 387
Trésorerie et équivalents au début de la période (F)		5 774 405	5 219 018	5 219 018
Trésorerie et équivalents au début de la période (G=E+F)		5 063 463	5 611 926	5 774 405

Index

NOTE 1.	SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES	11
NOTE 2.	BASES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS.....	14
NOTE 3.	BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION.....	23
NOTE 4.	PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES	24
NOTE 5.	FOND DE COMMERCE DE CONSOLIDATION	41
NOTE 6.	IMMOBILISATION CORPORELLE.....	42
NOTE 7.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44
NOTE 8.	LOCATIONS SIMPLES	44
NOTE 9.	ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME	45
NOTE 10.	PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME.....	47
NOTE 11.	INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	49
NOTE 12.	CAPITAUX PROPRES.....	53
NOTE 13.	ÉCARTS DE CONVERSION.....	56
NOTE 14.	TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.....	56
NOTE 15.	REVENUS DIFFÉRÉS	58
NOTE 16.	SITUATION FISCALE.....	60
NOTE 17.	RECETTES ET DÉPENSES	64
NOTE 18.	PROVISIONS ET RISQUES	645
NOTE 19.	INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT	66
NOTE 20.	FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	66
NOTE 21.	RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE.....	66
NOTE 22.	AUTRES INFORMATIONS	67
NOTE 23.	INFORMATION SEGMENTÉE	68
NOTE 24.	OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES.....	71
NOTE 25.	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	73

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

NOTES EXPLICATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CORRESPONDANTS À LA PÉRIODE DE SIX MOIS CLOSE AU 30 JUN 2019

NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

1.1) Société dominante ; information générale et activité

a) Constitution et domicile

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée la Société mère) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. », et est devenue une société anonyme au nom modifié en I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires est convenue de modifier la dénomination sociale de la société en son nom actuel.

Son siège social se trouve C/ Marqués de Riscal, 11, 2^e étage, Madrid.

b) Information générale

Les États financiers intermédiaires consolidés du Groupe Antevenio ont été préparés et formulés par le Conseil d'administration de la Société.

Dans les États financiers intermédiaires consolidés, l'euro est utilisé comme monnaie de présentation. Les chiffres sont exprimés en euros sauf si le contraire était indiqué.

c) Activité

Son activité consiste à mettre en œuvre les activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont le fait des agences de publicité générale. Elle peut réaliser des actes et des opérations, passer des contrats et, d'une manière générale, adopter toutes les mesures menant directement à, ou jugées nécessaires ou adéquates pour, l'accomplissement de l'objet social décrit. Les activités de son objet social pourront être mises en œuvre totalement ou en partie par la Société mère, soit directement, soit indirectement à travers sa participation dans d'autres sociétés dont d'objet est identique ou analogue.

Les actions d'Antevenio, S.A. figurent comme admises à la cotation sur le marché boursier alternatif français Euronext Growth. L'année de début de la cotation sur ce marché a été 2007.

d) Exercice

L'exercice de la Société mère couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

1.2) Sociétés contrôlées

Le détail des sociétés contrôlées et comprises dans le périmètre de consolidation est le suivant :

Société	Pourcentage de participation 30/06/2018	Pourcentage de participation 31/12/2018	Pourcentage de participation 30/06/2019
Mamvo Performance, S.L.U.	100%	100%	100%
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	100%	100%	100%
Antevenio S.R.L.	100%	100%	100%
Antevenio ESP, S.L.U.	100%	100%	100%
Antevenio France S.R.L.	100%	100%	100%
Código Barras Networks S.L.U (**)	100%	100%	100%
Antevenio Argentine S.R.L. (*)	100%	100%	100%
Antevenio Mexique S.A de C.V	100%	100%	100%
Antevenio Publicidad, S.A.S.U.	100%	100%	100%
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	100%	100%	100%
React2Media, L.L.C. (1)	51%	51%	69,36%
Foreseen Media S.L.	-	-	70%

La participation au capital de ces sociétés filiales est au nom de la Société mère, à l'exception de :

(*) Participation détenue par Mamvo Performance, S.L.U. et Antevenio ESP S.L.U. (75% et 25% respectivement).

(**) Part détenue par Antevenio Rich & Reach, S.L.U.

(1) Voir Note 25 de Regroupements d'entreprises.

Les Sociétés contrôlées ont été incluses dans la consolidation en appliquant la méthode d'intégration globale, qui est déterminée par une situation hypothétique où il serait possédé la majorité des droits de vote. Elles clôturent également leurs comptes annuels le 31 décembre de chaque exercice.

Le 20 février 2019, la Société mère a acquis 70% des actions de la société espagnole Foreseen Media S.L., pour un prix de 54 912 euros, en versant la totalité de ce montant à la contrepartie à cette date. Cette société est la seule société qui a été exclue du processus de consolidation en raison de l'acceptation par le Groupe de la dérogation pour des raisons de taille permise par la réglementation en vigueur.

Hormis ce qui a été mentionné antérieurement, durant les six premiers mois de l'exercice 2019, aucune variation n'a eu lieu dans le périmètre de consolidation, malgré ce qui est indiqué dans la note 25 des présentes notes explicatives concernant l'exercice de l'option d'achat faite le 5 juin 2019 et comme prévu dans l'accord d'acquisition de la société nord-américaine React2Media, L.L.C., le 22 juin 2016.

Les principales caractéristiques des sociétés filiales sont les suivantes :

Société	Année de constitution	Siège	Objet social
Mamvo Performance, S.L.U.	1996	C/Marqués de Riscal, 11.	Publicité en ligne et marketing direct pour la génération de contacts utiles.
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U	2005	C/Marqués de Riscal, 11.	Conseil à des entreprises liées à la communication commerciale.
Antevenio S.R.L.	2004	Viale Francesco Restelli 3/7 20124 Milan	Publicité et merchandising sur Internet
Antevenio ESP, S.L.U.	2009	C/Marqués de Riscal, 11.	Prestation de services publicitaires et exploitation publicitaire en ligne et e-commerce par des moyens télématiques
Antevenio France, S.R.L.	2009	62B Rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Código Barras Networks S.L.	2010	C/Marqués de Riscal, 11.	Son objet social est la commercialisation d'espaces publicitaires dans les moteurs de recherche de produits, les comparateurs de prix et les vitrines contextuelles que la société met en œuvre et gère sur Internet, et dont elle assure la maintenance
Antevenio Argentine S.R.L.	2010	Esmeralda 1376 piso 2 Ciudad de Buenos Aires Argentine	Prestation de services d'intermédiation commerciale et de merchandising, et de services publicitaires.
Antevenio México, S.A. de CV	2007	Calle Parral 41 Colonia Condesa Delegacion Cuauhtemoc Ville de Mexico	Autres services de publicité
Antevenio Publicité, S.A.S.U.	2008	62B Rue des Peupliers 92100 Boulogne Billancourt, France..	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Antevenio, Rich & Reach, S.L.U.	2013	C/Marqués de Riscal, 11.	Prestation de services Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne.
React2Media, L.L.C.	2008	35W 36th St New York	Services de marketing sur Internet
Foreseen Media S.L.	2017	C/Marqués de Riscal, 11.	Achat, vente, exploitation, commercialisation et licence de tous types de droits relatifs aux eSports ou aux sports pratiqués sur des équipements informatiques, y compris l'achat et la vente d'espaces publicitaires, les droits de patrimoine et le parrainage de joueurs, équipes et compétitions.

NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS

a) Application des normes internationales pour les informations financières (IFRS)

Les États financiers intermédiaires consolidés ont été élaborés de manière consistante avec ce qui a été établi par les Normes internationales d'information financière (IFRS), d'après les décisions de l'Union européenne, conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, qui ont été rendus effectifs au 31 décembre 2016, tenant compte de la totalité des principes et des normes comptables et des critères d'évaluation à application obligatoire qui ont un effet significatif. Les États financiers intermédiaires consolidés ont été réalisés d'après les Normes internationales d'information financière (IFRS) depuis l'an 2006. Son entrée sur le marché alternatif boursier français Euronext Growth a eu lieu au cours de l'exercice 2007 (voir note 1).

À la Note 4 nous résumons les principes comptables et les critères d'évaluation les plus significatifs appliqués dans la préparation de ces états financiers intermédiaires consolidés élaborés par les Administrateurs. L'information contenue dans ces États financiers intermédiaires consolidés est de la responsabilité des Administrations de la Société dominante.

Conformément aux dispositions des IFRS, les États financiers intermédiaires consolidés comprennent les États Consolidés suivants correspondant à la période de 6 mois close au 30 juin 2019 :

- État de la situation financière consolidé.
- Compte des résultats consolidé
- État du résultat global consolidé
- État de variation des capitaux propres consolidé
- État des flux de trésorerie consolidé
- Notes explicatives aux États financiers intermédiaire consolidés (mémoire).

Les nouvelles normes comptables et/ou modifications ci-dessous sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2018 et au long de la période de six mois close le 30 juin 2019, par conséquent, elles ont été prises en considération pour l'élaboration de ces États financiers intermédiaires consolidés, qui sont les suivantes :

- a) Normes et interprétations approuvées par l'Union Européenne, appliquées pour la première fois aux États financiers intermédiaires consolidés de l'exercice 2018.

Les politiques comptables utilisées dans la préparation des États financiers intermédiaires consolidés dont la première application a eu lieu au cours de l'exercice 2018 sont les suivantes :

		Date de prise d'effet (exercices commencés à partir du) :
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15	Revenus de contrats avec des clients	1 ^{er} janvier 2018
Éclaircissements à la IFRS 15	Revenus de contrats avec des clients	1 ^{er} janvier 2018
Éclaircissements à la IFRS 4	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2018
CNIIF 22	Transactions en monnaie étrangère	1 ^{er} janvier 2018
Éclaircissements aux IAS 40	Investissements immobiliers	1 ^{er} janvier 2018
Éclaircissements à la IFRS 2	Paievements basés sur les instruments du patrimoine	1 ^{er} janvier 2018
Améliorations des IFRS	Cycle 2014-2016	1 ^{er} janvier 2017- 2018

Additionnelles aux précédentes, les politiques comptables dont la première application aura lieu au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

		Date de prise d'effet (exercices commencés à partir du) :
Éclaircissements à la IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2019
IFRS 16	Baux	1 ^{er} janvier 2019

Les nouvelles normes internationales qui ont été appliquées par le Groupe au cours de l'exercice 2018 ont été les suivantes :

IFRS 9 Instruments financiers

La nouvelle norme IFRS 9, publiée en juillet 2014, établit les exigences en matière de reconnaissance, de classement et de calcul des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente de postes non financiers. Cette norme remplace l'IAS 39.

Le Groupe a adopté les dispositions de la nouvelle norme rétroactivement à la date de sa première application, le 1^{er} janvier 2018, en invoquant l'option de non retraitement des chiffres correspondants aux périodes comparatives.

i) Classement et évaluation

La norme IFRS 9 introduit une nouvelle approche de classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et le modèle d'affaires selon lequel ces actifs sont gérés, en établissant trois catégories d'évaluation :

- Coût amorti.
- Juste valeur avec changements dans un autre résultat intégral
- Juste valeur avec changements dans les pertes et profits

Il existe en outre deux options de désignation irrévocable dans la reconnaissance initiale :

-Il est possible d'opter pour la présentation dans un autre résultat intégral des changements ultérieurs dans la juste valeur de certains placements dans les instruments de capitaux propres, de sorte à porter uniquement par la suite aux résultats les dividendes.

-Un actif financier peut être désigné pour une évaluation à la juste valeur avec des changements dans les pertes et profits si de la sorte on parvient à réduire ou à éliminer une asymétrie comptable.

En outre, nous établissons que les modifications contractuelles de passifs financiers qui ne déterminent pas leur radiation du bilan seront comptabilisées comme un changement d'estimation, en maintenant le taux effectif original.

Le Groupe a classé ses actifs financiers dans les catégories autorisées par la norme suivantes :

- Actifs financiers mesurés à coût amorti,
- Actifs financiers mesurés à la juste valeur avec des changements dans les pertes et profits, qui incluent les actifs qui ne peuvent pas être mesurés à coût amorti ; et
- Actifs financiers mesurés à la juste valeur avec des changements dans les capitaux propres

Sur la base du nouveau classement, aucun ajustement significatif n'a été reconnu, du fait que la majorité des actifs continuent d'être évalués à coût amorti étant donné que les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des paiements du montant principal et d'intérêts et que les actifs sont maintenus jusqu'à l'expiration.

Ainsi, les montants classés selon IAS 39 dans les catégories suivantes ont la même équivalence dans les nouvelles catégories selon IFRS 9 dans les présentes notes aux états financiers consolidés intermédiaires.

En ce qui concerne les passifs financiers, la norme IFRS 9 reste inchangée par rapport à l'IAS 39, excepté pour ce qui est du changement de traitement dans les renégociations de passifs financiers qui n'ont pas été rayés. Il n'existe aucun ajustement de transition à ce titre.

ii) Détérioration

La norme IFRS 9 remplace un modèle de pertes encourues de l'IAS 39 par un modèle de pertes attendues.

Conformément à la nouvelle norme, la provision pour pertes est calculée sur la base des pertes attendues pour les 12 prochains mois ou durant toute la durée de vie des instruments en fonction de la hausse significative du risque.

Le Groupe a adopté l'approche simplifiée (provision par pertes attendues pendant toute la durée de vie de l'actif). En ce sens, le Groupe a établi une procédure par laquelle non seulement les comptes débiteurs subissent une dépréciation lorsqu'ils ne sont plus recouvrables (pertes encourues), mais de plus les éventuelles pertes attendues sont prises en compte sur la base de l'évolution du risque de crédit spécifique du client, son secteur et pays. L'approche simplifiée a été adoptée pour les comptes débiteurs et l'approche générale pour le reste d'actifs financiers. Sur la base de ce nouveau modèle, le Groupe n'a pas estimé la reconnaissance d'ajustements significatifs.

iii) Couvertures Comptables

La norme IFRS 9 exige que le Groupe s'assure que les relations de couverture comptable soient en phase avec les objectifs et les stratégies de gestion du risque du Groupe et l'adoption d'une approche plus qualitative et prospective pour mesurer l'efficacité. En outre, la norme IFRS 9 introduit également de nouvelles exigences quant au rééquilibrage des couvertures et interdit la cessation volontaire de couvertures.

Lors de l'application initiale de la norme IFRS9, le Groupe a l'option de continuer d'appliquer les exigences en matière de comptabilité de couvertures de la norme IAS 39 au lieu des exigences de la norme IFRS 9. Le Groupe a choisi d'appliquer les nouvelles exigences de la norme IFRS 9. En ce sens, la nouvelle norme n'a eu aucun impact significatif sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018.

IFRS 15 Revenus provenant de contrats avec des clients

La norme IFRS 15 établit que les revenus sont reconnus de sorte à ce qu'ils représentent la transmission de biens et de services engagés avec des clients pour un montant reflétant la contreprestation à laquelle le Groupe espère avoir droit en échange de ces biens et services. Les revenus sont reconnus quand le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Conformément aux nouveaux critères, lors de la reconnaissance des revenus, un modèle de cinq étapes doit être appliqué pour déterminer le moment où ces derniers doivent être reconnus, ainsi que leur montant :

- Étape 1 : Identifier le contrat
- Étape 2 : Identifier les obligations d'exécution dans le contrat
- Étape 3 : Déterminer le prix de la transaction
- Étape 4 : Assigner le prix de la transaction entre les obligations du contrat
- Étape 5 : Reconnaître les revenus au fur et à mesure que les obligations du contrat sont remplies

Ce nouveau modèle indique que les revenus doivent être reconnus lorsque (ou à mesure que) une société cède le contrôle des biens ou des services à un client, pour le montant que la société estime être en droit de recevoir. En fonction de certains critères remplis, les revenus peuvent être reconnus soit au cours d'une période de temps, de sorte à refléter l'exécution de la part de la société de l'obligation contractuelle, soit à un moment déterminé, lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services.

Le Groupe a vérifié les différentes typologies de contrats passés avec des clients en identifiant les obligations d'exécution, la détermination du calendrier de satisfaction à ces obligations, le prix de la transaction et son assignation, afin d'identifier d'éventuels écarts par rapport au modèle de reconnaissance de revenus de la nouvelle norme, et n'a pas décelé d'écarts significatifs entre les deux ni d'obligations d'exécution donnant lieu à la reconnaissance de passifs pour des contrats passés avec des clients.

D'autre part, la norme IFRS 15 exige la reconnaissance d'un actif pour les coûts qui soient incrémentaux encourus pour la passation de contrats avec des clients, et qui seront vraisemblablement recouverts, en les amortissant de manière systématique sur le compte de pertes et profits consolidé, dans la même mesure où les revenus associés à cet actif. Nous n'observons aucun impact significatif issu de l'application de la nouvelle norme.

Conformément à l'analyse et à la mise en œuvre réalisée le 1er janvier 2018, l'adoption de la norme IFRS 15 « Revenus provenant de contrats avec des clients » n'a eu aucun impact significatif.

Les nouvelles normes internationales qui ont été appliquées par le Groupe durant la période de six mois clos au 30 juin 2019 ont été les suivantes :

IFRS 16 : Baux

La norme IFRS 16 est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et remplace la norme IAS 17 et les interprétations associées (l'IFRIC 4, la SIC-15 et la SIC-27).

La norme IFRS 16 introduit un modèle comptable unique pour les locataires qui consiste à inclure dans le bilan la majorité des baux (étant donné l'existence d'exemptions pratiques), de façon similaire à la reconnaissance actuelle des locations financières établie par la norme IAS 17 (un actif pour droit d'usage et un passif pour bail seront reconnus, de sorte que le compte de résultat devra inclure la dépense pour l'amortissement de l'actif pour droit d'usage et une dépense financière pour le passif pour location comptabilisée à coût amorti). Ainsi, du point de vue du locataire, il n'y aura aucune distinction entre les locations opérationnelles et financières, car toutes seront comptabilisées de la même manière.

La norme, qui met encore plus l'accent sur le contrôle de l'actif, permet d'appliquer deux exemptions pratiques afin de faciliter l'application de la nouvelle norme : les locations d'une durée inférieure à douze mois, ainsi que les locations dont l'actif subjacent a une valeur d'un montant peu significatif, pourront ne pas être reconnues de la manière décrite ; il sera ainsi possible de reconnaître simplement la dépense pour location en suivant la même procédure que pour une location opérationnelle actuelle.

Pour résumer, conformément à la norme IFRS 16, excepté lorsque les exemptions pratiques mentionnées plus haut seront appliquées, le locataire sera tenu de :

-Reconnaître un passif financier équivalent à la valeur actuelle des paiements fixes à réaliser pendant la durée de la location ;

-Reconnaître sur le bilan un actif pour droit d'usage de l'actif correspondant, qui sera évalué en prenant comme référence le montant du passif financier associé, auquel seront ajoutés les frais directs encourus pour passer le contrat, les paiements anticipés réalisés, ainsi que les coûts de démantèlement futurs.

À la date de présentation de ces notes explicatives des états financiers intermédiaires consolidés, le Groupe a décidé d'adopter cette norme. L'impact issu de l'application de cette norme a généré, au 30 juin 2019, la reconnaissance de :

- Un actif pour droit d'usage pour un montant brut de 1 345 792 euros (inscrit dans le poste « Immobilisations corporelles » de l'État de situation financière consolidé).

- Un passif pour les obligations de paiement futures pour un montant total de 1 158 755 euros :

o Pour la tranche à long terme, il a été inscrit dans le poste du passif non courant « Provisions » pour un montant de 638,581 euros.

o Pour la tranche à court terme, il a été inscrit dans le poste du passif courant « Autres passifs courants » pour un montant de 520 174 euros.

- Une dépense pour l'amortissement de cet actif pour droit d'usage d'un montant de 194 894 euros dans le poste « Dotations aux amortissements des immobilisations » du compte de résultat consolidé.

- Une dépense financière pour la mise à jour du passif d'un montant de 7 858 euros dans le poste « Dépenses financières envers des tiers » du compte de résultat consolidé.

C'est pourquoi, sur les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ces locations ont été laissées sous la norme IAS 17.

Ces engagements de paiements futurs minimums correspondants à des baux enregistrés concernent des baux maintenus par les sociétés du Groupe suivantes, détaillant son année de fin d'exécution obligatoire :

- Antevenio Publicité, S.A.S.U. (2026)
- Antevenio S.R.L. (2023)
- Antevenio México, S.A. de CV (2019)
- React2Media, L.L.C. (2020)
- Antevenio, S.A. (2020)

En ce qui concerne le reste de normes, interprétations et amendements émis par l'IASB et qui ne sont toujours pas entrés en vigueur, les administrateurs ont évalué les potentiels impacts de l'application future de ces normes et considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas un effet significatif sur les Comptes annuels consolidés.

b) Autres normes, modifications et interprétations émises par l'IASB en attente de l'approbation par l'Union Européenne :

		Date effective IASB	Date effective UE
Améliorations annuelles sur les IFRS	Cycle 2015-2017	1 ^{er} janvier 2019	En attente
IFRS 14	Comptes de reports d'activités régulées	1 ^{er} janvier 2016	En attente
CNIIF 23	Incertitude face aux traitements de l'Impôt sur les bénéfices	1 ^{er} janvier 2019	En attente
Amendements à l'IAS 28	Participations à long terme dans des sociétés associées et des affaires conjointes	1 ^{er} janvier 2019	En attente
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 ^{er} janvier 2021	En attente
Amendements à l'IAS 19	Modifications, réductions ou annulations du plan	1 ^{er} janvier 2019	En attente

Aucune de ces normes n'a été adoptée au préalable de la part du Groupe.

b) Image fidèle

Les États financiers intermédiaires consolidés ci-joints correspondant à la période de six mois close le 30 juin 2019 ont été préparés à partir des registres comptables des différentes sociétés qui composent le Groupe, et sont présentés conformément aux dispositions des normes internationales d'information financière et de la législation espagnole applicable en matière comptable, de manière à ce qu'ils montrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des changements sur le patrimoine et des flux de trésorerie du Groupe qui ont eu lieu au cours de la période de six mois close le 30 juin 2019.

c) Aspects critiques de l'évaluation et de l'estimation de l'incertitude

Dans l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés ci-joint conformément aux IFRS, il a été utilisé des estimations et des hypothèses réalisées par les Administrateurs de la Société mère pour évaluer quelques-uns des actifs, passifs, revenus, dépenses et engagements qui y sont inscrits. Celles ayant un impact plus significatif sur les États financiers intermédiaires consolidés sont traitées dans les différentes sections de ce document :

- La durée de vie des actifs corporels et incorporels (notes 4f et 4g). La détermination des durées de vie utile demande des estimations par rapport à l'évolution technologique attendue et les utilisations alternatives des actifs. Les hypothèses par rapport au cadre technologique et à son développement futur demandent un degré significatif de jugement, dans la mesure où le moment et la nature des futurs changements technologiques sont difficiles à prévoir.
- L'évaluation d'éventuelles pertes par dépréciation des fonds de commerce (note 4h et 4i). La détermination du besoin d'enregistrer une perte par dépréciation implique la réalisation d'estimations qui incluent, entre autres, l'analyse des causes de l'éventuelle dépréciation de la valeur, ainsi que le moment et le montant attendu de celle-ci. Des vérifications annuelles de la dépréciation de la valeur dans les principales unités génératrices de trésorerie sont effectuées, basées sur les flux de trésorerie futurs ajustés au risque et minorés aux taux d'intérêt appropriés. Les hypothèses clés utilisées sont indiquées sur la note 5. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs ajustés au risque et aux types de réduction sont basées sur les prévisions d'affaire et, par conséquent, sont par nature subjectives. Les événements futurs pourraient provoquer un changement dans les estimations réalisées par la Direction, avec par conséquent un effet adverse sur les futurs résultats du Groupe. Dans la mesure où cela a été considéré significatif, nous avons révélé une analyse de sensibilité pour l'effet des changements dans ces hypothèses et l'effet sur la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGE).
- La valeur raisonnable de certains instruments financiers et leur éventuelle dépréciation (note 4k et 4w).
- Le calcul des provisions, ainsi que la probabilité d'occurrence et le montant des passifs indéterminés ou contingents (note 4o).
- Les prévisions de futurs bénéfices imposables qui rendent probable l'application d'impôts différés actifs (note 4m). Le Groupe évalue la recouvrabilité des actifs d'impôts différés sur la base d'estimations de résultats futurs du groupe fiscal. Cette recouvrabilité dépend en définitive de la capacité du groupe fiscal à générer des bénéfices imposables tout au long de la période au cours de laquelle les actifs d'impôts différés sont déductibles. Les événements futurs pourraient provoquer un changement dans les estimations réalisées par la Direction, avec par conséquent un effet adverse sur les futurs bénéfices imposables du Groupe. L'analyse tient compte du calendrier prévu de reprise de passifs d'impôts différés.
- La détermination de la juste valeur à la date d'acquisition d'actifs, de passifs et de passifs contingents, acquis dans les combinaisons d'affaires (note 4u).

- Le calcul de l'estimation pour pertes de crédit attendues relatives aux dettes commerciales et actifs du contrat : cas de figure clés pour déterminer le taux de perte moyen pondéré ; ces estimations ont été réalisées sur la base de la meilleure information disponible jusqu'à la date d'élaboration de ces États financiers intermédiaires consolidés, à l'expérience historique et à d'autres facteurs variés qui l'on estimera importants à ce moment-là. Cependant, les résultats finaux pourraient différer desdites estimations. Tout événement futur non connu au moment où ces estimations sont portées pourrait donner lieu à des modifications (à la hausse ou à la baisse), ce qui se ferait, le cas échéant, de manière prospective.

d) Classement des postes courants et non courants

Pour le classement des postes courants, nous avons considéré le délai maximal d'un an à partir de la date des présents États financiers intermédiaires consolidés ci-joints.

e) Correction d'erreurs

Durant l'exercice 2018, le Groupe Antevenio a procédé à la correction d'erreurs dans la facturation effectuée lors d'exercices précédents sur la base des estimations passées (2014, 2015, 2016) réalisées pour un montant de 55 571 euros.

Le Groupe a considéré que l'effet n'a pas été significatif dans le contexte des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018 dans leur ensemble et par conséquent a réexprimé les montants comparatifs, mais n'a pas présenté un troisième état de situation financière au début de l'exercice 2017.

Aucune correction d'erreurs ne s'est produite durant la période de six mois clos au 30 juin 2019.

f) Comparaison de l'information

Les présents États financiers intermédiaires consolidés correspondants à la période de six mois close le 30 juin 2019 montrent de manière comparative les chiffres de la période de six mois close le 30 juin 2018 et les chiffres de l'exercice 2018, qui faisaient partie des comptes annuels consolidés approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires le 19 juin 2019, lesquels ont été élaborés conformément aux dispositions des Normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne. Par conséquent, les postes des différentes périodes sont comparatifs et homogènes, excepté les chiffres de l'exercice annuel clos au 31 décembre 2018 qui ne peuvent pas être comparatifs du fait d'inclure une période de douze mois.

NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION

Bénéfice/perte de base par action

On calcule le bénéfice/perte de base par action en divisant le résultat consolidé de l'exercice attribuable à la Société mère par le nombre moyen pondéré des actions en circulation pendant l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen d'actions propres maintenues au long dudit exercice.

Bénéfice/perte dilué par action

On détermine le bénéfice/perte dilué par action d'une manière similaire au calcul du bénéfice/perte de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré des options sur des actions, des warrants ou des dettes convertibles.

Le calcul du bénéfice/perte par action est montré ensuite :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Résultat net de l'exercice	1 097 767	2 421 962	51 143
Nb. moyen pondéré d'actions en circulation	4 009 147	4 192 495	4 181 032
Bénéfice de base par nombre moyen pondéré d'actions	0,27	0,58	0,01

Au long des périodes présentées, le Groupe n'a réalisé aucune opération provoquant la dilution, par conséquent, le bénéfice/perte essentielle par action coïncide avec le bénéfice/perte dilué par action.

La distribution du résultat obtenu au 31 décembre 2018 par la Société Dominante approuvée lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 19 juin 2019 est la suivante :

Base de partage

Pertes et profits (bénéfice)	750 087
Total	<u>750 087</u>

Application

À la compensation résultats négatifs d'exercices antérieurs	750 087
---	---------

Total	<u>750 087</u>
--------------	-----------------------

NOTE 4. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les normes d'évaluation principales utilisées par le Groupe dans l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés pour la période de six mois close le 30 juin 2019 ont été les suivantes :

a) Procédé de consolidation

Les États financiers intermédiaires consolidés comprennent la Société mère et toutes les sociétés dépendantes sur lesquelles le Groupe a le contrôle. Les sociétés dépendantes sont les entités sur lesquelles la Société mère ou l'une de ses sociétés dépendantes détiennent le contrôle. Le contrôle est déterminé à travers :

- Pouvoir sur la société participée,
- Exposition à, ou existence de droits sur, retours variables qui sont le résultat de son rapport avec l'entreprise participée et,
- La possibilité d'utiliser son pouvoir sur l'entreprise participée pour modifier la quantité desdits retours.

Les sociétés contrôlées sont consolidées même quand elles auront été acquises dans le but d'en disposer.

Les soldes, les transactions et les pertes et profits réalisés entre les compagnies du groupe faisant partie des opérations poursuivies, sont éliminés lors du processus de consolidation. Les transactions entre les opérations continues et interrompues que nous espérons qu'elles continuent après la vente ne sont pas éliminées des opérations continues dans le but de présenter les opérations continues de manière consistante avec les opérations commerciales que ces dernières réalisent.

Les entreprises associées, qui sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle, et les entités contrôlées conjointement (« joint ventures »), par lesquelles les entreprises ont le droit à des actifs nets de l'accord contractuel, ont été consolidées en appliquant la méthode de mise en équivalence, excepté lorsque lesdits investissements respecteront les conditions requises pour être classés comme maintenus à la vente. Les bénéfices ou pertes dérivés des transactions entre des entreprises du Groupe et associées ou des entités contrôlées conjointement, ont été éliminés conformément au pourcentage de participation du Groupe dans lesdites sociétés. Si la participation du Groupe aux pertes d'une entité comptabilisée par le biais de la méthode de mise en équivalence est supérieure à son investissement dans l'entité, le Groupe reconnaît une provision pour sa part dans les pertes survenues en surplus par rapport audit investissement. L'investissement dans une société comptabilisé par le biais de la méthode de mise en équivalence est la valeur comptable de l'investissement dans le patrimoine, joint au reste d'intérêts non circulants qui, en substance, forment une partie de l'investissement net de ladite société.

Quand le contrôle d'une filiale se perd comme résultat d'une transaction, évènement ou toute autre circonstance, le Groupe raye tous les actifs, passifs et participations non dominantes pour leur valeur comptable et reconnaît la valeur raisonnable de la contreprestation reçue. Les intérêts retenus dans l'ancienne filiale sont enregistrés pour leur valeur raisonnable à la date où le contrôle s'est perdu. La différence résultante est enregistrée comme un profit ou comme une perte dans l'état du résultat global dans l'épigraphe « Autres revenus (frais) ».

Les états financiers des sociétés contrôlées, associées et entités contrôlées conjointement se rapportent à l'exercice économique clos à la même date que les états financiers individuels de la Société dominante, et qui ont été préparés en appliquant des politiques comptables (IFRS-UE) homogènes.

b) Homogénéisation des postes

Les différents postes des états intermédiaires individuels de chacune des sociétés du groupe ont fait l'objet de la correspondante homogénéisation évaluative, en adaptant les critères appliqués à ceux utilisés par la Société dominante (Antevenio, S.A.) pour ses propres États financiers intermédiaires, pourvu qu'ils comportent un effet significatif.

L'homogénéisation temporelle n'est pas nécessaire, car toutes les sociétés ont pour date de clôture pour l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés ci-joints le 30 juin 2019.

c) Différence de première consolidation

La différence de première consolidation a été calculée comme la différence entre la valeur comptable de la participation au capital des sociétés contrôlées et la valeur de la quote-part des fonds propres consolidés de celles-ci à la date de la première consolidation.

Dans le cas d'une différence positive de consolidation, correspondant à un excédent entre le coût de l'investissement et la valeur comptable théorique attribuable de la société participée à la date de son incorporation au groupe, celle-ci est imputée directement et dans la mesure du possible aux éléments propres de la société contrôlée, sans dépasser la valeur marchande de ceux-ci. Si elle n'est pas imputable aux éléments propres, on la considère comme un fonds de commerce de consolidation et l'on procède annuellement au test de dépréciation d'usage (voir note 4i).

La différence négative de consolidation est portée sur le compte des résultats consolidé, et correspond à la différence négative entre la valeur comptable de la participation directe de la Société mère au capital de la société contrôlée, et la valeur de la quote-part des fonds propres de celle-ci, attribuable à cette participation à la date de la première consolidation.

d) Écarts de conversion

Les postes de l'État de situation financière consolidé et du Compte des résultats consolidé des sociétés comprises dans la consolidation dont la devise fonctionnelle est une autre que l'euro ont été convertis en euros en appliquant les critères suivants :

- Les actifs, passifs, recettes et dépenses (excepté les fonds propres) au taux de change à la clôture de chaque exercice
- Les postes du compte de résultat consolidé au taux de change moyen de l'exercice.
- Les fonds propres au taux de change historique.

Les écarts résultants de l'application de taux de change différents, suivant les critères précédents, sont montrés à l'épigraphe « Écarts de conversion » du Bilan de situation financière consolidé.

Économies hyperinflationnistes :

Sur la base des dispositions de la Norme comptable internationale (IAS) n° 21, les résultats et la situation financière d'une société dont la monnaie fonctionnelle soit celle correspondante à une économie hyperinflationniste seront convertis à une monnaie de présentation différente de la manière suivante :

- (a) tous les montants (c'est-à-dire les actifs, les passifs, les postes des capitaux propres, les dépenses et les recettes, y compris également les chiffres comparatifs correspondants) seront convertis au taux de change à la date de clôture du bilan le plus récent, excepté lorsque les
- (b) montants seront convertis à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste, dans lequel cas les chiffres comparatifs seront ceux qui auront été présentés comme montants courants de l'année en question, dans les États financiers de l'exercice précédent (autrement dit, ces montants ne seront pas ajustés en fonction des variations ultérieures survenues au niveau des prix ou dans les taux de change).

Lorsque la monnaie fonctionnelle de la société sera celle d'une économie hyperinflationniste, elle retraitera ses États financiers avant d'appliquer la méthode de conversion établie aux alinéas précédents, excepté les chiffres comparatifs, dans le cas d'une conversion à la monnaie d'une économie non hyperinflationniste. Lorsque l'économie en question cessera d'être hyperinflationniste et que la société cessera de retraiter ses États financiers, elle utilisera comme coûts historiques, pour les convertir à la monnaie de présentation, les montants retraités selon le niveau de prix à la date à laquelle la société cessa de réaliser ledit retraitement. Le Groupe a conclu que l'application de ce modèle n'est pas significative en ce qui concerne la société du Groupe domiciliée en Argentine, c'est pourquoi il n'a pas procédé à retraiter les chiffres comparatifs de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et de la période de six mois qui s'est clôt le 30 juin 2019.

e) Transactions entre sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation

Comme pas préalable à l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés, nous avons procédé à l'élimination de tous les soldes et transactions entre sociétés du Groupe, ainsi qu'à l'élimination des résultats produits entre lesdites sociétés à conséquence des transactions mentionnées.

f) Immobilisations incorporelles

En règle générale, on enregistre les immobilisations incorporelles à condition qu'elles remplissent le critère d'identifiabilité ; elles sont évaluées au départ selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, ultérieurement diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes qu'elles aient subies par dépréciation. Les critères suivants sont appliqués en particulier :

Propriété industrielle

Il s'agit des dépenses en développement capitalisées pour lesquelles le brevet correspondant, ou similaire, a été obtenu, et notamment des coûts d'enregistrement et d'officialisation de la propriété intellectuelle ainsi que des coûts d'acquisition auprès de tiers des droits correspondants. Elles sont amorties de manière linéaire au cours de la durée de vie utile, à raison de 20 % par an.

Applications informatiques

Les licences pour les applications informatiques achetées auprès de tiers ou les programmes d'ordinateur réalisés de manière interne, sont enregistrées comme immobilisations incorporelles sur la base des coûts encourus pour les acheter ou les concevoir, et pour les préparer avant leur utilisation.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourues au long de l'exercice seront enregistrés sur le Compte des résultats consolidé.

g) Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont évaluées selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes subies par dépréciation.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les coûts d'extension, de modernisation ou de mise à niveau qui se traduisent par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de la performance, ou par un prolongement de la vie utile des biens, sont comptabilisés comme un supplément du coût de ceux-ci. Les coûts de conservation et de maintenance sont chargés sur le Compte des résultats consolidé de l'exercice au long duquel ils ont lieu.

Le groupe amortit ses Immobilisations corporelles de manière linéaire. Les années de vie utile et les pourcentages d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Pourcentage annuel	Années de vie utile estimées
Autres installations	20	5
Mobilier	10	10
Équipements pour le processus	18	5,71
Éléments de transport	25	4
Machinerie	20	5
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10

Les investissements engagés par le groupe dans des locaux loués, et qui ne sont pas séparables de l'actif loué, s'amortissent en fonction de leur vie utile qui sera soit la durée du contrat, y compris la période de renouvellement s'il y a lieu de croire que celui-ci aura lieu, soit la vie économique de l'actif (la plus courte des deux).

h) Fonds de commerce

Le fonds de commerce est uniquement enregistré lorsque sa valeur est mise en avant en vertu d'une acquisition onéreuse, dans le contexte d'un regroupement d'entreprises.

Le fonds de commerce est assigné à chacune des unités génératrices de trésorerie sur laquelle on espère que les bénéfices du regroupement d'entreprises retombent, en procédant, le cas échéant, à enregistrer la correction de valeur correspondante (voir note 4i).

Ultérieurement à la reconnaissance initiale, le fonds de commerce est évalué à son prix d'acquisition moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections de valeur par dépréciation reconnues.

Le fonds de commerce est amorti de manière linéaire sur dix ans. La durée de vie utile sera déterminée séparément pour chaque unité génératrice de trésorerie à laquelle le fonds de commerce ait été assigné.

À la clôture de chaque exercice, nous analysons s'il existe des indices de dépréciation de valeur des unités génératrices de trésorerie auxquelles le fonds de commerce a été assigné et, si c'est le cas, nous vérifierons leur éventuelle dépréciation de valeur conformément aux indications de la note 4i). Les corrections de valeur par dépréciation reconnues dans le fonds de commerce ne font pas l'objet d'une reprise dans les exercices ultérieurs.

i) Dépréciation des immobilisations incorporelles et matérielles et du fonds de commerce de consolidation.

Une perte pour détérioration de la valeur d'un élément de l'immobilisation corporelle ou incorporelle se produit lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant le montant le plus élevé entre sa valeur raisonnable moins les coûts de vente, et sa valeur d'usage. Pour calculer la valeur récupérable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, la valeur d'usage est le critère utilisé par le Groupe.

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, le groupe évalue, à l'aide du « test de dépréciation » d'usage, si une immobilisation matérielle ou incorporelle à la vie utile indéfinie, ou éventuellement une unité génératrice de trésorerie, présente des signes d'une éventuelle dépréciation. On fait alors une estimation du prix récupérable et l'on procède aux corrections d'évaluation pertinentes. On entend par « unité génératrice de trésorerie » le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie qui sont en bonne mesure indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Le procédé implanté par la Direction du Groupe pour la détermination de la dépréciation est le suivant :

Pour évaluer la valeur d'usage, la Direction du Groupe élabore tous les ans pour chaque unité génératrice de liquidités, son plan d'affaires pour les marchés et les activités, en incluant d'une manière générale un espace temporaire de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

D'autres variables ont une influence dans le calcul de la valeur récupérable :

- Type de remise à appliquer, calculée entre 10% et 12 % selon la zone géographique, étant les principales variables influant sur son calcul, le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.
- Le taux de croissance utilisé pour les flux de caisse a été appliqué en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Le plan stratégique à cinq ans des sociétés du Groupe est approuvé par le conseil d'administration de la Société mère.

À la date de présentation des États financiers consolidés intermédiaires, il n'a pas été mis en évidence de situation faisant changer les hypothèses et les conclusions atteintes par le Groupe à la clôture de l'exercice 2018.

Au cas où il faudrait reconnaître une dépréciation dans une unité génératrice de trésorerie à laquelle tout ou une partie d'un fonds de commerce aurait été assignée, on réduira d'abord la valeur comptable du fonds de commerce qui correspond à cette unité. Si la dépréciation dépasse le montant de celle-ci, on réduira en deuxième lieu, proportionnellement à sa valeur comptable, celle du reste des actifs de l'unité génératrice de trésorerie à concurrence de la plus élevée des valeurs suivantes : sa valeur raisonnable moins les frais de vente, sa valeur d'usage, ou zéro. La perte par dépréciation doit être enregistrée à la charge des résultats de l'exercice.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Ladite réversion d'une perte par dépréciation de valeur est reconnue comme un profit sur le Compte des résultats consolidé.

j) Locations et autres opérations similaires

Le Groupe comptabilise comme bail financier toute opération pour laquelle le bailleur transmet substantiellement au locataire les risques et les bénéfices inhérents à la propriété de l'actif, objet du contrat, en comptabilisant le reste comme location opérationnelle.

Dans les opérations de bail financier dans lesquelles le Groupe intervient en tant que locataire, le Groupe comptabilise un actif sur le bilan selon la nature du bien, objet du contrat, et un passif pour le même montant, qui est la quantité la moins élevée entre la juste valeur du bien loué et la valeur actuelle au début du bail des sommes minimales convenues, y compris l'option d'achat. Les paiements pour risques, le coût des services et les taxes répercutées par le bailleur ne sont pas inclus. La charge financière est imputée sur le compte des résultats consolidés de l'exercice dans lequel elle est générée, en appliquant la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Les paiements pour risques sont comptabilisés comme charges de l'exercice dans lequel ils surviennent.

Les actifs comptabilisés pour ce type d'opération sont amortis en suivant les mêmes critères que ceux qui sont impliqués à l'ensemble des actifs corporels (ou incorporels), selon leur nature.

Les dépenses dérivées des accords de bail opérationnel sont comptabilisées sur le Compte de résultats consolidé tout au long de l'exercice où elles sont rapportées.

De plus, le coût d'acquisition du bien loué est présenté dans le bilan selon sa nature, majoré du montant des coûts du contrat directement imputables. Ceux-ci sont reconnus comme une dépense pendant la durée du contrat, par application du même critère utilisé pour la reconnaissance des recettes de la location.

k) Instruments financiers

k.1) Reconnaissance et radiation des comptes

Les actifs et les passifs financiers sont inscrits lorsque le Groupe devient une partie des dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont rayés des comptes lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et substantiellement tous les risques et bénéfices sont transférés. Un passif financier est rayé des comptes lorsqu'il s'éteint, est liquidé, annulé ou expire.

k.2) Classement et évaluation initiale des actifs financiers

À l'exception des comptes débiteurs qui ne contiennent pas de composant de financement significatif et qui sont estimés au prix de transaction conformément à la norme IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement mesurés à la juste valeur ajustée selon les coûts de transaction (le cas échéant).

Les actifs financiers autres que ceux désignés et effectifs en tant qu'instruments de couverture sont classés dans les catégories suivantes :

- Coût amorti.
- Juste valeur avec changements dans les résultats (FVTPL).
- Juste valeur à travers un autre résultat global (FVOCI).

Dans les périodes présentées, le Groupe ne possède aucun actif financier classé comme FVOCI.

Le classement est déterminé par :

- Le modèle d'affaires de la société pour la gestion de l'actif financier.
- Les caractéristiques du flux de trésorerie contractuel de l'actif financier.

Toutes les recettes et les dépenses liées aux actifs financiers inscrits dans le résultat de l'exercice sont présentées dans les dépenses financières, les revenus financiers ou autres postes financiers, excepté la dépréciation des comptes débiteurs, qui sont présentés dans d'autres dépenses.

k.3) Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers à coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils remplissent les conditions suivantes (et n'ont pas été désignés comme FVTPL) :

- Ils demeurent dans un modèle d'affaires dont l'objectif est de maintenir les actifs financiers et d'encaisser les flux de trésorerie contractuels.

-Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de montant principal et d'intérêts sur le montant principal en attente de paiement.

À l'issue de la reconnaissance initiale, ils seront évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La remise n'est pas appliquée lorsque l'effet de la remise est insignifiant. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs commerciaux et la majorité des autres comptes débiteurs du Groupe sont inclus dans cette catégorie d'instruments financiers, ainsi que les obligations cotées auparavant classées comme maintenues jusqu'à leur expiration conformément à la norme IAS 39.

k.4) Dépréciation de la valeur des actifs financiers

Les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 utilisent plus d'informations prospectives pour reconnaître les pertes de crédit attendues – le modèle de perte de crédit attendue (ECL). Cela remplace le « modèle de pertes encourues » de l'IAS 39. Les instruments inclus dans la portée des nouvelles exigences incluaient des prêts et d'autres actifs financiers de type dette évalués au coût amorti et FVOCI, les comptes débiteurs commerciaux, les actifs contractuels reconnus et évalués selon la norme IFRS 15 et les engagements de prêt et autres contrats de garantie financière (pour l'émetteur) qui ne sont pas évalués à la juste valeur avec changements dans les résultats. La reconnaissance des pertes pour crédits ne dépend plus du fait que le Groupe identifie en premier lieu un événement de perte pour crédits. En revanche, le Groupe tient compte d'un éventail plus large d'informations en évaluant le risque du crédit et en mesurant les pertes de crédit attendues, y compris les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions raisonnables et justifiables relatives à la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

En appliquant cette approche prospective, une distinction est faite entre :

-Les instruments financiers qui n'ont pas subi de dépréciation significative de la qualité du crédit à compter de la reconnaissance initiale ou ayant un faible risque de crédit (« première phase »), et

-Les instruments financiers qui ont subi une dépréciation significative de la qualité du crédit à compter de la reconnaissance initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (« deuxième phase »).

L'étape 3 couvrirait les actifs financiers qui présentent une évidence objective de dépréciation à la date de présentation.

Les « pertes attendues de crédit à 12 mois » sont reconnues dans la première catégorie, tandis que les « pertes attendues à vie » sont reconnues dans la deuxième. Les « pertes pour crédits » sont reconnues dans la deuxième catégorie.

Le calcul des pertes de crédit attendues est déterminé par le biais d'une estimation pondérée de la probabilité de pertes pour crédits tout au long de la durée de vie attendue de l'instrument financier.

Dettes commerciales et autres comptes débiteurs et actifs contractuels

Le Groupe utilise une approche simplifiée dans la comptabilisation des comptes de dettes commerciales et autres comptes débiteurs, ainsi que d'actifs contractuels, et enregistre le fonds de provision pour les pertes en tant que pertes de crédit attendues à vie. Il s'agit des déficits attendus dans les flux de trésorerie contractuels, en tenant compte du potentiel de non-respect à tout moment au cours de la durée de vie de l'instrument financier. Pour le calcul, le Groupe utilise son expérience historique, les indicateurs externes et l'information prospective pour calculer les pertes de crédit attendues en utilisant une matrice des provisions.

Le Groupe évalue de manière collective la dépréciation des comptes débiteurs commerciaux, étant donné qu'ils possèdent des caractéristiques de risque de crédit communes et ont été regroupés en fonction des jours de retard dans le paiement.

k.5) Classement et évaluation des passifs financiers

Étant donné que la comptabilisation des passifs financiers reste en grande mesure la même selon la norme IFRS 9 par rapport à la norme IAS 39, les passifs financiers du Groupe n'ont pas été affectés par l'adoption de l'IFRS 9. Toutefois, par souci d'exhaustivité, la politique comptable est indiquée ci-après.

Les passifs financiers du Groupe incluent la dette financière, les créances commerciales et autres comptes débiteurs.

Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur, et, le cas échéant, sont ajustés selon les coûts de transaction, à moins que le Groupe ait désigné un passif financier à une juste valeur avec des changements dans les résultats.

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, excepté les dérivés et les passifs financiers désignés dans FVTPL, qui sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur avec les pertes ou les profits reconnus sur le résultat de l'exercice.

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les changements de la juste valeur d'un instrument portés au résultat de l'exercice sont inclus dans les coûts ou les revenus financiers.

l) Monnaie étrangère

Les postes compris dans les états financiers intermédiaires consolidés de chacune des sociétés du Groupe sont évalués dans les devises fonctionnelles respectives de celles-ci. Les états financiers intermédiaires consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

Les sociétés qui composent le groupe enregistrent dans leurs états financiers individuels :

- Les transactions dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle réalisées au cours de l'exercice, selon les taux de change en vigueur aux dates des opérations.
- Los soldes des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle (trésorerie et postes transformables en liquide sans perte de valeur), selon les taux de change à la clôture de l'exercice.
- Les soldes des actifs et des passifs non monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle, selon les taux de change historiques.

Les bénéfices et les pertes en provenance de ces registres sont inclus sur le Compte de résultats consolidé.

m) Impôt sur les bénéfices

Les sociétés du Groupe qui ont leur siège en Espagne étaient imposées durant l'exercice 2016 sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société dominante.

Le 30 décembre 2016, la réunion du Conseil d'Administration s'est tenue pour informer que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 12), et que, conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014 du 27 novembre sur l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité dominante du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, l'incorporation des Sociétés du Groupe Antevenio à celles applicables a été approuvée, rendue effective à compter de la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que sociétés dépendantes du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité dominante ISP.

On calcule la charge de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice en question en additionnant l'impôt courant, obtenu par application du taux d'imposition pertinent à l'assiette imposable de l'exercice moins les abattements et les bonifications, et les variations subies pendant ledit exercice par les actifs et les passifs en raison d'impôts différés enregistrés. Il est reconnu sur le Compte de résultats consolidé, excepté quand cela correspond à des transactions qui sont enregistrées directement sur le patrimoine net, auquel cas, l'impôt correspondant est également enregistré sur le patrimoine net.

Les impôts différés sont enregistrés pour les différences temporaires existantes à la date de l'état de situation financière consolidée entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables. On considère comme la base fiscale d'un élément du capital propre le montant attribué à cet élément à des fins fiscales. L'effet des impôts par rapport aux différences temporaires est inclus dans les postes correspondants de « Actifs pour impôt différé » et « Passifs pour impôt différé » de l'état de situation financière consolidé.

Le groupe reconnaît un passif par impôt différé pour tous les écarts temporels imposables sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

Le Groupe reconnaît les actifs pour impôt différé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il résulterait probable que la Société dispose des bénéfices fiscaux futurs permettant la récupération de ces actifs, sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

À la clôture de chaque exercice, le groupe évalue les actifs par impôts différés reconnus, et ceux qui ne l'ont pas été précédemment. Sur la base de ladite évaluation, nous procédons à rayer un actif reconnu précédemment s'il n'est plus probable de le récupérer, ou s'il est pertinent d'enregistrer tout actif pour impôt différé non reconnu précédemment pourvu qu'il soit probable que la Société dispose de bénéfices fiscaux futurs permettant de les appliquer.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise, selon la réglementation en vigueur adoptée et conformément à la manière dont on entend raisonnablement récupérer ou payer l'actif ou le passif par impôt différé.

Les actifs et les passifs par impôt différé ne s'actualisent pas. Ils sont classés comme actifs et passifs non courants, indépendamment de la date de réalisation ou de liquidation attendue.

Étant donné que le groupe consolidé appartient à un groupe fiscal, les montants résultants à payer/encaisser pour l'Impôt sur les Sociétés de l'exercice ne seront pas liquidés avec les administrations publiques mais avec la société dominante du groupe fiscal auquel il appartient.

n) Recettes et dépenses

Le Groupe Antevenio est spécialiste en performance et brand marketing. Pour s'adapter plus rapidement aux différents changements dans l'industrie du marketing en ligne, le Groupe Antevenio développe de même ses propres solutions technologiques pour les commercialiser.

Les revenus proviennent principalement des services liés au traitement de données, aux services technologiques d'externalisation (outsourcing), etc.

Pour déterminer si les revenus doivent être inscrits ou pas, le Groupe suit une procédure en cinq étapes :

1. identification du contrat avec un client
2. identification des obligations de rendement
3. détermination du prix de la transaction
4. assignation du prix de transaction aux obligations d'exécution
5. reconnaissance des revenus lorsque les obligations de rendement sont remplies.

Le prix total de transaction d'un contrat est réparti entre les différentes obligations d'exécution sur la base de leurs prix de vente indépendants relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut toute somme perçue au nom de tiers.

Les recettes ordinaires sont inscrites à une période déterminée ou dans le temps, lorsque (ou à mesure que) la Société satisfait aux obligations d'exécution par le biais d'un transfert des biens ou des services promis à ses clients.

Le Groupe reconnaît les passifs pour contrats reçus par rapport aux obligations de rendement non satisfaites et présente ces montants comme d'autres passifs sur l'État de la situation financière. De manière similaire, si le Groupe satisfait à une obligation d'exécution avant de recevoir la contreprestation, le Groupe reconnaîtra un actif contractuel ou un crédit sur son État de la situation financière, selon qu'il existe d'autres aspects, outre dans le temps, nécessaires avant que la contreprestation soit exigible.

o) Provisions et contingences

Les administrateurs de la Société mère dans l'élaboration des États financiers intermédiaires consolidés font la différence entre :

- n.1) Provisions : soldes créanciers couvrant les obligations actuelles dérivées d'évènements passés, dont l'annulation est probable qu'elle provoque une sortie de ressources, mais qui résultent indéterminés quant à leur montant et/ou moment d'annulation.
- n.2) Passifs contingents : éventuelles obligations surgies à conséquence d'évènements passés, dont la matérialisation future est conditionnée à ce qu'il ait lieu, ou pas, à un ou plusieurs évènements futurs indépendants de la volonté du Groupe.

Les États financiers intermédiaires consolidés tiennent compte de toutes les provisions à l'égard desquelles nous estimons que la probabilité d'avoir à satisfaire l'obligation est plus grande que le contraire, et sont enregistrés par la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer l'obligation à un tiers. Les passifs contingents ne sont pas inscrits dans les états financiers intermédiaires consolidés, mais ils figurent néanmoins sur les notes jointes à ceux-ci.

Les provisions sont chiffrées, à la clôture de l'exercice, à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire au règlement de l'obligation ou à son transfert à un tiers. L'on enregistre les ajustements issus de l'actualisation de ces provisions comme des dépenses financières, et ce à mesure que les droits sont constatés. S'il s'agit de provisions à échéance d'un an au plus, et que l'effet financier n'est pas significatif, aucune réduction n'est appliquée.

La compensation à recevoir d'un tiers au moment de liquider l'obligation n'est pas amoindrie du montant de la dette mais elle est reconnue comme un actif, s'il n'y a pas de doutes sur le fait que ledit remboursement sera perçu.

p) Revenus différés

Les subventions de capital non remboursables, ainsi que les dons et les legs, sont évalués à la valeur raisonnable du montant octroyé ou du bien qui a été reçu. Initialement, ils sont enregistrés au poste « Revenus différés » du passif du bilan consolidé et ils sont reconnus sur le Compte des résultats consolidé proportionnellement à la dépréciation subie au long de la période pour les actifs financés par ces subventions, à moins qu'il s'agisse d'actifs non dépréciables, auquel cas ils seront imputés au résultat de l'exercice où il se produirait l'aliénation ou la cessation de ces derniers.

Ces subventions à caractère remboursable sont enregistrées comme dettes à long ou à court terme (selon le délai de remboursement) transformables en subventions jusqu'à acquérir le statut de non remboursables.

Les subventions d'exploitation sont portées au crédit du compte de résultats de l'exercice au moment de l'acquisition.

q) Éléments propres de nature environnementale

De par la nature de son activité, le groupe ne possède pas, parmi ses immobilisations corporelles, d'actifs significatifs destinés à réduire l'impact sur l'environnement ou à protéger ou améliorer ce dernier, et n'a pas reçu de subventions ni n'a encouru de frais, pendant l'exercice, destinés à l'amélioration et à la protection de l'environnement. Le groupe n'a pas non plus constitué de provisions pour couvrir des risques ou des dépenses au titre d'actions environnementales, car il estime qu'il ne saurait y avoir d'imprévus liés à la protection ou à l'amélioration de l'environnement.

r) Transactions entre les parties en rapport

Les opérations entre parties liées, indépendamment du degré d'étroitesse de leurs liens, sont comptabilisées conformément aux règles générales. Par conséquent, d'une manière générale, les éléments faisant l'objet de transactions sont comptabilisés au moment initial à leur valeur raisonnable. Si le prix convenu lors d'une opération diffère de la valeur raisonnable, l'écart est enregistré compte tenu de la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

s) Paiements basés sur les instruments du patrimoine

Les biens ou les services reçus au cours de ces opérations sont comptabilisés comme des actifs ou des charges, selon leur nature au moment de leur acquisition et l'augmentation correspondante des capitaux propres, selon que la transaction est effectuée avec des instruments de capitaux propres, ou avec le passif correspondant, ou qu'elle est effectuée avec une somme basée sur la valeur de ceux-ci.

Les transactions avec des employés effectués avec des instruments de capitaux propres, pour les services réalisés tout comme pour l'augmentation des capitaux propres à comptabiliser, seront évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres cédés, référencée à la date de la décision de la cession.

La société mère maintient un plan de compensation envers la Direction qui consiste en la remise d'options sur des actions d'Antevenio.

Ce plan est évalué à sa juste valeur au moment où il est attribué initialement grâce à une méthode de calcul financier généralement acceptée, qui entre autres, tient compte du prix de l'exercice de l'option, de la volatilité, du délai de l'exercice, des dividendes attendus et du taux d'intérêt sans risques.

La juste valeur estimée de ce passif financier est classée au Niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur (voir note 4w).

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultat, comme charge de personnel, est effectuée sur la base de son fait générateur durant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, excepté dans le cas des options accordées durant l'exercice 2016 qui ont été enregistrées, en suivant un critère de prudence, intégralement en tant que charge de personnel à la date initiale, avec contrepartie sur les capitaux propres et sans réaliser aucun type de réévaluation de sa valeur initiale. Étant donné que la contrepartie de cette dépense est une augmentation des fonds propres (« Autres instruments de capitaux propres »), il n'y a aucun effet aux capitaux propres d'Antevenio SA et ses sociétés dépendantes. Cependant, à la date de la clôture de l'exercice, la société révisé ses évaluations originales sur le nombre d'options supposées être réalisables et, le cas échéant, l'impact de cette révision sur le compte de résultat avec la rectification correspondante dans les capitaux propres.

t) Tableau des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie consolidé a été élaboré en utilisant la méthode indirecte et dans ce dernier il est utilisé les suivantes expressions avec la signification qui est indiquée ensuite :

- Activités d'exploitation : activités rapportant les recettes ordinaires du groupe, et autres activités ne pouvant être qualifiées d'activités d'investissement ou de financement.

- Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession d'actifs ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non compris dans la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.
- Activités de financement : activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

u) Regroupement d'entreprises

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont enregistrés pour leur valeur raisonnable, à condition que cette valeur raisonnable ait été analysée de manière assez fiable, hormis les exceptions suivantes :

- Actifs non courants classés comme maintenus pour la vente : ils sont inscrits pour leur valeur raisonnable moins les coûts de vente.
- Actifs et passifs pour impôt différé : ils sont évalués pour la quantité que l'on prévoit de recouvrer ou payer, selon les taux d'intérêt qui soient applicables dans les exercices dans lesquels il soit prévu de réaliser les actifs ou de payer les passifs, à partir de la norme en vigueur ou celle approuvée en attente de publication, à la date d'acquisition. Les actifs et passifs pour impôt différé ne sont pas déduits.
- Actifs et passifs associés à des régimes de retraite à prestations définies : ils sont comptabilisés, à la date d'acquisition, pour la valeur actuelle des rétributions engagées moins la valeur raisonnable des actifs des engagements avec lesquels les obligations seront liquidées.
- Immobilisations incorporelles dont l'évaluation ne peut pas être effectuée en se référant à un marché actif et qui impliqueraient la comptabilisation d'un revenu sur le compte de pertes et profits : l'écart négatif calculé a été déduit.
- Actifs reçus en tant qu'indemnité face à des imprévus et incertitudes : ils sont enregistrés et évalués de manière consistante avec l'élément à l'origine de l'imprévu ou l'incertitude.
- Droits réacquis reconnus en tant qu'immobilisation incorporelle : ils sont évalués et amortis sur la base de la période contractuelle restante jusqu'à leur finalisation.
- Obligations classées en tant qu'imprévus : elles sont inscrites comme un passif pour la valeur raisonnable d'assumer lesdites obligations, à condition que ce passif soit une obligation présente issue de faits passés et que sa valeur raisonnable puisse être mesurée de manière assez fiable, même si la survenue d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour liquider l'obligation n'est pas probable.

L'excès, à la date d'acquisition, du coût du regroupement d'entreprises sur la valeur correspondante des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés est inscrit comme un fonds de commerce.

Si le montant des actifs identifiables acquis moins celui des passifs assumés a été supérieur au coût du regroupement d'entreprises, cet excès aura été comptabilisé sur le compte de pertes et profits comme un revenu. Avant d'inscrire ledit revenu, il a été à nouveau évalué si tant les actifs identifiables acquis et les passifs assumés que le coût du regroupement d'entreprises ont été identifiés et évalués.

Les passifs et les instruments du patrimoine émis en tant que coût du regroupement et les actifs identifiables acquis et les passifs assumés ont ensuite été comptabilisés conformément aux normes d'enregistrement et d'évaluation correspondantes en fonction de la nature de la transaction ou de l'élément patrimonial.

v) Instruments du patrimoine propre (actions propres)

Les actions propres que le Groupe acquiert de la Société contrôlée sont enregistrées, à la moindre valeur du patrimoine net, pour la valeur de la contreprestation donnée en échange. Les résultats dérivés de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'amortissement des instruments du patrimoine propre sont reconnus directement sur le patrimoine net, sans qu'à aucun moment il ne soit enregistré de résultats sur le Compte de résultats consolidé.

w) Calcul de la juste valeur des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers calculés à la juste valeur dans l'État de situation financière sont regroupés sur trois niveaux d'une hiérarchie de juste valeur. Les trois niveaux sont définis sur la base de l'observabilité des apports significatifs au calcul, comme indiqué ci-après :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour les actifs ou les passifs identiques
- Niveau 2 : apports autres que les prix cotés inclus dans le Niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : apports non observables pour l'actif ou le passif.

NOTE 5. FOND DE COMMERCE DE CONSOLIDATION

La ventilation du fonds de commerce de consolidation, selon les critères indiqués plus hauts, est la suivante :

Fonds de commerce	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Acquisition de Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	276 461	276 461	276 461
Acquisition de Antevenio S.R.L.	3 686 847	3 686 847	3 686 847
Acquisition de Antevenio ESP S.L.U.	81 027	81 027	81 027
Acquisition de Antevenio Publicidad S.A.R.L.	2 269 585	2 269 585	2 269 585
Acquisition de React2Media, L.L.C. (voir Note 25)	3 905 134	3 905 134	3 905 134
Total	10 219 054	10 219 054	10 219 054

Chaque fonds de commerce est issu de l'acquisition de chacune des sociétés du groupe. Les Administrateurs ont défini chacune des sociétés comme une unité génératrice de trésorerie (UGT).

Pour évaluer la valeur recouvrable, la Direction du Groupe élabore annuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie son plan d'affaires pour les marchés et les activités, en incluant d'une manière générale un espace temporaire de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

La valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur utilisée.

Les hypothèses clés abordées dans ces projections de résultats et de flux de caisse et qui ont une influence dans le calcul de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- Type de remise à appliquer, calculée autour de 10% et 12 % selon la zone géographique, étant les principales variables influant sur son calcul, le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.
- Les estimations des flux de trésorerie ont été réalisées sur la base de rendements passés, par conséquent les cas de figure de la direction incluent des marges de bénéfices stables en tenant compte des investissements en cours.
- Un taux à perpétuité de 1,4% qui reflète la croissance moyenne à long terme de l'industrie.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Le plan stratégique à cinq ans des sociétés du Groupe est approuvé par le conseil d'administration de la Société mère.

À la date de présentation des États financiers consolidés intermédiaires, il n'a pas été mis en évidence de situation faisant changer les hypothèses et les conclusions atteintes par le Groupe au 31 décembre 2018.

La Direction estime qu'il n'est pas probable qu'un changement raisonnablement possible ait lieu dans une hypothèse clé sur laquelle la Direction ait basé sa détermination du montant recouvrable aux fins d'analyse du test de dépréciation, pouvant avoir comme conséquence que le montant comptable de l'unité génératrice de trésorerie dépasse son montant recouvrable.

NOTE 6. IMMOBILISATION CORPORELLE

Les soldes et variations au long de six premiers mois de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 par rapport aux valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction évaluative sont :

COÛT	31.12.2018	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2019
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	964 977	41 078	(4 964)	563	1 001 654
Droit d'usage	-	1 345 792	-	-	1 345 792
TOTAL COÛT	964 977	1 386 870	(4 964)	563	2 347 446
AMORTISSEMENT CUMULÉ :	31.12.2018	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2019
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	(692 171)	(52 143)	9 123	(277)	(735 468)
Droit d'usage	-	(194 896)	-	-	(194 896)
TOTAL AMORTISSEMENT CUMULÉ	(692 171)	(247 039)	9 123	(277)	(930 364)
PROVISIONS PAR DÉTÉRIORATION	31.12.2018	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2019
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	(6 580)
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-	(6 580)
NET	31.12.2018	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2019
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	272 806	1 139 831	4 160	287	1 410 503
VALEUR NETTE COMPTABLE TOTALE	272 806	1 139 831	4 160	287	1 410 503

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

COMPTE	30/06/2019
Installations techniques, machines, outillage, mobil. et autres immobilisations corporelles	420 610
TOTAL COÛT	420 610

La totalité des immobilisations corporelles du Groupe se trouve assujettie à l'exploitation et elles sont dument assurées et pas assujetties à aucune sorte de taxation.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations corporelles situées en dehors du territoire espagnol s'élève à 89 751 euros au 30 juin 2019 (80 366 euros au 31 décembre 2018, 89 751 euros au 30 juin 2018).

Au 30 juin 2019, il n'existe aucun engagement d'achat ferme pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

La politique du Groupe est celle de formaliser des polices d'assurance pour couvrir les éventuels risques auxquels sont assujettis les différents éléments de ses immobilisations corporelles. Au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018, les biens de la Société se trouvent assurés au moyen d'une police d'assurances. Les administrateurs de la Société considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les soldes et variations au long de six premiers mois de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 par rapport aux valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction évaluative sont :

COÛT	31.12.2018	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2019
Dépenses de Recherche et de développement	89 400	-	-	-	89 400
Brevets, licences, marques et similaire	61 074	-	-	-	61 074
Applications informatiques	3 945 067	199 565	-	-	4 144 632
Autre Immobilisations Incorporelles	72 141	90 069	-	2 172	164 382
TOTAL COÛT	4 167 682	289 634	-	2 172	4 459 488
AMORTISSEMENT CUMULÉ :	31.12.2018	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2019
Dépenses de Recherche et de développement	- 33 493	8 900	-	-	42 393
Brevets, licences, marques et similaire	- 61 074	-	-	-	61 074
Applications informatiques	- 2 013 550	37 347	-	-	2 050 898
Autre Immobilisations Incorporelles	- 1 355 658	39 079	-	834	1 395 571
TOTAL AMORTISSEMENT CUMULÉ	- 3 463 775	85 327	-	834	- 3 549 936
PROVISION POUR DÉTÉRIORATION :	31.12.2018	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2019
Dépenses de Recherche et de développement	-	-	-	-	-
Brevets, licences, marques et similaire	-	-	-	-	-
Applications informatiques	- 261 557	-	-	-	261 557
Autre Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	- 261 557	-	-	-	261 557
NET	31.12.2018	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERT	30.06.2019
Dépenses de Recherche et de développement	55 907	8 900	-	-	47 007
Brevets, licences, marques et similaire	-	-	-	-	-
Applications informatiques	1 669 960	162 217	-	-	1 832 178
Autre Immobilisations Incorporelles	- 1 283 517	50 989	-	1 339	1 231 189
VALEUR NETTE COMPTABLE TOTALE	442 350	204 307	-	1 339	647 996

La valeur nette comptable des biens des immobilisations incorporelles situées en dehors du territoire espagnol s'élève à 200 718 euros au 30 juin 2019 (150 519 euros au 31 décembre 2018, 200 718 euros au 30 juin 2018).

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

COMPTE	30.06.2019
Brevets, licences, marques et similaire	65 245
Applications informatiques	2 159 105
Autre Immobilisations Incorporelles	34 008
TOTAL COÛT	2 258 358

NOTE 8. LOCATIONS SIMPLES

La charge aux résultats des six premiers mois de l'exercice 2019 et durant l'ensemble de l'exercice 2018 au titre de bail opérationnel s'est élevé à 319 446 euros et 756 776 euros respectivement (365 845 euros au cours des six premiers mois de l'exercice 2018) (voir note 17 d).

Les engagements de paiements futurs minimums correspondants à des baux opérationnels non annulables ont été inscrits par le Groupe sur la base de l'adoption anticipée de la nouvelle IFRS 16, comme détaillé sur la note 2 (voir notes 7 et 10.1).

Les baux principaux correspondent aux bureaux situés à la Rue Marqués de Riscal 11, Madrid, et en plus petite mesure aux baux des bureaux situés en Italie, en France et au Mexique.

NOTE 9. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des actifs financiers à long terme est le suivant :

	Crédits et autres			Total		
	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Prêts et postes à encaisser (Note 9.2)	122 215	121 371	245 985	122 215	121 371	245 985
Total	122 215	121 371	245 985	122 215	121 371	245 985

Le détail des actifs financiers à court terme est le suivant :

	Court terme			Total		
	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Trésorerie et actifs liquides équivalents (Note 9.1)	5 774 405	5 611 926	5 063 463	5 774 405	5 611 926	5 063 463
Prêts et postes à encaisser (Note 9.2)	9 110 074	9 113 641	8 125 226	9 110 074	9 113 641	8 125 226
Total	14 884 479	14 725 567	13 188 689	14 884 479	14 725 567	13 188 689

La valeur comptable des prêts et des postes à encaisser est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur.

9.1) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Sous ce titre est reprise la partie pleinement liquide du capital propre du groupe, constituée par les soldes en espèces en caisse et dans les banques, ainsi que par les dépôts bancaires à court terme à échéance initiale à trois mois ou moins de trois mois. Ces soldes sont disponibles sans restrictions et en comportent pas de risques de variations de valeur.

Le détail desdits actifs est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Comptes courants	4 750 077	4 261 009	4 040 275
Caisse	1 878	967	738
Dépôts grande liquidité (a)	1 022 450	1 349 950	1 022 450
Total	5 774 405	5 611 926	5 063 463

- (a) Ils correspondent principalement aux dépôts bancaires auprès de la banque Bankia pour un montant de 1 022 450 euros au 30 juin 2019 (1 022 450 euros au 31 décembre 2018),

Les intérêts rapportés au cours de la période de six mois jusqu'au 30 juin 2019 pour des dépôts bancaires et des comptes bancaires s'élève à 210,80 euros (1 019 euros au cours des six premiers mois de l'exercice 2018) et à 3 188 euros au 31 décembre 2018.

La trésorerie dans des sociétés étrangères au 30 juin 2019 s'élève à 2 050 696,08 euros (1 313 106 euros au 31 juin 2018 et 1 736 561 euros au 30 décembre 2018).

9.2) Prêts et postes à encaisser

La composition de cette épigraphe est la suivante, en euros :

	30/06/2018		31/12/2018		30/06/2019	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Crédits pour des opérations commerciales						
Clients tiers	-	8 457 586	-	8 254 292	-	7 245 358
Clients entreprises du groupe (note. 24)	-	573 848	-	-	-	615 827
Total Clients pour des opérations commerciales	-	9 031 434	-	8 254 292	-	7 861 185
Autres actifs courants société du groupe	-	-	-	604 941	-	-
Total montants avec des sociétés du groupe	-	-	-	604 941	-	-
Au personnel	-	-	-	-	-	-
Garanties et dépôts	70 898	-	91 380	-	84 075	-
Autres actifs	51 317	78 640	29 991	254 408	161 910	258 910
Autres actifs courants société du groupe	-	-	-	-	-	5 131
Total Crédits pour des opérations non commerciales	122 215	78 640	121 371	254 408	245 985	264 041
Total	122 215	9 110 074	121 371	9 113 641	245 985	8 125 226

Le détail de l'épigraphe de Clients est le suivant :

Description	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Clients pour ventes et prestation de services			
Soldes commerciaux	7 614 973	8 038 308	5 905 929
Ristournes accordées en attente de liquidation	(1 101 599)	(1 208 693)	(808 756)
Soldes commerciaux en attente d'émission	1 944 212	1 424 676	2 148 185
Total	8 457 586	8 254 291	7 245 358

Les variations dérivées des pertes par dépréciation provenant du risque de crédit par type d'actifs financiers ont été les suivantes :

Dépréciations	30/06/2018	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application	31/12/2018	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application	30/06/2019
Crédits pour opérations commerciales									
Clients	(1 457 917)	(691 490)	458 861	226 046	(1 464 500)	(76 865)	52 316	96 879	(1 392 170)
Total	(1 457 917)	(691 490)	458 861	226 046	(1 464 500)	(76 865)	52 316	96 879	(1 392 170)

Le Groupe enregistre les mouvements de ces corrections à l'épigraphe "Dépréciation de valeur des actifs circulants" sur le Compte de résultats consolidé. Au cours des 6 premiers mois de l'exercice 2019, les montants de corrections historiquement provisionnées contre des soldes de clients ont été appliqués pour un montant de 96 879 euros (478 675 euros au 31 décembre 2018 et 252 628 euros au 30 juin 2018).

9.3) Classement par échéances

L'échéance de la majorité des différents actifs financiers à long terme est de moins de cinq ans.

NOTE 10. PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	Dettes envers des établissements de crédit			Autres			Total		
	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Débets et postes à payer (Note 10.1)	2 551 559	2 842 833	3 476 767	2 551 559	2 842 833	3 476 767	2 551 559	2 842 833	3 476 767
Total	2 551 559	2 842 833	3 476 767	2 551 559	2 842 833	3 476 767	2 551 559	2 842 833	3 476 767

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	Autres dettes à court terme			Autres			Total		
	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Débets et postes à payer (Note 10.1)	285 092	256 800	-	8 593 299	5 673 588	6 562 151	8 878 391	5 930 389	6 835 532
Total	285 092	256 800	-	8 593 299	5 673 588	6 562 151	8 878 391	5 930 389	6 835 532

10.1) Débits et postes à payer

La ventilation au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018 est la suivante :

	Solde au 30/06/2018		Solde au 31/12/2018		Solde au 30/06/2019	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Pour opérations commerciales :						
Fournisseurs	-	3 937 324	-	3 060 366	-	3 645 107
Fournisseurs entreprises associés	-	199 962	-	174 446	-	270 364
Créditeurs	-	1 593 964	-	1 742 256	-	1 294 371
Total soldes pour opérations commerciales	-	5 731 250	-	4 977 068	-	5 209 842
Pour opérations non commerciales :						
Dettes envers des établissements de crédit (2)	21 664	147 010	6 343	149 637	4 129	273 381
Autres dettes (1)	546 601	138 082	705 402	107 164	696 796	90 654
Provisions (5)	-	-	204 459	-	856 643	-
Dettes envers des tiers (3)	1 983 294	-	1 926 629	181 478	1 919 199	-
Prêts et autres dettes	2 551 559	285 092	2 842 833	438 279	3 476 767	364 035
Dettes envers des entreprises du groupe (note 17 et 25)	-	730 098	-	-	-	272 190
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	-	689 633	-	341 236	-	304 917
Total soldes pour opérations non commerciales	-	1 419 731	-	341 236	-	577 107
Autres passifs courants (5)	-	180 070	-	173 807	-	684 548
Autres passifs financiers (4)	-	1 262 249	-	-	-	-
Autres passifs courants	-	1 442 319	-	173 807	-	684 548
Total Débits et postes à payer	2 551 559	8 878 391	2 842 833	5 930 390	3 476 767	6 835 532

- (1) Le poste « Autres dettes » fait référence essentiellement aux dettes avec le Centre de développement technologique industriel (CDTI)
- (2) Le montant indiqué à l'épigraphe de Dettes envers des établissements de crédit correspond au solde en attente de paiement de la ligne de crédit avec l'établissement CHASE dans la société React2Media, aux dettes de cartes de crédit et au crédit bail.
- (3) Le montant enregistré à l'épigraphe Dettes envers des tiers à long terme au 30 juin 2019 pour un montant de 1 919 199 euros (1 926 629 au 31 décembre 2018 et 1 983 294 au 30 juin 2018) correspond au passif financier généré par le regroupement d'entreprises détaillé à la note 25.
- (4) Le montant enregistré à l'épigraphe autres passifs financiers représente le montant pour le dividende approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2018, lequel était en attente de paiement au 30 juin 2018 et s'est liquidé avant la fin de l'exercice.
- (5) Les montants enregistrés dans ces postes correspondent principalement aux montants à long et court terme ajustés par la compagnie afin d'adopter la nouvelle norme internationale d'information financière n° 16 comme décrit à la note 2.

10.2) Classement par échéances

Le détail par échéance des différents passifs financiers à long terme, à échéance déterminée ou déterminable, au 30 juin 2019, est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	À partir de 2024	Total
Dettes à long terme						
Autres dettes	256 662	61 836	61 836	61 836	254 626	696 796
Autres passifs non courants	859 900	1 059 299				1 919 199
Total	1 116 562	1 121 135	61 836	61 836	218 077	2 615 995

Le détail à cause de l'échéance des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2018, est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	À partir de 2024	Total
Dettes à long terme						
Dettes envers des établissements de crédit et autres dettes	313 867	55 669	56 724	57 799	227 685	711 745
Autres passifs non courants	859 900	1 066 729		-	-	1 926 629
Total	1 173 767	1 122 399	56 724	57 799	227 685	2 638 374

Le détail par échéance des différents passifs financiers à long terme, à échéance déterminée ou déterminable, au 30 juin 2018, est le suivant :

	2019	2020	2021	2022	À partir de 2023	Total
Dettes à long terme						
Autres dettes	159 550	156 167	55 669	56 724	140 154	568 265
Autres passifs non courants	322 759	798 153	862 381	-	-	1 983 294
Total	482 309	954 320	918 051	56 724	140 154	2 551 559

NOTE 11. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités du Groupe sont exposées à plusieurs types de risques financiers, où nous pouvons remarquer essentiellement les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché (taux de change, type d'intérêt et autres risques du prix).

Risque de taux d'intérêt

Tel qu'il est écrit à la note 15, la Société dépendante Código Barras Networks, S.L.U. a obtenu du Centre pour le Développement technologique industriel (CDTI) un prêt au taux d'intérêt 0% comme collaboration dans le développement du projet de recherche et développement dénommé « Extracteur et classificateur automatique de données de boutiques virtuelles sur le site web ».

Tel qu'il est écrit à la note 15, la société dépendante Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) un prêt au taux d'intérêt bonifié comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Nouveau système de publicité numérique personnalisée au moyen de techniques de Machine learning et d'algorithmes avancés de traitement de données ».

Ainsi, comme décrit dans la note 10.1, la société du groupe React2Media possède également une ligne de crédit avec l'établissement financier CHASE, pour un montant disposé d'environ 55 mille euros au 30 juin 2019 à un taux d'intérêt de 8,12% plus LIBOR avec une limite disponible de 7,5 millions de dollars.

Sur la base de ce qui précède, le besoin de financement externe est limité de la part du Groupe, un changement du taux d'intérêt de la dette avec l'établissement financier CHASE ne serait pas représentatif. C'est pourquoi à la date le Groupe ne réalise aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

Risque de taux de change

On essaie de faire en sorte que le financement des actifs à long terme libellés en devises autres que l'euro ait lieu dans la devise dans laquelle est libellé l'actif. Il en va particulièrement ainsi dans le cas des acquisitions d'entreprises dont les actifs sont chiffrés en devises autres que l'euro.

Le risque de taux de change est principalement issu des ventes en monnaie étrangère, en particulier en Dollar Américains et en Pesos Mexicains. Le résultat net pour les écarts de change montre une perte nette pour ce concept d'un montant de 5 600 euros au 30 juin 2019, 4 351 euros au 30 juin 2018 et 47 632 euros au 31 décembre 2018.

Risque de liquidité

La situation générale des marchés financiers, et du marché bancaire en particulier, au cours de ces derniers mois, a été particulièrement défavorable pour les demandeurs de crédit. Le groupe reste constamment attentif à l'évolution des différents facteurs pouvant aider à affronter la crise de liquidité et, tout spécialement, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Voici un résumé des points qui retiennent plus particulièrement notre attention :

- Liquidité d'actifs monétaires : le placement des excédents se fait toujours à très courts délais et dans des conditions de grande disponibilité. Au 30 juin 2019, le montant en espèces et moyens liquides équivalents est de 5 063 463 euros (5 611 926 euros au 31 décembre 2018).
- Le fonds de roulement est positif au 30 juin 2019 pour un montant de 6 255 380 euros (5 881 661 euros au 31 décembre 2018 et 5 132 917 euros au 30 juin 2018).

Risque de crédit

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Les principaux actifs financiers du groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des débiteurs commerciaux et autres montants à encaisser, ainsi que des investissements, qui représentent la plus forte exposition du groupe au risque de crédit lié aux actifs financiers.

Le Groupe effectue un suivi continu de la qualité de crédit des clients par le biais d'un calcul de la classification de crédit. Lorsque cela est possible, des classifications de crédit et/ou des rapports externes sur les clients sont obtenus et utilisés. La politique du Groupe consiste à traiter uniquement avec des contreparties solvables. Les délais des crédits varient de 30 à 90 jours. Les conditions de crédits négociées avec les clients sont soumises à un processus interne d'approbation qui tient compte de la qualification de crédit obtenue. Le risque de crédit en cours est géré par la vérification périodique de l'analyse de vieillissement, avec les limites de crédit par client.

Les débiteurs commerciaux comprennent un grand nombre de clients dans plusieurs secteurs et zones géographiques.

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

Risque concurrence

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Nonobstant, étant donné l'expérience de plus de quinze ans sur ce marché, la position et la notoriété du Groupe Antevenio et la qualité de nos services, nous estimons que nous continuerons à remplir une position de leadership.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clés

L'un des actifs principaux du Groupe Antevenio est celui d'avoir su réunir une équipe de personnes et dirigeants clé aux postes stratégiques du Groupe.

Risque de traitement de données à caractère personnel

Risques Réglementaires

Le Groupe Antevenio exerce de nombreuses activités de traitement de données personnelles dans le cadre de l'exercice normal de ses activités, tant en qualité de Responsable du Traitement qu'en qualité de Responsable.

Le Groupe Antevenio est profondément conscient de l'importance de la réglementation concernant les données personnelles, les communications électroniques, la vie privée et les communications commerciales, et met tout en œuvre pour atteindre un niveau de conformité maximal.

Le cadre normatif qui affecte l'activité sociale et son fonctionnement est constitué par les normes suivantes :

1. Règlement (UE) 2017/679 du Parlement européen et du Conseil, du 27 avril 2017, relatif à la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).
2. Loi organique 3/2018, du 5 décembre, de Protection des Données à caractère personnelle et garantie des droits numériques.
3. Décret royal 1720/2007, du 21 décembre, portant adoption du règlement d'application de la loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données à caractère personnel (dans les parties ne portant pas atteinte au RGPD).
4. Loi 34/2002 du 11 juillet sur les services de la société de l'information et de commerce électronique.
5. Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relative au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles dans le secteur des communications électroniques, abrogeant la Directive 2002/58/CE (Règlement sur la vie privée et les communications électroniques), du 10 janvier 2018.
6. Guides, directrices et autres matériaux significatifs publiés par l'Agence Espagnole de Protection de Données, la CNIL, le GARANT Privacy et le Groupe de travail de l'Article 29 sur la Protection des données, ainsi que le Superviseur Européen de Protection de Données.

Le Groupe Antevenio est en voie d'adaptation aux normes en vigueur et imminentes, à travers la création et la mise en place d'un système de gestion de la confidentialité (SGC) et le contrôle continu de la part de l'équipe juridique et de confidentialité.

Le groupe Antevenio est conscient de la régulation croissante qui touche l'activité du marketing numérique, c'est pourquoi il entretient une relation avec deux fournisseurs (INT55 et DELOYERS) afin que ceux-ci promeuvent la conformité réglementaire et collaborent en cas de survenue d'un incident.

NOTE 12. CAPITAUX PROPRES

La ventilation des fonds propres consolidés, est la suivante :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Capital social souscrit de la société mère	231 412	231 412	231 412
Réserves :	13 427 585	13 651 665	16 095 778
De la société mère	6 793 772	7 203 507	7 253 595
Des sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence	6 633 813	6 448 158	8 842 183
(Actions propres)	(513 805)	(114 300)	(194 314)
Autres instruments de capitaux propres	906 801	270 000	270 000
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	1 097 767	2 421 962	51 142
Écarts de conversion	(221 242)	(204 919)	(298 927)
	14 928 518	16 255 819	16 155 091

12.1) Capital Social

Au 30 juin 2019 et 2018, et au 31 décembre 2018, le capital social de la société dominante est représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euros nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68% du capital social d'Antevenio, S.A. représenté par 785 905 actions d'une valeur nominale de 0,055 euros chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et du président directeur général de la société Joshua David Novick, propriétaire de 11,89% du capital social de la Société, représenté par 500 271 actions d'une valeur nominale de 0,055 euros chacune, au prix de 6 euros par action.

Après ce changement dans l'actionnariat, la société ISP a lancé une Offre Publique Volontaire d'Achat sur le reste des actionnaires de la Société, qui s'est soldée par l'acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentant 32,34% du capital social d'Antevenio SA. La société Aliada Investment B.V. a transféré par la suite ses actions à la société ISP, et par conséquent la société ISP allait détenir 83,09% du capital social d'Antevenio SA.

Les actionnaires avec participation directe ou indirecte dans le capital social au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018 sont les suivants :

	Nb. d'actions	% participation
ISP Digital SLU	3 571 008	84,87%
Autres <5%	392 840	9,34%
Nextstage	243 647	5,79%
Total	4 207 495	100,00%

12.2) Réserves de la Société mère

Le détail de ces réserves est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Réserve légale	46 282	46 282	46 282
Réserves volontaires	(1 442 297)	(1 032 562)	(982 475)
Résultat négatif d'exercices antérieurs	-	-	-
Prime d'émission des actions	8 189 787	8 189 787	8 189 787
Total	6 793 772	7 203 507	7 253 594

La réserve légale comporte des restrictions d'utilisation. Celle-ci est conditionnée par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capital, les sociétés commerciales obtenant des bénéfices sous cette forme juridique sont tenues de doter cette réserve de 10 % de ces bénéfices, à concurrence de la constitution d'un fonds de réserve atteignant 1/5^e du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018, la réserve légale de la société dominante est complètement dotée.

Prime d'émission

La loi sur les sociétés de capitaux autorise expressément l'utilisation du solde de la prime d'émission pour l'augmentation de capital et n'oppose aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

Réserves volontaires

Ce sont des réserves librement disponibles générées par la Société à partir des résultats des exercices précédents non distribués.

Actions propres

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société mère a convenu le 25 juin 2014 d'autoriser l'acquisition d'un maximum de 10 % du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ;

L'autorisation fut accordée pour une période de 18 mois à partir du moment de la prise de cette décision.

Le 29 janvier 2015, la Société mère a acquis 190 000 actions propre à un prix unitaire par action de 2,59 euros.

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société mère a convenu le 28 juin 2018 d'autoriser l'acquisition d'un maximum de 10 % du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation fut accordée pour une période de 18 mois à partir du moment de la prise de cette décision.

Suite aux opérations réalisées par la Société mère avec son portefeuille qui possède 26 463 actions représentant 0,62 % du capital social (au 31 décembre 2018 la Société mère possédait 15 000 actions propres qui représentaient 0,36 % du capital social et, au 30 juin 2018, possédait 198 348 actions qui représentaient 4,71 % du capital social). Ces actions représentent un montant total qui s'élève à 194 314 euros (114 300 au 31 décembre 2018 et 513 805 au 30 juin 2018).

La ventilation des actions propres au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018 est la suivante :

Valeur	Solde au 30/06/2018		Solde au 31/12/2018		Solde au 30/06/2019	
	Nb. d'actions	Coût	Nb. d'actions	Coût	Nb. d'actions	Coût
Antevenio S.A.	198 348	513 805	15 000	114 300	26 463	194 314
	198 348	513 805	15 000	114 300	26 463	194 314

Gestion du capital

L'objectif du groupe en ce qui concerne la gestion du capital est de maintenir une structure financière optimale qui permette de réduire le coût du capital, mais en garantissant la capacité de continuer à gérer ses opérations, en visant toujours la croissance et la création de valeur. Cet objectif du groupe n'a pas de forme officielle, et le conseil d'administration n'a pas défini de paramètres à son sujet.

Les principales sources utilisées par le groupe pour financer sa croissance sont :

- Le cash-flow généré par le groupe.
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice.
- L'existence d'un fonds de roulement positif.

L'on contrôle la structure de capital à travers le ratio de levier, calculé comme le quotient de l'endettement financier net sur le capital propre net. Le Groupe présente principalement des dettes envers des établissements financiers pour un crédit bail au 30 juin 2019 pour un montant de 17 537 euros (33 667 euros au 31 décembre 2018 et 21 664 euros au 30 juin 2018).

NOTE 13. ÉCARTS DE CONVERSION

Le mouvement du solde de cet épigraphe au 30 juin 2019 et l'exercice 2018 a été le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Solde initial	(221 242)	(269 395)	(204 919)
Variation nette de la période	48 153	64 476	(94 008)
Solde final	(173 089)	(204 919)	(298 927)

Les écarts de conversion sont générés par les sociétés siégeant à l'étranger qui utilisent une devise fonctionnelle différente de l'euro. Concrètement, lesdites monnaies sont le peso argentin, le dollar américain et le peso mexicain.

NOTE 14. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.

Plan 2015 :

Au 25 juin 2015, l'assemblée générale des actionnaires de la société dominante a approuvé un plan de rétribution consistant en système rétributif d'options sur les actions, faisant référence à la valeur des actions de la société au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la société dominante.

Les conditions suivantes ont été convenues :

- le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne pourra pas être supérieur à 190 000 actions ;
- le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
- La valeur des actions sera de 2,59 euros par action ;
- la durée de ce plan sera au maximum de deux ans et six mois.

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2015.

En date du 5 mars 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 63 333 options au prix de 2.59 euros dans les termes établies au programme de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en espèces. Cette mise en exécution a entraîné une diminution patrimoniale d'un montant de 335 000 euros.

En date du 31 octobre 2018, les deux autres bénéficiaires du Plan ont exécuté 63 333 options et 63 334 options au prix de 2,59 euros dans les termes établis au programme de rémunération. Enfin, la société et les bénéficiaires ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

Suite aux trois exécutions décrites ci-dessus, ce Plan a été entièrement éteint.

Le mouvement produit dans les options existantes est le suivant :

	30/06/2018		31/12/2018		30/06/2019	
	Nombre	Moyenne pondérée des prix	Nombre	Moyenne pondérée des prix	Nombre	Moyenne pondérée des prix
Options concédées (+)	126 667	2,59	-	-	-	-
Option existant à la clôture de l'exercice	126 667	2,59	-	-	-	-

Plan 2016 :

En date du 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système rétributif faisant référence à la valeur des actions de la Société, au profit de certains membres du conseil exécutif en plus d'autres dirigeants ou employés de la Société.

Les conditions suivantes ont été convenues :

- le nombre maximal d'actions pouvant être attribuées ne peut pas dépasser 125 000 actions ;
- le prix de l'exercice, de la remise, du système de calcul ou de la remise sera la valeur de l'action sur le marché au jour de l'exercice ou de la remise ;
- la valeur des actions sera à titre gratuit : et
- la durée de ce plan s'étendra jusqu'au 30 juin 2019 maximum.
- permanence des employés bénéficiaires durant le délai fixé au point précédent

Il a également été délégué au Conseil d'administration de la Société dominante le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'administration le 16 novembre 2016.

En date du 2 juillet 2018, un bénéficiaire du Plan a exécuté 75 000 options à titre gratuit dans les termes établis sur le plan de rémunération. Enfin, la société et le bénéficiaire ont accepté le règlement en actions de la Société Mère.

En date du 2 juillet 2019, deux bénéficiaires ont sollicité leurs droits vertu du plan de rétribution pour conseillers et cadres approuvé 16 novembre 2016, sollicitant la remise de 50 000 actions de la société (Note 20).

Le mouvement produit relatif aux options susmentionnées est le suivant :

	30/06/2018		31/12/2018		30/06/2019	
	Nombre	Moyenne pondérée des prix	Moyenne pondérée des prix	Moyenne pondérée des prix	Nombre	Moyenne pondérée des prix
Options concédées (+)	125 000	-	50 000	-	50 000	-
Option existant à la clôture de l'exercice	125 000	-	50 000	-	50 000	-

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2015, en tant que charge de personnel (278 160 euros), a été réalisée sur la base de sa comptabilité pendant la période établie comme condition de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, et sur les capitaux propres comme contrepartie, sans réaliser aucun type de réévaluation de leur valeur initiale. La réalisation au cours de l'exercice 2016 d'une Offre Publique d'Achat sur les actions de la Société (voir note 12.1) est indiquée dans le cadre de l'accord du Plan 2015 en tant que l'une des conditions pour l'exercice et le paiement anticipé de ces options sur les actions. C'est pourquoi l'imputation totale des montants restants a été réalisée en 2016. L'effet sur les capitaux de la société s'est élevé au 31 décembre 2016 à 347 700 euros repris dans la rubrique « Autres instruments des capitaux propres ».

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions au compte de résultat du Plan 2016, en tant que charge de personnel, a été réalisée, en suivant un critère de prudence, dans sa totalité dans l'exercice au cours duquel l'accord a eu lieu, indépendamment de la condition de permanence, pour un montant de 675 000 euros. Étant donné que la contrepartie de cette dépense a été une augmentation des fonds propres (« Autres instruments des capitaux propres »), il n'y a aucun effet sur les capitaux propres d'Antevenio SA et ses sociétés dépendantes.

NOTE 15. REVENUS DIFFÉRÉS

Código Barras Networks S.L.U.

La société Código Barras Networks S.L.U., a obtenu du Centre pour le développement de la technologie industrielle (CDTI) un prêt à taux d'intérêt de 0 % pour la collaboration dans la mise en œuvre du projet de recherche et de développement appelé « Extracteur et classeur automatique de données de boutiques virtuelles sur le net ». Des montants reçus, 15 % étaient des non-remboursables et ont donc été enregistrés sous forme de subventions en capital.

En ce qui concerne les prêts à taux zéro, on observe une subvention de taux d'intérêt, égale à la différence entre le montant reçu et la juste valeur de la dette déterminée par la valeur actuelle des paiements à effectuer déduits au taux d'intérêt du marché.

Pour l'exercice 2013, la Société a procédé à déprécier les actifs incorporels liés à ce prêt à taux zéro en raison de l'obsolescence technologique, régularisant ainsi les montants à imputer aux résultats aussi bien quant à la subvention de capital qu'à celle de taux d'intérêt, ce qui a supposé un revenu dans le poste d'autres revenus du compte de résultats consolidé.

Mamvo Perfomance, S.L. “Machine learning”

Au cours de l'exercice 2015, la Société Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) une aide comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Nouveau système de publicité numérique personnalisée au moyen de techniques de Machine learning et d'algorithmes avancés de traitement de données », pour un montant de 563 178 euros, en distinguant une tranche de 99 379 euros non remboursables et une autre tranche de 463 768 euros remboursables à titre de prêt au taux d'intérêt bonifié. En date du 18 octobre 2016, la totalité des montants accordés a été perçue.

Au cours de l'exercice 2016, un total de 99 379 euros a été imputé sur le résultat de l'exercice, enregistrés dans le poste Autres revenus du Compte de Résultats, correspondant à la tranche non remboursable de l'aide accordée pour la société Mamvo Performance, S.L., du fait que tous les frais nécessaires pour lesquels ladite subvention a été accordée ont été encourus au cours de cet exercice.

Quand au prêt au taux d'intérêt bonifié, une subvention du taux d'intérêt a été mise en place pour la différence entre le montant perçu et la valeur raisonnable de la dette, déterminée par la valeur actuelle des paiements à réaliser minorés au taux d'intérêt de marché, en enregistrant dans l'État de Situation Financière Consolidé le montant de 5 800 euros (5 800 euros au 31 décembre 2018 et 33 660 euros au 30 juin 2018).

Mamvo Perfomance, S.L. “Datalake”

En date du 27 novembre 2018, la Société Mamvo Performance, S.L. a obtenu du Centre pour le Développement Technologique Industriel (CDTI) une aide comme collaboration au développement du projet de recherche et de développement dénommé « Évaluateur et recommandeur dynamique de campagnes de marketing », pour un montant de 445 176 euros, en distinguant une tranche de 133 553 euros non remboursables et une autre tranche de 331 623 euros remboursables à titre de prêt au taux d'intérêt bonifié. Au 31 décembre 2018, les montants accordés n'ont pas encore été reçus.

Durant la période de six mois clôt au 30 juin 2019, il a été imputé au résultat de l'exercice un total de 40 869 euros enregistrés dans le compte de résultat consolidé, correspondant à la tranche non remboursable de l'aide accordée à Mamvo Performance, S.L. du fait qu'une partie des dépenses nécessaires pour lesquelles cette subvention a été accordée a continué à être encourue (31 955 euros enregistrés dans le Compte de Résultat consolidé en 2018 dû à une partie des dépenses nécessaires pour lesquelles cette subvention avait été accordée a commencé à être encourue).

NOTE 16. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques est le suivant :

30/06/2019	À encaisser	A Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	40 251	(745 601)
Remboursement de la taxe	167 400	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	39	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (*)	392 586	-
Crédits pour des pertes à compenser de l'exercice (*)	1 526 063	-
Passif pour impôt différé (*)	-	(16 759)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(265 898)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	-	(182 845)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(223 870)
	2 126 339	(1 440 945)

31/12/2018	À encaisser	A Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	6 018	(1 291 645)
Remboursement de la taxe	168 747	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (**)	385 052	-
Reports prospectifs de pertes de crédit pour l'année (**)	1 427 921	-
Passifs correspondant à des impôts différés (**)	-	(18 701)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(452 380)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	-	(217 795)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(204 228)
	1 987 738	(2 190 722)

30/06/2018	À encaisser	A Payer
À court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	15 653	(783 939)
Remboursement de la taxe	298 968	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	97	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (*)	335 482	-
Crédits pour des pertes à compenser de l'exercice (*)	1 197 307	-
Passif pour impôt différé (*)	-	(11 220)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(90 266)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	-	(74 909)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(281 131)
	1 847 507	(1 247 438)

(*) Montants enregistrés dans l'actif non circulant de l'état de situation financière consolidé.

Le 30 décembre 2016, la réunion du Conseil d'Administration s'est tenue pour informer que la Société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.L. (« ISP ») est propriétaire de 83.09 % du capital social d'Antevenio (voir note 14), et que, conformément aux dispositions de l'article 61.3 de la Loi 27/2014 du 27 novembre sur l'Impôt sur les Sociétés, et étant donné que la société Antevenio S.A. a perdu son caractère d'entité dominante du groupe fiscal numéro 0212/2013, ISP ayant acheté une part de celle-ci de plus de 75 % de son capital social et de ses droits de vote, l'incorporation de la Société a été approuvée, rendue effective à compter de la période d'imposition initiée le 1er janvier 2017, en tant que société dépendante du groupe fiscal numéro 265/10, appartenant à l'entité dominante ISP.

Les sociétés du Groupe qui ont leur siège en Espagne étaient imposées durant l'exercice 2016 sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société dominante.

La dépense au titre de l'impôt sur les sociétés consolidées du groupe s'obtient en additionnant les dépenses des sociétés. Les assiettes sont calculées à partir du résultat de l'exercice, ajusté pour les écarts temporels, les différences permanentes et assiettes négatives des années précédentes.

L'impôt sur les sociétés est calculé en appliquant les taux d'imposition en vigueur dans chacun des pays où le groupe est implanté. Les principaux taux sont

(*)Moyenne impôts à payer en Italie

Taux de l'impôt	2019	2018	2017
Espagne	25,00%	25,00%	25,00%
Italie(*)	30,45%	30,45%	31,40%
France	33,33%	33,33%	33,33%
Mexique	30,00%	30,00%	30,00%
Argentine	35,00%	35,00%	35,00%

La conciliation de la dépense d'impôt sur les sociétés et le résultat comptable avant impôt est la suivante :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Solde revenu avant impôt	1 249 398	5 553 702	1 282 066
Différences permanentes	(6 576)	(763 505)	(1 261 938)
Charge d'imposition	310 705	546 527	5 032
Autres	-	36 246	(5 032)
Activation de bases imposables négatives et déductions	(235 153)	(465 767)	-
Dépense ou revenu pour IS National	75 552	117 006	(0)
Dépense pour IS International	27 574	326 607	138 845
Revenu pour IS International	-	-	-
Dépense ou revenu pour IS International	27 574	326 607	138 845
Revenu pour IS	103 126	443 613	138 845

La ventilation de la dépense d'impôt sur les sociétés en distinguant entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Impôt courant	(338 280)	(898 972)	(138 820)
Impôt différé	235 153	455 359	-
Total dépense d'impôt sur les sociétés	(103 127)	(443 613)	(138 820)

Selon la législation actuelle, les bases imposables négatives peuvent être compensées avec celles qui sont positives selon la législation de chaque pays. Le Groupe possède les bases imposables suivantes en instance de compensation fiscale au 30 juin 2019 :

Année d'origine	Société	Euros
2008	Marketing Manager Servicios de Marketing	72 977
2009	Marketing Manager Servicios de Marketing	6 229
2011	Mamvo Performance	177 850
2012	Mamvo Performance	592 820
2013	Grupo Antevenio	3 920
2014	Grupo Antevenio	678 753
2015	Grupo Antevenio	36 366
2017	Marketing Manager Servicios de Marketing*	116 937
2017	Antevenio Rich and Reach*	67 032
2018	Antevenio SA	392 571
2014*	Antevenio Publicité	316 193,00
2015*	Antevenio Publicité	316 309,00
2011	Antevenio Publicité	720 193,00
2012	Antevenio Publicité	372 020,00
2017	Antevenio Publicité	184 950,00
2018	Antevenio Publicité	132 087,00
2010	Antevenio France	204 964
2011	Antevenio France	306 103
2012	Antevenio France	133 564
2013	Antevenio France	99 984
2014	Antevenio France	7 321
2015	Antevenio France	5 596
2017	Antevenio S.R.L. (Italie)	193 381
		5 138 120

(*)À partir du premier janvier 2013, les sociétés du Groupe sises en Espagne réalisent la consolidation fiscale pour l'impôt des Sociétés.

Au 30 juin 2019, le groupe possède des activations de bases imposables négatives pour un montant de 1 526 063 euros comme crédits fiscaux à compenser aux exercices futurs.

Impôts différés

L'évolution du 31 décembre 2018 au 30 décembre 2019 des actifs et passifs d'impôt différé a été la suivante :

	Montant initial	Inscriptions	Retraits	Montant final	Échéance
Crédits fiscaux par bases imposables négatives :	1 427 921	98 142	-	1 526 063	-
Écarts temporaires (Impôts anticipés)	385 052	7 534	-	392 586	-
Total actifs pour impôt différé enregistrés	1 812 973	105 676	-	1 918 649	-

La ventilation des crédits fiscaux est la suivante :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Sociétés appartenant au groupe consolidé fiscale	759 186	989 801	1 087 943
Sociétés sises à l'étranger	438 120	438 120	438 120
Total de crédits fiscaux	1 197 306	1 427 921	1 526 063

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans l'État de situation financière puisque les administrateurs estiment que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs des Sociétés qui font partie du Groupe, y compris certains actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérables.

Autres informations

Selon la législation actuelle, les taxes ne peuvent pas être considérées comme définitivement liquidées tant que les rendements n'ont pas été inspectés par les autorités fiscales ou que le délai de prescription de quatre ans ne se soit pas écoulé. Au 30 juin 2019, les sociétés espagnoles du Groupe sont sujettes à inspection pour l'exercice 2014 et suivants quant à l'impôt sur les sociétés, et pour l'exercice 2015 et suivants quant aux autres taxes qui lui sont applicables. Les sociétés sises à l'étranger ont ouvert à inspection les exercices non prescrits conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays. Les administrateurs estiment que ces taxes ont été dûment liquidées, de sorte que même en cas de divergences dans l'interprétation des règles en vigueur pour le traitement fiscal des transactions, d'éventuels passifs résultants n'affecteraient pas de manière significative les États financiers intermédiaires consolidés ci-joints.

NOTE 17. RECETTES ET DÉPENSES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le détail par activités du montant net du chiffre d'affaires est le suivant :

Type d'activité	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Publicité en ligne	14 696 002	27 638 518	11 562 602
Services de technologie	595 341	1 888 444	785 399
Total montant net du chiffre d'affaires	15 291 343	29 526 962	12 348 001

b) Approvisionnements

La totalité du montant recueilli dans cette rubrique correspond à des consommations d'exploitation

c) Frais de personnel

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Soldes et salaires	(4 663 854)	(8 451 777)	(4 238 848)
Indemnités	(38 300)	(42 304)	(4 906)
Sécurité sociale versée par l'entreprise	(820 049)	(1 647 787)	(850 153)
Autres coûts sociaux	(129 189)	(171 907)	(119 611)
Total frais de personnel	(5 651 392)	(10 313 775)	(5 213 517)

d) Services extérieurs

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Dépenses dans la recherche et le développement de l'exercice	-	(9 538)	(2 535)
Baux et redevances (note 8)	(365 846)	(756 776)	(124 550)
Réparations et entretien	(87 379)	(23 908)	(9 374)
Services professionnels indépendants	(719 083)	(1 802 794)	(955 820)
Transport/manutention	(10 243)	(41 781)	(24 294)
Primes d'assurance	(54 333)	(108 079)	(54 567)
Services bancaires et similaires	(28 920)	(43 205)	(20 499)
Publicité et relations publiques	(235 616)	(320 375)	(151 127)
Provisions	(90 189)	(172 747)	(72 860)
	(1 591 608)	(3 279 203)	(1 415 627)

e) Autres intérêts et revenus similaires

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Intérêts sur les effets et similaires	2 503	2 840	6 104
	2 503	2 840	6 104

f) Frais financiers

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Charges à payer et similaires	(23 954)	(78 643)	(34 417)
	(23 954)	(78 643)	(34 417)

g) Variations des provisions de fonds de roulement

Ce détail est compris dans la Note 9.2

NOTE 18. PROVISIONS ET RISQUES

Le mouvement des provisions est le suivant :

Compte	30/06/2018	Dotation	Application/Réversion	31/12/2018	Dotation	Application/Réversion	30/06/2019
Provisions pour autres responsabilités	169 591	-	34 868	204 459	13 603	-	218 062
Ajustement IRFS 16 (voir note 2 et 8)	-	-	-	-	638 581	-	638 581
TOTAUX	169 591	-	34 868	204 459	652 184	-	856 643

Cette épigraphe recueille essentiellement les provisions par rétribution de personnel générées chez Antevenio S.R.L en accomplissement de la législation en vigueur en matière professionnelle en Italie pour un montant de 218 062 euros (204 459 euros au 31 décembre 2018 et 169 591 euros au 30 juin 2019).

Au 30 juin 2019, le groupe Antevenio maintient un montant total d'avals qui s'élève à 232 807

euros (265 684 euros au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2018).

NOTE 19. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du groupe n'ont pas d'actifs, et n'ont pas engagé de dépenses, qui soient destinés à réduire l'impact environnemental et à protéger et améliorer l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

NOTE 20. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ultérieurement à la clôture de la période de 6 mois au 30 juin 2019, les faits significatifs suivants sont survenus :

En date du 2 juillet 2019, deux bénéficiaires ont sollicité leurs droits vertu du plan de rétribution pour conseillers et cadres approuvé 16 novembre 2016, sollicitant la remise de 50 000 actions de la société (Note 14).

NOTE 21. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE

Soldes et transactions avec les administrateurs et la Haute Direction

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'administration de la Société mère.

Les montants rapportés par les membres du Conseil d'administration ou par la Haute Direction, à quelque titre que ce soit, sont les suivants :

	Haute direction		
	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Soldes et salaires	218 200	406 813	184 766
Total	218 200	406 813	184 766

De manière additionnelle à ces montants, les rémunérations acquises relatives aux paiements basés sur des actions détaillés sur la note 17.c. devraient être incluses. Au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018 il n'existe aucun engagement par compléments sur les pensions, avals ou garanties accordées en faveur de l'Organe d'administration, ni de crédits ou acomptes accordés à ces derniers.

Autres informations concernant le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées à ces derniers auxquels l'article 231 de la Loi sur les sociétés de capitaux se rapporte n'ont encouru aucune situation de conflit, conformément aux dispositions de l'article 229.

NOTE 22. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées par le Groupe, distribués par catégories, est le suivant :

	30/06/2018			31/12/2018			30/06/2019		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Direction	13	5	18	12	5	17	15	5	20
Administration	29	27	56	8	14	22	8	14	22
Commercial	38	50	88	25	26	51	26	21	46
Production	7	14	21	52	53	105	37	46	83
Techniciens	15	4	19	-	-	-	15	4	19
	102	100	202	97	98	195	100	90	190

Le nombre de personnes employées par le Groupe à la clôture des différentes périodes distribuées par catégories, est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Direction	17	16	20
Administration	60	23	23
Commercial	88	42	52
Production	21	101	82
Techniciens	19	-	18
	205	182	195

Le nombre moyen de personnes employées au cours de l'exercice ayant un handicap égal ou supérieur à trente-trois pour cent, distribués par catégories, est le suivant :

	30/06/2018	31/12/2018	30/06/2019
Commercial	1	1	1
Production	1	1	1
	2	2	2

Conformément à la Loi 15/2010, du 5 juillet, qui modifie la Loi 3/2004, du 29 décembre, par laquelle des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales sont établies, un détail avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs est indiqué ci-après :

	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2018	Au 30 juin 2019
	Jours	Jours	Jours
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	48,97	50,62	38,67
Ratio d'opérations payées	38,87	49,70	42,27
Ratio d'opérations en attente de paiement	45,48	48,22	43,23
	Montant (euros)	Montant (euros)	Montant (euros)
Total paiements effectués	2 783 204	6 207 221	2 316 543
Total paiements non effectués	1 020 654	1 095 927	891 645

NOTE 23. INFORMATION SEGMENTÉE

La distribution du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires du Groupe, par catégories d'activités ainsi que par marchés géographiques, est le suivant :

Par clients (30/06/2019)		Total
Publicité en ligne		11 562 602
Services de technologie		785 399
Total montant net du chiffre d'affaires		12 348 001
Par clients (31/12/2018)		Total
Publicité en ligne		27 638 518
Services de technologie		1 888 444
Total montant net du chiffre d'affaires		29 526 962
Par clients (30/06/2018)		Total
Publicité en ligne		14 696 002
Services de technologie		595 341
Total montant net du chiffre d'affaires		15 291 343

Distribution ventes et coûts de ventes par territoire

Distribution / Ventes	Montant consolidé 30/06/2018	Montant consolidé 31/12/2018	Montant consolidé 30/06/2019
Espagne	6 695 415	12 195 178	5 099 951
Espagne et Amérique Latine	8 595 928	17 331 784	7 248 050
Total Distribution Ventes	15 291 343	29 526 962	12 348 001

Distribution du coût des ventes	Montant consolidé 30/06/2018	Montant consolidé 31/12/2018	Montant consolidé 30/06/2019
Espagne	(2 338 150)	(4 257 351)	(1 801 640)
Espagne et Amérique Latine	(4 147 253)	(8 157 051)	(3 451 929)
Total distribution coûts	(6 485 404)	(12 414 401)	(5 253 569)

Compte de pertes et profits consolidé par catégorie d'activité

	30.06.2019			31.12.2018			30.06.2018		
	Publicité en ligne	Prestation de services de technologie	Total	Publicité en ligne	Prestation de services de technologie	Total	Publicité en ligne	Prestation de services de technologie	Total
Montant net du chiffre d'affaires	11 562 602	785 399	12 348 001	27 638 518	1 888 444	29 526 962	14 696 002	595 341	15 291 343
Autres recettes d'exploitation	202 452		202 452	175 705		175 705	2 931	-	2 931
Approvisionnements	-5 088 558	-165 010	-5 253 569	-11 930 955	-483 447	-12 414 401	-6 260 059	-225 345	-6 485 404
Autres frais d'exploitation	-1 088 163	-422 502	-1 510 665	-2 622 289	-766 948	-3 389 237	-1 544 406	-47 202	-1 591 608
Amortissement	-314 620	-6 956	-321 576	-400 620	-117 345	-517 965	-93 594	-74 737	-168 330
Frais de personnel	-4 995 927	-217 591	-5 213 517	-9 818 451	-495 324	-10 313 775	-5 368 853	-282 539	-5 651 392
Autres résultats				-4 995	4 995		-121 210	-4 262	-125 472
Résultat d'exploitation	277 786	-26 660	251 126	3 036 913	30 376	3 067 289	1 310 811	-38 743	1 272 068
Résultat financier	-20 702	-9 868	-30 570	-130 861	-251	-131 111	-25 934	133	-25 801
Résultat avant impôt	257 084	-36 528	220 556	2 906 052	30 125	2 936 178	1 284 877	-38 610	1 246 267
Impôt sur les Sociétés	-138 820		-138 820	-553 069	109 456	-443 613	-100 127	-	-100 127
Autres impôts	-30 593		-30 593	-70 603		-70 603	-23 785	-	-23 785
Résultat de l'exercice	87 671	-36 528	51 143	2 282 381	139 581	2 421 962	1 139 377	-38 610	1 100 767

NOTE 24. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

En raison du changement d'actionnariat survenu durant l'exercice 2016 et détaillé à la Note 13.1, la société ISP Digital S.L.U. est devenue actionnaire majoritaire du Groupe Antevenio, et les sociétés dépendantes d'ISP Digital S.L.U. suivantes deviennent de ce fait des entreprises liées :

Société/Groupe	Lien
Groupe Digilant	<i>Entreprise liée</i>
Groupe ISP Digital	<i>Entreprise dominante</i>
Groupe Acceso	<i>Entreprise liée</i>

Le détail des soldes avec des parties liées au 30 juin 2019 et 2018 et au 31 décembre 2018 est le suivant :

SOCIÉTÉ LIÉE (30 juin 2019)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉANCIER
<i>ACCESO COLOMBIE</i>	103 071	-73 668
<i>ACCESO CONTEN IN CONTEXT SA DE CV</i>	9 000	
<i>ACCESO GROUP</i>	15 931,49	-866,6
<i>ANAGRAM</i>	11 662,84	-18 469,65
<i>DIGILANT INC</i>	19 682	
<i>DIGILANT SPAIN</i>	260 998	-176 391,5
<i>ISP DIGITAL SLU</i>	121 000	
<i>ISP DIGITAL pour impôt sur les sociétés Groupe fiscal</i>		-272 190,49
TOTAL ENTREPRISES LIÉES	541 345,33	-541 586,24

SOCIÉTÉ LIÉE (31 décembre 2018)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉANCIER
<i>ACCESO COLOMBIE</i>	67 831	(12 726)
<i>ACCESO GROUP</i>	17 468	(428)
<i>ANAGRAM</i>	24 618	-
<i>DIGILANT INC</i>	94 691	-
<i>DIGILANT SPAIN</i>	271 832	(161 292)
<i>DIGILANT USA</i>	7 500	-
<i>ISP DIGITAL pour impôt sur les sociétés Groupe fiscal</i>	121 000	(633 665)
TOTAL ENTREPRISES LIÉES	604 941	(808 111)

SOCIÉTÉ LIÉE (30 juin 2018)	SOLDE DÉBITEUR	SOLDE CRÉANCIER
<i>ACCESO GROUP</i>	118 710	(65 746)
<i>GROUPE DIGILANT</i>	334 138	(134 216)
<i>ISP DIGITAL SLU</i>	121 000	-
<i>ISP par Impôt sur les Sociétés Groupe fiscal</i>	-	(730 098)
TOTAL ENTREPRISES LIÉES	573 848	(930 061)

Le détail des opérations avec des parties liées réalisées durant les 6 premiers mois de 2019 et durant l'exercice 2018 est le suivant :

Au 30 juin 2019	ACCESO COLOMBIE	ACCESO CONTEN IN CONTEXT SA DE CV	ACCESO GROUP	DIGILANT SPAIN	DIGILANT INC	DIGILANT SA DE CV
Ventes						
Achats						
Services prêtés	47 347,87	9 000,00	26 087,52		50 670,00	345,00
Services reçus	(58 215,85)		(2 148,60)	(12 479,00)	(18 589,00)	
Total	-10 867,98	9 000	23 938,92	-12 479,00	32 081	345,00

Au 31 décembre 2018	ACCESO COLOMBIE	DIGILANT USA	DIGILANT MARKETING	DIGILANT INC	ANAGRAM	ACCESO GROUP	DIGILANT SPAIN	ISP DIGITAL
Ventes	111 960	7 500	400	227 429	25 290	-	41 122	-
Achats	(91 921)	-	-	-	-	(18 800)	(22 027)	-
Services prêtés	-	-	-	-	-	10 873	-	20 000
Services reçus	-	-	-	-	-	(11 323)	(90 666)	-
Total	20 039	7 500	400	227 429	25290	(19 250)	(71 571)	20 000

Au 30 juin 2018	ACCESO COLOMBIE	DIGILANT SA DE CV	ACCESO GROUP	DIGILANT SPAIN	ISP DIGITAL	DIGILANT USA	ACCESO PANAMA
Ventes	87 231	-	-	41 122	-	54 772	400
Achats	(6 608)	-	-	(2 254)	-	-	-
Services prêtés	-	-	-	7 500	20 000	-	-
Services reçus	(58 142)	-	(16 069)	(90 666)	-	-	-
Total	22 480	-	(16 069)	(44 297)	20 000	54 772	400

NOTE 25. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 22 juin 2017, la Société dominante a acquis 51% des actions de la société américaine React2Media, L.L.C., pour un prix de 2 250 000 dollars (2 022 275 euros), en versant la totalité de ce montant à la contrepartie le 23 juin 2017. Cette société s'intègre à travers l'intégration globale dans le périmètre de consolidation à partir de ladite date.

Le siège de la société React2Media, L.L.C. est situé à 35 W 36th St, New York, NY 10018, EE, États-Unis. La société a pour activité principale la prestation d'un service complet de réseaux de publicité en ligne, en offrant un ensemble complet d'opportunités de marketing interactif pour les agences de médias, annonceurs directs et éditeurs à parts égales. La raison principale à cette acquisition est l'incursion du Groupe Antevenio dans le marché américain en profitant de la situation et des connaissances de la société acquises sur ledit marché. L'intention du Groupe Antevenio est de doter la société acquise du reste de ses lignes d'affaires pour générer ainsi des synergies positives.

Le Groupe et les actionnaires vendeurs se sont dotés, réciproquement, de droits d'option d'achat et de droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49 % restant du capital social de ladite société, qui peuvent être exercés dans la même période et pour le même montant. Les options détaillées précédemment sont fondées sur un prix variable en fonction de paramètres associés aux résultats de ladite société au long des exercices 2019, 2020 et 2021, bien que la valeur totale de l'acquisition ne pourra pas dépasser 8,5 millions de dollars (le paiement de 2,25 millions de dollars pour l'acquisition de 51 % a déjà été effectué). Le Prix de vente est assujéti à l'accomplissement de certaines conditions de permanence de la part des vendeurs.

Sur la base des Normes internationales d'Information financière et sur la base de l'existence d'options d'achat et de vente croisées pour le même montant et la même période d'exercice, la transaction a été traitée comme une acquisition anticipée de la participation non dominante, en application des conditions requises de la *IAS 32 Instruments financiers : Présentation* qui établit qu'une obligation contractuelle de remettre des espèces à une autre entité est un passif financier.

Le montant enregistré par le Groupe le 31 décembre 2017 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant que le Groupe espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 1,98 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

Sur la base des dispositions de la norme internationale d'information financière n° 3 de regroupement d'entreprises, lors du premier semestre de l'exercice 2018, le Groupe a décidé de réévaluer ce passif financier, en ajustant rétroactivement les montants provisoires reconnus à la date d'acquisition en vue de montrer la nouvelle information obtenue sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient affecté l'estimation des montants reconnus à cette date. Par conséquent, le montant qui a été enregistré par le Groupe le 31 décembre 2018 comme passif financier a constitué la meilleure estimation à la date du montant qu'il espérait payer, la juste valeur de ce passif financier s'élevant à 2,108 millions d'euros, consignés dans le poste « Autres passifs non courants ».

En date du 21 mai 2019, la première tranche des droits d'option d'achat et des droits d'option de vente inconditionnels sur les actions de la société pour 49%, restant du capital social de la dite société établie dans le contrat initial du 22 juin 2017. Le Groupe acquiert 18,36 % des actions de la société américaine React2Media, L.L.C. pour un prix de 212 551 dollars (192 778 euros). Par conséquent, le montant qui reste en attente enregistré le 30 juin 2019 comme passif financier s'élève à 1,91 millions d'euros, consignés dans l'épigraphe « Autres passifs non courants » (voir note 10).

Le détail de la contreprestation remise, de la valeur raisonnable des actifs nets acquis et du fonds de commerce est le suivant :

	Euros
Valeur raisonnable de la contreprestation remise	
Liquide payé	2 102 903
Options de vente accordées à des participations non dominantes	1 933 648
Contreprestation contingente	35 004
Total contreprestation remise	4 071 555
Actifs nets identifiables acquis	
Investissements financiers à long terme	38 462
Immobilisations incorporelles	2 312
Dettes commerciales et autres comptes à encaisser	1 198 620
Espèces	109 457
Dettes envers des établissements de crédit	(256 188)
Autres dettes	(13 429)
Créances commerciales et autres comptes à payer	(912 813)
Valeur raisonnable d'actifs nets acquis identifiables	166 421
Fonds de commerce (Note 5)	3 905 134
Contreprestation remise en espèces	(2 102 903)
Espèces et autres actifs équivalents acquis	109 457
Sortie de trésorerie nette pour l'acquisition	(1 993 446)

Le fonds de commerce généré a été assigné à l'Unité génératrice de trésorerie correspondante à l'activité de la société acquise et est attribué à la force de travail et aux synergies dérivées de la pénétration sur le marché nord-américain du Groupe Antevenio, en utilisant la société acquise pour élargir les différentes lignes d'affaire du Groupe.

La Société a considéré que la valeur raisonnable des actifs identifiables acquis et des passifs assumés se correspondent avec les valeurs comptables à la date d'acquisition. Tel qu'il peut être apprécié sur le tableau précédent, pratiquement la totalité des actifs et des passifs acquis sont circulants.

La ventilation de la valeur raisonnable des clients à travers la prestation des services à la date d'acquisition est la suivante :

Euros	Montant brut contractuel	Correction par dépréciation	Valeur raisonnable
Cientes	1 198 620	0,00	1 198 620